

MISE EN PRATIQUE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
EN NORD-PAS DE CALAIS

# L'AGENDA 21 RÉGIONAL\*



MISE EN PRATIQUE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
EN NORD-PAS DE CALAIS

# L'AGENDA 21 RÉGIONAL





# SOMMAIRE

<b>La Région présente son Agenda 21</b> .....	7
---	---

## INTRODUCTION

<b>Les orientations de 2000</b> .....	9
---------------------------------------	---

<b>La mise en œuvre des orientations de 2000</b> .....	11
--	----

1. Conforter la méthode « développement durable » .....	11
2. Faire évoluer l'ensemble des politiques régionales au regard du développement durable ...	17
3. Accompagner les démarches de développement durable en action .....	19
4. Favoriser la diffusion, la sensibilisation, l'appropriation .....	21

<b>Chacune des politiques de la Région a évolué au regard du développement durable</b> .....	25
--	----

Environnement énergie-déchets et développement durable .....	26
Formations initiales et développement durable .....	36
Formation professionnelle et développement durable .....	43
Politique pour la ville et développement durable .....	48
Recherche et développement durable .....	55
Santé et développement durable .....	64
Transports et développement durable .....	67
Tourisme et développement durable .....	78
Sports – loisirs et développement durable .....	86

Agriculture – pêche et développement durable .....	92
Citoyenneté et développement durable .....	97
Coopération décentralisée et développement durable .....	106
Territoire et développement durable .....	110
Culture et développement durable .....	116
Développement économique et développement durable .....	123
Nouvelles technologies et développement durable .....	130

## **Perspectives et orientations : la prochaine étape** .....

Consolider la constitution des filières de développement économique appuyées sur l'environnement .....	135
Construire un système de transport au service d'une mobilité raisonnée.....	137
Aider à la structuration et au développement des filières du commerce éthique et équitable .....	137
Généraliser les techniques de construction HQE à toutes les interventions régionales .....	138
Faire de la consommation un instrument de développement durable .....	139
La création d'une université du développement durable .....	140
Mettre en œuvre le Plan bleu et la Trame verte.....	141
Le contrôle de la péri-urbanisation .....	141
Poursuivre le travail interne d'outillage et de management environnemental .....	142

## **CONCLUSION** .....







# La Région Nord-Pas de Calais présente son Agenda 21

Issu de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, l'Agenda 21 est une stratégie à l'échelle mondiale de mise en place d'un développement durable et responsable, qui se décline à toutes les échelles d'intervention territoriales et locales, publiques et privées.

Un Agenda 21, c'est donc :

- une stratégie, menée dans le partenariat et la concertation les plus larges possibles, de construction de l'avenir pour la collectivité,
- sur base d'un diagnostic local, les objectifs sont définis, les problèmes à traiter hiérarchisés,
- des programmes d'action sont définis afin de faire évoluer toutes les interventions de la collectivité vers un développement durable et responsable,
- le tout en évaluant et mesurant les progrès accomplis en continu.

Le Région a engagé son action depuis de nombreuses années dans ce sens. Il a tout d'abord entrepris de nombreuses actions d'expérimentation, puis de démonstration, qui ont peu à peu entraîné de nouvelles pratiques. C'est le cas de la mise en place des premiers parcs naturels régionaux il y a 30 ans ; des premières actions relatives à la constitution d'une filière éolienne ou HQE en Nord-Pas de Calais en 1993 et 1994 ; de la constitution du pôle de compétences sites et sols pollués en 1995 ; la mise en place des analyses environnementales urbaines, la création de la caisse solidaire... autant d'actions

qui ont largement fait la preuve de leur efficacité et de leur opportunité depuis. En matière de méthode participative ensuite, la Région a initié de nouvelles pratiques. Le développement durable, c'est d'abord la qualité des processus participatifs d'élaboration des politiques publiques. La Région a, par exemple, animé des Assises régionales pour l'emploi et le travail en 1994, la conférence du Bassin Minier en 1996, les débats relatifs à la culture, les Assises de la citoyenneté en 2000, ainsi que les premiers travaux d'élaboration d'indicateurs du développement durable en 1997. Ces mesures ont fait évoluer fortement les pratiques et les politiques de la Région.

En 2000, celle-ci a décidé de dépasser les actions au coup par coup en structurant son action de façon globale vers un développement durable en se dotant d'une stratégie intégrée de développement durable. Il s'agissait de dépasser le fonctionnement par expérimentation, qui pouvait sembler se construire au coup par coup, pour passer à une approche plus exhaustive. Les 27 et 28 janvier 2000, en séance plénière, la Région s'engageait dans ce chantier ambitieux et novateur à travers la définition de 6 principes d'action qui devraient désormais sous-tendre toute son activité :

- l'adéquation aux besoins et le soutien à leur expression,
- la rationalité économique,
- l'équité sociale,
- l'équilibre territorial,

- le principe de précaution et de réversibilité, en matière d'environnement,
- la transversalité.

Ces 6 principes sont explicités dans le rapport des 27 et 28 janvier 2000, intitulé : « Vers un développement durable en Nord-Pas de Calais ».

La Région s'engageait alors à appliquer peu à peu ces principes dans l'ensemble de ses politiques.

Pour ce faire, bien entendu, elle entreprenait de développer l'indispensable outillage permettant d'analyser, de mesurer, d'évaluer l'action publique au regard du développement durable.

Elle s'engageait aussi dans la diffusion la plus large de l'information relative à l'application concrète du développement durable afin d'en permettre l'appropriation par le plus grand nombre. En effet, la Région n'agit pas seule, et le développement d'une culture plus partagée et la mobilisation de tous dans cette direction sont indispensables à l'efficacité de la dynamique.

Enfin, en 2001, la Région a engagé les travaux d'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), vision prospective à 20 ans appuyée sur une charte d'aménagement et de développement à 10 ans.

Pour ce faire, 1 500 personnes se sont réunies pendant 20 mois, au cours de 20 réunions et de débats pour construire un diagnostic partagé du territoire et définir une stratégie adaptée à 20 ans, ainsi que la répartition des rôles de chacun dans la déclinaison de cette stratégie.

Désormais, au-delà de tout effet d'annonce, la Région a tous les éléments en main :

- un diagnostic du territoire, des forces, des faiblesses, des perspectives,
- des acteurs mobilisés dans la même direction,
- une stratégie à 20 ans ambitieuse, vers le développement durable du Nord-Pas de Calais,
- des outils adaptés d'analyse de mesure, de pilotage, qui permettent de garantir le respect des principes du développement durable,
- un outil de transfert de savoir faire : le Centre de ressources développement durable,
- l'évolution effective de nombre de politiques régionales vers le développement durable,
- l'expérience de nombreuses expérimentations et applications du développement durable dans divers domaines de l'économie, de l'environnement, et de l'aménagement du territoire,
- la systématisation de l'approche développement durable dans l'ensemble des politiques régionales, avec un premier retour d'évaluation sur les acquis et les limites de l'exercice,
- un SRADT en phase finale d'élaboration.

Après Johannesburg, il est possible de considérer qu'en Nord-Pas de Calais, chacun a pris conscience que le développement économique ne peut être que partagé et se faire dans l'équité sociale tout en respectant l'environnement et la planète.

C'est pourquoi la Région peut se prévaloir maintenant de présenter son Agenda 21 régional et mobiliser, dans ce cadre, l'ensemble de ses politiques pour servir cette stratégie.

C'est ce plan d'action régional que décrit le présent document.

## INTRODUCTION

# Les orientations de 2000

Le rapport d'orientation de l'année 2000 ne marque pas un démarrage ex-nihilo de la problématique en Nord-Pas de Calais. Il s'appuyait sur plus de 15 ans d'expérience et constituait une étape importante dans une dynamique d'ensemble.

Le Nord-Pas de Calais, de par son passé économique, a été amené très tôt à se poser la question du sens du développement, et du bon sens dans les décisions. Aujourd'hui, les débats menés dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire mettent en lumière combien cette notion est entrée dans les esprits comme étant incontournable.

Outre les acquis reconnus par tous : parcs naturels régionaux, TER, politique énergétique, lycée Haute qualité environnementale, création de la Banque solidaire, coopération décentralisée, évolution de politiques de formation professionnelle... l'action de la Région a été jalonnée d'étapes significatives dans la prise en compte généralisée du développement durable : Assises régionales du développement durable en 1996, rapport d'INESTENE sur les pratiques régionales et le développement durable, Assises régionales pour l'emploi et le travail, Contrat de Plan Etat/Région...

Le rapport d'orientation de janvier 2000 visait à intégrer dans toute action de la Région 6 principes d'actions « fondateurs » du développement durable :

- **partir de l'analyse des besoins**, principe selon lequel toute décision doit partir de

la réalité du besoin qui la motive, ce qui implique de se donner la capacité de connaître ces besoins en favorisant leur expression. Ceci veut parfois dire aussi chercher à connaître la réalité du besoin derrière la manière dont il est exprimé, et tenir compte des besoins des générations futures,

- **l'efficacité économique** : c'est un besoin de base nécessaire, et préalable à la réalisation d'autres besoins. C'est aussi la recherche des solutions les plus viables et économes à long terme,
- **l'équité et la solidarité sociale** : répondre aux besoins de tous, c'est intégrer l'approche sociale au cœur du développement durable. Tant que subsistent des inégalités sociales, aucun autre principe ne peut concrètement être entendu,
- **l'équité et la solidarité territoriale à toutes les échelles** : entre les quartiers d'une ville, au sein d'une région, jusqu'à une échelle planétaire,
- **les principes de précaution, d'économie, de ressources et de réversibilité**. C'est la préservation de l'environnement, déclinée à la fois dans une volonté de reconquête de l'environnement régional et d'intégration en amont de toute décision,
- **la nécessaire transversalité** : sortir des systèmes cloisonnés et adapter une approche intégrée.

Sur la base du respect de ces 6 principes, la Région se dotait alors d'une stratégie et d'un **programme d'actions en 4 axes et**

**12 actions concrètes.** C'est sur la mise en œuvre concrète de cette stratégie que la Région propose aujourd'hui de faire le point.

Le rapport reprendra les axes du rapport d'orientation de janvier 2000 en explicitant l'état d'avancement de chaque action, et les perspectives identifiées.

Le chapitre 2, relatif à l'évolution des politiques régionales décline, ainsi dans la pratique, toutes les politiques menées en Région.

Enfin, la Région propose au débat des perspectives d'évolution et d'orientation nouvelles afin d'enclencher une nouvelle dynamique.

# La mise en œuvre des orientations de 2000

## 1. Conforter la méthode « développement durable »

### a. Mettre en réseau les études et la recherche

Premier axe d'intervention identifié en 2000, celui-ci prévoyait la mise en place d'un réseau d'étude et de recherche, et la mise en réseau des systèmes d'observation liés au développement durable.

Le travail de mise en place d'un **réseau d'étude et de recherche** a pour le moment peu progressé, malgré une délibération fin 2001 visant à étudier la faisabilité pratique de l'opération, et un travail transversal approfondi avec la direction de la recherche, visant à construire les éléments préalables. La consultation est en cours. L'étude vise à :

- identifier les repères, le savoir-faire, les laboratoires existants qui travaillent sur des sujets liés au développement durable en Nord-Pas de Calais et dans les régions voisines ;
- identifier les passerelles existantes entre les différents sujets au regard des problématiques essentielles du développement durable (et leur mode d'organisation) et celles qui manquent ;
- la recherche et l'identification des modalités de construction des connexions, de rapprochement et des animations entre les pôles existants en Région afin de favoriser l'interdisciplinarité ;

- analyser ce qui existe en ce domaine dans d'autres régions (Centre de recherche de Palaiseau, Université de Lyon II, de Lund au Danemark...).

Les relais de diffusion des éléments de recherche disponibles seront construits en lien avec le Centre de ressources du développement durable (CERDD) . L'Etat, dans le cadre de la définition de sa stratégie de développement durable, entend favoriser l'émergence de recherches thématiques sur ces champs, dès ce semestre. La Région pourra ainsi inscrire son effort dans une dynamique nationale.

Par anticipation et afin d'encourager les synergies et collaborations entre chercheurs autour du développement durable, la Région a financé la mise en place de la revue numérique construite par l'IFRESI.

### b. Mettre en réseau les systèmes d'observation et d'évaluation

- **La mise en réseau des systèmes d'observation** a fait l'objet d'une analyse de l'existant et des modalités de constitution d'un tel réseau.

L'analyse a porté sur la manière de mesurer et de conjuguer les 4 types d'indicateurs suivants :

- 1 - Assurer une meilleure participation des acteurs et du grand public aux décisions et améliorer l'efficacité de ces décisions.
- 2 - Assurer un développement

économique riche en emplois, bénéficiant à tous et diversifié. L'organisation des activités doit encourager la citoyenneté, la solidarité et la maîtrise des dépenses. A cet égard, la constitution d'indicateurs d'activités économiques dans une dynamique de développement durable constitue un puissant levier pour rendre le concept concret.

- 3 - Intégrer la préoccupation environnementale à tous les niveaux des activités humaines.
- 4 - Mettre en œuvre une stratégie de court et long terme visant à offrir des services publics et des équipements accessibles à tous, afin de lutter contre les inégalités spatiales et la pauvreté.

Aujourd'hui, forte de ce constat, la Région pourrait prendre l'initiative de la construction d'indicateurs de développement durable sur chacun de ces champs.

Au vu des informations apportées par les structures interrogées, les travaux d'observation réalisés à ce jour incitent à privilégier des relations avec les services publics et les collectivités territoriales car il n'existe pas d'indicateur partagé autour duquel un travail commun est produit.

Il est donc indispensable de trouver le moyen de fédérer les travaux autour d'objectifs communs.

Aussi, l'Institution régionale va-t-elle initier la construction d'indicateurs reflétant de façon plus juste l'évolution de notre région tant sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Ceci permettra tout d'abord de mettre en place des tableaux de bord plus adaptés à la réalité de l'évolution de la région, mais aussi à chaque acteur public de mesurer l'efficacité de son action au regard de l'équilibre global qu'elle produit sur le développement économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale.

L'objectif commun s'articulerait autour de deux démarches fédératrices que sont les Indicateurs du développement humain et l'empreinte écologique.

**L'empreinte écologique** mesure la pression qu'exerce l'homme sur la nature. Elle évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ces besoins d'absorption de déchets.

**Les Indicateurs de développement humain (IDH)** reprennent les indications de santé, d'éducation et d'activité humaine qui permettraient à la société civile et aux pouvoirs publics d'identifier les principales parties prenantes et de les amener à répondre de leurs actes.

L'élaboration et l'utilisation de ces indicateurs que sont l'empreinte écologique et l'IDH constituent, aujourd'hui, deux éléments clés pour un changement de mentalité dans les stratégies sociales, de terrain et d'aménagement du territoire régional.

- Enfin, depuis 2000, la Région a élaboré des **indicateurs** des mesures de l'impact des politiques au regard du développement durable qu'elle a, de manière systématique, intégrés dans le Contrat de Plan Etat / Région. Ceci permet de faire progresser la prise en compte générale du développement durable en Nord-Pas de Calais et de mieux mesurer l'impact des politiques publiques de ce point de vue. Ainsi, chaque objectif opérationnel du Contrat de Plan fait-il l'objet d'une analyse sur la manière dont il sert et intègre les principes du développement durable, et fait l'objet de la définition d'indicateurs adaptés permettant de le mesurer.
- Depuis 2000, les programmes européens aussi, constituent un levier d'action en ce domaine.

La stratégie régionale établie dans chacun des documents de programmation 2000-2006 relatifs aux fonds structurels en Nord-Pas de Calais (Objectifs 1 et 2 et des programmes de coopération Interreg) s'est appuyée sur le document d'orientation régional (DOR) et le Contrat de Plan Etat / Région. Ils intègrent de ce fait dès l'amont les exigences du développement durable. Par ailleurs, l'Etat et la Région se sont fixés, au niveau de chaque mesure, des critères de sélection environnementaux des dossiers et chaque mesure fait l'objet d'une justification au regard du développement durable. Ce contexte crée, a priori, des bases saines pour faire en sorte que les crédits européens en région contribuent aussi à son développement durable.

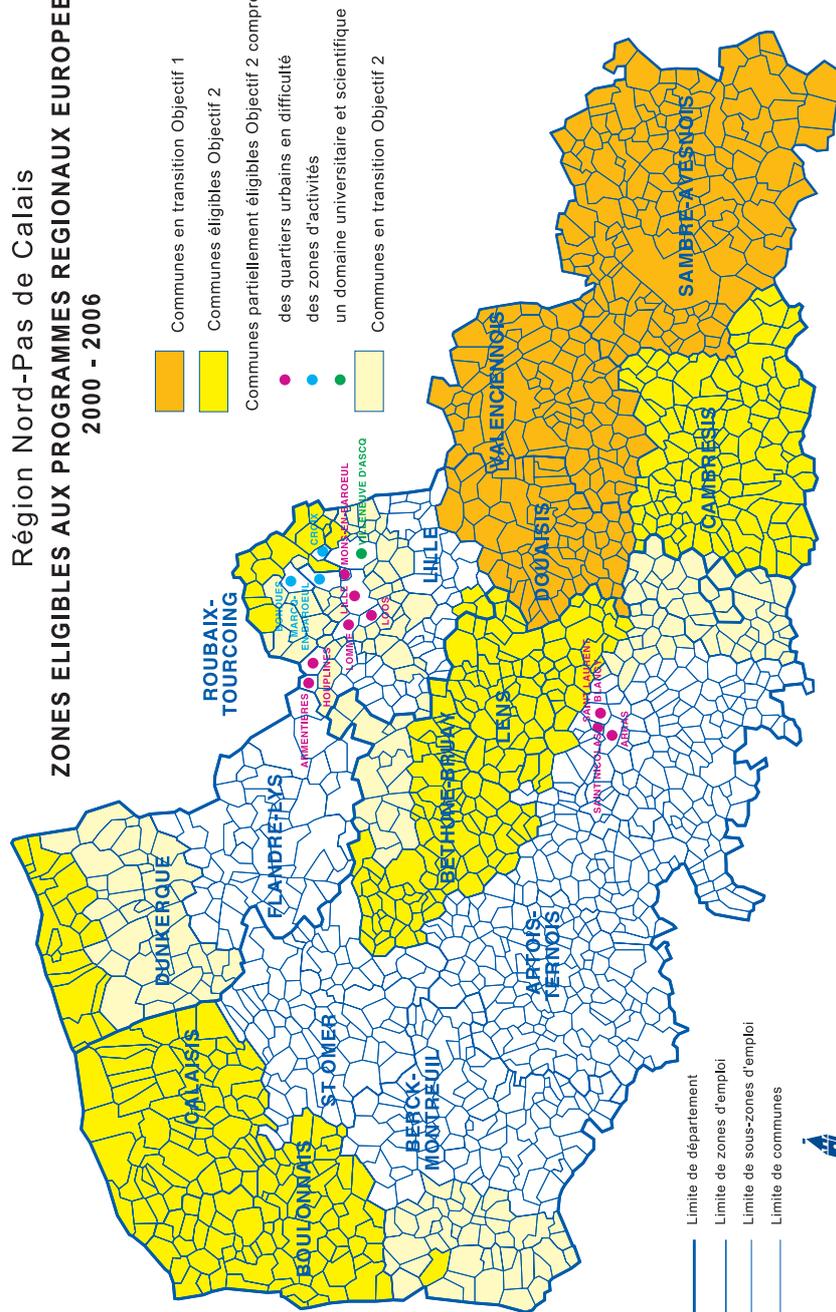
L'évaluation à mi-parcours des programmes, exercice réglementaire obligatoire en 2003, ne se fera pas au

regard du développement durable, comme le souhaiterait la Région, mais au regard du seul impact environnemental des programmes, à la demande expresse de la Commission européenne.

Néanmoins, la Commission européenne a commandité en 2001 une évaluation de la contribution des fonds structurels au développement durable, en particulier dans le Nord-Pas de Calais, dont les conclusions sont plutôt satisfaisantes.

De même, les programmes de coopération Interreg transfrontalier (A), transnational (B) et interrégional (C) intègrent dans leurs critères de sélection des projets, des grilles d'analyse au regard du développement durable. La Région sera à même de veiller, en particulier, à impulser cette dimension dans les programmes dont elle a la charge.

## Région Nord-Pas de Calais ZONES ÉLIGIBLES AUX PROGRAMMES REGIONAUX EUROPEENS 2000 - 2006



RÉGION  
NORD  
PAS DE CALAIS

ATELIER DE CARTOGRAPHIE  
Prospective - Plan - Evaluation  
Conseil régional Nord - Pas de Calais

Février 2000



## ***Zoom sur les indicateurs de développement durable mis en place dans le Contrat de Plan***

A titre illustratif, des objectifs aussi divers que le maintien et le développement des exploitations agricoles, et le soutien des parcours d'accès à la qualification et au renforcement des compétences contribuent-ils au développement durable ?

• Maintien et développement des activités agricoles (objectif 16). Cet objectif prend en compte le développement durable car il vise :

- en évitant l'agrandissement des exploitations agricoles, le maintien de l'emploi agricole,
- l'amélioration des conditions de travail et de revenu sur les exploitations agricoles,
- la compétitivité de ces dernières,
- l'intégration de l'agriculture dans les préoccupations des territoires et la dynamique rurale locale,
- la prise en compte des aspects patrimoniaux et paysagers dans les projets de diversification agricole et dans l'objectif de maintien de systèmes de production familiaux traditionnels,
- nombre d'agriculteurs installés au cours du Contrat de Plan intégrés dans une démarche de suivi de leur exploitation.

### **Indicateur proposé :**

- Nombre d'agriculteurs installés au cours d'un Contrat de Plan, intégrés dans une démarche de suivi de leur exploitation,
- Soutien des parcours d'accès à la qualification et au renforcement des compétences (objectif 20). Cet objectif prend en compte le développement durable.

Cet objectif opérationnel concerne essentiellement le volet « équité sociale » du développement durable même s'il contribue au développement économique (en qualifiant des personnes et en les formant à l'emploi), ou s'il peut indirectement contribuer à une prise de conscience de la population en matière d'environnement (formations sur ce thème, ou plus largement sur le thème du développement durable).

Les actions mises en œuvre visent l'insertion sociale durable des jeunes très engagés dans des processus de marginalisation. Elles contribuent en ce sens à la responsabilisation et au développement de l'autonomie de ces personnes en fournissant un savoir de base qui leur permet de trouver ou retrouver une place de citoyen.

La mise en œuvre de cet objectif intègre des principes de gestion et de décision relevant du développement durable. Ainsi, la solidarité spatiale est-elle prise en compte à travers l'identification des besoins de proximité ; aussi, la notion de gouvernance est développée, notamment en recherchant la synergie des moyens et actions des partenaires et la non-concurrence de ceux-ci dans sa mise en œuvre ; l'objectif opérationnel cherche à transformer les interventions juxtaposées des pouvoirs publics, face à des dynamiques de marginalisation, en cadres reconnus d'interventions conjointes.

## 2. Faire évoluer l'ensemble des politiques régionales au regard du développement durable

### • La sensibilisation, la formation interne

Une série de réunions ouvertes (les 12/14) s'adressant à l'ensemble du personnel, ont été organisées, sur :

- l'énergie & le développement durable ;
- le commerce équitable ;
- l'eau & le développement durable ;
- le retour sur le sommet de la terre à Johannesburg.

Chaque manifestation a réuni 60 à 100 agents sur une base volontaire et a permis à chacun de s'approprier les enjeux du développement durable, et les moyens opérationnels d'agir.

Par ailleurs, après avoir bâti un programme de formation à l'évaluation des politiques publiques, la direction de la Prospective, du Plan et le l'Evaluation & la direction des Ressources humaines construisent les contenus et modalités d'organisation de formation interne à destination des agents sur le développement durable. Les premiers modules seront dispensés fin 2003.

### • La mise en place d'un éco-management

L'intégration des principes du développement durable dans la gestion au quotidien à la Région a démarré il y a plusieurs années déjà.

L'effort de la Région porte sur différents aspects :

#### a. Collecte sélective du papier

En partenariat avec la direction de l'Environnement de l'Energie et des Déchets, une collecte sélective de papiers plats a été initiée : à titre expérimental,

dans les locaux du LT8 en avril 2001 et, au 55, place Rihour en septembre de la même année. Ont été récupérées par la société Elise, 15 tonnes de papiers.

En 2002, sur les premiers mois, de janvier à août, 19 tonnes de papiers ont été valorisées par cette même société (soit 28 tonnes équivalent pour l'année). Cette augmentation est due à une généralisation de la collecte aux Arcuriales et au 7 bis.

#### b. Economie d'énergie dans les locaux de la Région

Dans la mesure où la quasi-totalité des bâtiments est louée, que le départ des services pour le siège de Région est prévu en 2006, il n'apparaît pas opportun économiquement d'investir dans des matériels lourds et coûteux (chaudières optimisées, pompes à chaleur, double vitrage, sur-isolation...).

Néanmoins, plusieurs actions ont été menées au niveau de l'éclairage, partout où cela a été possible. Des lampes fluo-compactes ont été installées, celles-ci permettent une économie d'énergie substantielle.

Par ailleurs, l'acquisition de lampes halogènes est désormais proscrite. Quant au chauffage des locaux, s'agissant plus particulièrement de la période de démarrage, la direction des Moyens généraux s'efforce de la retarder le plus longtemps possible en fonction des conditions climatiques et des exigences de certains agents.

#### c. Traitement des déchets spéciaux

La Région a mis en place plusieurs dispositifs :

- collecte des tubes néons usagés par la société LUMIVER ;
- récupération des chiffons usagés à l'imprimerie ;
- traitement particulier des eaux usées du laboratoire photo depuis 2001 ;

- récupération des huiles moteurs usagées et bac ;
- récupération des cartouches d'imprimantes et de photocopieurs.

#### **d. Produits éthiques & équitables**

Actuellement très peu de produits sont labellisés (café, jus d'orange, thé...). Toutefois, l'appel d'offres lancé pour la fourniture de produits alimentaires a intégré cette demande. Un seul fournisseur nous a fait une proposition de café Max Havelaar. Le marché a été attribué en octobre 2001. A titre indicatif, la consommation annuelle de café pour la Région s'élève à 800 à 900 kilos.

De manière plus générale, un travail est en cours sur l'intégration systématique des principes du développement durable, en particulier pour ce qui concerne des achats de fournitures et mobiliers, dans les appels d'offres. Tous les marchés à compter de 2003 évolueront en ce sens.

#### **e. Gestion des déplacements urbains des agents de la Région**

Depuis plusieurs années, des vélos sont à la disposition des agents et des élus pour leurs déplacements urbains. Le parc en compte actuellement 7 et deux véhicules électriques ont été acquis en décembre 2002. Par ailleurs, 40 véhicules sur 120 sont bi-carburant (essence-gaz).

Enfin, un scooter électrique a été acquis en novembre 2001 pour les déplacements des agents de l'atelier.

La mise en place d'un tableau de bord des consommations est effective depuis fin 2002, elle permettra d'agir plus efficacement sur les pratiques. Par ailleurs, depuis 2003, la Région met en place progressivement un plan de déplacement d'entreprise, et en particulier le remboursement partiel des billets de transport collectif des agents dans le but

de modifier leur pratique. Les premiers effets mesurables sont en cours de traitement.

#### **f. Utilisation de produits recyclés et recyclables**

Le papier utilisé pour la photocopie est un papier recyclé à 50 % (papier écologique Triotec), 45 000 ramettes ont été consommées en 2001.

Par ailleurs, les revêtements synthétiques dans les locaux spécifiques (salles à café, locaux photocopieurs ne seront plus en PVC mais en matériaux recyclables (norme ISO 14001), et plus sûrs à installer pour les poseurs.

#### **g. Economie d'eau**

Des compteurs plus sensibles ont été installés dans les locaux afin d'agir dès l'apparition de la moindre fuite.

Afin de poursuivre et renforcer la démarche, la Région s'est associée à d'autres partenaires français & britanniques dans le cadre d'un projet co-financé par Interreg III A. Ce projet réunit, pour le Nord-Pas de Calais, la Région & la Communauté urbaine de Dunkerque, et pour la Grande-Bretagne, les Comtés du Kent, et de l'East Sussex entre autres.

Il vise à engager ces collectivités dans un management environnemental & innovant dès 2003.

#### **• Le soutien à l'expression des besoins**

La Région mène les travaux d'élaboration du SRADT dans la concertation la plus large et a animé pendant plus d'un an les débats relatifs à l'expression des besoins des citoyens à travers les assises régionales de la citoyenneté.

### 3. Accompagner les démarches de développement durable en action

La stratégie de la Région en ce domaine visait à soutenir et accompagner les projets de terrain s'inscrivant dans la logique de traduction concrète du développement durable dans les pratiques. Il s'agissait donc d'aider à l'innovation et à l'expérimentation autour de 2 déclinaisons : l'une territoriale, l'autre par filière.

Ceci s'est ainsi traduit par différents biais :

- **Un exemple de soutien au développement des filières : les éco-industries en Nord-Pas de Calais**

La Région soutient le développement de cette filière à travers la création d'une structure fédérative, regroupant les acteurs agissant sur l'implantation, les actions collectives, la création d'entreprises... dans un souci de développement de filières.

On peut citer aussi l'aide à l'agriculture bio, les filières de recyclage des déchets, la filière HQE et de matériaux de construction qui en découlent.

- **Le soutien à la mise en place d'Agendas 21 locaux**

Le soutien au développement des Agendas 21 était inscrit au Contrat de Plan dès 1994, mais n'avait pu voir le jour. La direction de l'Environnement a lancé 2 appels à candidature en ce sens en novembre 2000 et mai 2001. Désormais, ce sont près de 40 collectivités qui se sont engagées dans des démarches d'Agendas 21, ce qui recouvre 50% de la population et 20% du territoire : des agglomérations comme les Communautés urbaines de Dunkerque, Lille, les Communautés d'agglomération d'Arras, de Lens Liévin ou de Boulogne, les Communautés de

Communes d'Artois, de Flandre, de l'est Douaisien et le Syndicat intercommunal de la Marque ; des communes aussi : Gravelines, Rexpoëde, Watten, Zudausques, Camiers, Comines, Marquette lez Lille, Haubourdin, Béthune, Douvrin, Loos en Gohelle, Lille, Tourcoing, Roubaix, Villeneuve d'Ascq, Herrin, Sin le Noble, Hénin-Beaumont, Anzin, Louvroil, Valenciennes.

Sur chaque territoire, la Région soutient à la fois l'ingénierie et l'intégralité de l'approche transversale, mais aussi de manière systématique, deux opérations concrètes à caractère innovant. C'est ainsi que se constitue peu à peu à l'échelle de la région un panel d'actions concrètes et locales en matière de développement durable, par exemple des initiatives sur l'habitat à Dunkerque notamment sur la recherche d'une meilleure mixité sociale et d'une meilleure prise en compte de l'environnement, ou de maîtrise de consommation de l'eau dans le Bassin minier.

Pour la phase suivante, la Région entend privilégier la mise en place d'Agendas 21 mieux intégrés dans le développement territorial. Elle lancera un troisième appel à candidature en ce sens en juin, avec une assistance technique renforcée, et le développement de convention de partenariat sur la haute qualité environnementale.

- **Le soutien aux parcs naturels régionaux**, qui depuis leur création, appliquent les principes du développement durable au sein de territoires constitués. La révision des chartes de parcs naturels régionaux en 1997-1998 a permis de mieux intégrer ces principes dès l'élaboration des chartes. Ainsi, les parcs constituent ils désormais à leur manière des Agendas 21 locaux sur leurs échelles de territoire : diagnostics partagés, plans d'actions hiérarchisés à 10 ans, partenariat élargi tant dans l'élaboration des stratégies que dans l'action. La Région dispose aujourd'hui de 3 parcs naturels régionaux et entend poursuivre son soutien dans



leur activité même (la Région contribue à hauteur de près de 3 millions d'euros chaque année à l'activité des parcs), mais aussi au travail d'animation régional et de transfert de savoir faire à l'échelle régionale de ses activités.

- **Le soutien à la structuration de réseaux d'acteurs** agissant pour le développement économique, social et la préservation de l'environnement en milieu rural, autour de logiques de maintien de l'activité en zone rurale (AFIP), de développement rural (GEANTS), d'animation et de valorisation d'actions environnementales et liées au développement durable (MNE).

#### 4. Favoriser la diffusion, la sensibilisation, l'appropriation

- **La mise en place du centre de ressources du développement durable.**

Sur proposition de la Région, et suite à une enquête de besoin, le CERDD a été créé le 20 mars 2001. Sous statut associatif, il réunit les services de l'Etat, l'ADEME, Gaz de France et des associations œuvrant dans le développement durable. Il sera transformé en groupement d'intérêt public au cours de l'été prochain.

- Les objectifs du CERDD sont directement liés aux besoins d'outillage et de diffusion identifiés par la Région en 2000, à savoir :

- expliquer le développement durable et ses modalités d'application, diffuser la connaissance et les initiatives ;
- mettre en valeur les pratiques et initiatives réellement significatives du développement durable ;
- contribuer à coordonner les initiatives et rassembler les acteurs ;
- favoriser le recours au conseil et à l'accompagnement du projet et de leurs acteurs ;

- développer les projets et les démarches territoriales du développement durable.

Le CERDD a d'ores et déjà à son actif :

- La publication d'une dizaine de documents de référence méthodologique, ou de guides pratiques : Rio, l'assemblée générale des terriens, bibliographie indispensable, 15 principes pour l'action, dessine moi un Agenda 21 local, les principes d'actions, guide méthodologique pour les collectivités, Jo'burg, l'essentiel pour s'impliquer, lois : durable lex sed lex....
- La publication de monographies par thèmes autour d'expériences réussies de concrétisation du développement durable, à des fins de généralisation : Bons baisers de Scandinavie, Observatoires de l'environnement, les entreprises face aux normes et labels environnementaux, logements sociaux HQE, 10 ans d'actions dans le Nord-Pas de Calais
- Des interventions importantes dans les cursus de formation des fonctions publiques (CNFPT, DDE, CETE, collectivités...). Une réflexion est en cours à ce titre sur les modalités de prise en compte systématique du développement durable dans ces formations.
- L'organisation de petits déjeuners thématiques réguliers autour de thèmes particuliers du développement durable afin de provoquer des rencontres entre les acteurs, de diffuser les expériences, de créer des réseaux. C'est ainsi désormais un réseau de près de 150 personnes qui se rencontre régulièrement, sur ces champs. L'organisation de rencontres décentralisées sera privilégiée à l'avenir afin d'étoffer encore ce réseau d'acteurs.

Pour l'année 2003, l'activité du CERDD sera concentrée sur le soutien aux territoires dans la préparation des projets et contrats d'agglomération et de ville afin que ceux ci intègrent, dès la conception,

les dynamiques de développement durable. Pour cela le CERDD articulera ses activités de constitution d'outils méthodologiques, de sensibilisation et d'information auprès des acteurs des territoires et de leurs relais. L'activité 2003 du CERDD comprendra aussi l'explicitation, l'animation et la préparation des travaux et dynamiques engagés par l'Etat (semaine du développement durable, préparation de la charte de l'environnement à adosser à la Constitution de la République française) et régionales ( 2<sup>èmes</sup> Assises nationales du développement durable).

• **L'organisation des itinéraires du développement durable**

En juin 2001 et octobre 2002, la Région a réuni plus de 500 personnes autour d'expériences illustratives du développement durable afin de les faire connaître, d'en étudier la généralisation. Ce rendez-vous désormais créé est l'occasion d'un échange entre tout type de public : institutionnels, entreprises, associatifs, universitaires... sur l'état de l'art et la traduction opérationnelle des concepts du développement durable. Il s'agit de visites de sites et d'expériences, de rencontres avec leurs porteurs, sur le territoire de la région, qui illustrent la prise en compte concrète des principes du développement durable, dans toutes ses acceptions. Par les échanges qui s'opèrent lors de ces visites, l'objectif est d'assurer la reproductibilité des expériences et la généralisation de la prise en compte du développement durable dans tous les domaines. La partie plus colloquante des itinéraires permet, sur base de ces expériences, de confronter les difficultés rencontrées dans la mise en pratique du développement durable et la recherche de solutions adaptées.

• **La présence de la délégation du Nord-Pas de Calais à Johannesburg au Sommet de la terre,**

En août et septembre 2002, la Région a

fédéré, à cette occasion, les acteurs du Nord-Pas de Calais autour de l'élaboration d'une déclaration des acteurs locaux s'engageant dans le développement durable.

A l'occasion de cette manifestation très médiatisée, des réseaux se sont fédérés, de nouveaux partenaires se sont mobilisés. Ceci a provoqué une accélération dans la sensibilisation aux problématiques du développement durable, mais aussi dans la prise de conscience du fait que chacun pouvait y apporter sa pierre. Des réseaux se sont aussi formés au-delà de la région voire au-delà des frontières françaises. Ainsi, par exemple, les Régions françaises plus spécifiquement sensibles au développement durable ont-elles souhaité pouvoir construire des échanges et travailler ensemble. Ces Régions sont d'ailleurs associées à la préparation des 2<sup>èmes</sup> Assises nationales du développement durable qui auront lieu à Lille en juin 2003, et la Région continuera d'animer ce réseau afin d'échanger les expériences et capitaliser les initiatives de chacun. Une sensibilité francophone du développement durable a aussi commencé à émerger à travers cette mobilisation et cherche désormais à se faire entendre.

• **La diffusion d'outils de communication sur le développement durable.**

La Région a élaboré une plaquette générale sur son engagement dans le développement durable et un CD rom pédagogique, et la manière de s'y engager concrètement, thème par thème.

• **L'implication dans les partenariats au-delà des frontières du Nord-Pas de Calais.**

- La Région a entrepris de faire avancer la problématique du développement durable au sein des régions industrielles d'Europe grâce à des actions menées via l'Association des régions industrielles européennes (ARIE), fusion des anciens réseaux RETI et CASTER.

A travers le groupe de travail qu'elle préside, la Région fait connaître son action sur la scène européenne, et s'enrichit des expériences des autres. Le groupe a également l'ambition de mobiliser des crédits européens pour entreprendre les recherches nécessaires à l'amélioration des pratiques de développement durable et faire entendre auprès des instances nationales et européennes ses recommandations sur les directives et politiques à mettre en œuvre.

En outre, la Région travaille aux côtés de la Communauté urbaine de Lille et de la Commission européenne à l'élaboration d'un contrat « pour une nouvelle gouvernance européenne » qui prenne mieux en compte la compétence et le savoir faire des collectivités locales et régionales et qui soit mieux à l'écoute des besoins et des espoirs des citoyens sur des questions de gestion urbaine respectueuse d'un développement durable.

- La Région est engagée depuis plus de 10 ans, dans un partenariat étroit avec la Région polonaise de Silésie. Chaque année, les partenaires conviennent de thèmes de coopération correspondant à leur intérêt mutuel. La Région proposera à son partenaire de consacrer une coopération spécifiquement au développement durable.

- Enfin, la Région s'est aussi portée candidate dans l'appel à projet relatif aux actions innovatrices du Feder. Il s'agit de mettre en place les conditions requises pour une véritable synergie entre les acteurs de l'environnement, qui définiront en commun une stratégie régionale de développement.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, il s'agira d'expérimenter une nouvelle forme de démocratie locale grâce à un meilleur usage des technologies de l'information et de la communication. La Commission a retenu la candidature du

Nord-Pas de Calais pour ce projet le 28 février dernier.

- La Région s'est aussi engagée fortement dans les 2<sup>èmes</sup> Assises nationales du développement durable, qui auront lieu à Lille du 25 au 28 juin 2003.

Les Assises 2003 se décomposent en 3 volets, très imbriqués :

- Un **forum**, qui constitue la partie dite colloquante des Assises, lieu des débats en plénières ou en ateliers...

- Une **conférence de consensus**, qui vise à établir des standards de pratiques déterminant ce qui est approprié en matière d'organisation de la participation des citoyens. Ces standards pourront être utilisés pour améliorer les pratiques, établir des référentiels, proposer des textes à l'Assemblée nationale sur ces domaines.

- Un **festival du développement durable et désirable**. Cette partie des Assises est plus festive. Elle occupera l'espace public autour des lieux de colloques, par le biais d'expositions et de spectacles vivants afin d'attirer le grand public vers les lieux de colloques et lui donner envie d'y entrer.

Les Assises se situent résolument sur des niveaux très innovants :

- **pluridisciplinaires**, en associant de manière plus imbriquée tous les aspects du développement durable (économie, social, environnement, gouvernance)

- **opérationnels**, avec des travaux permettant à chacun, au-delà des débats sur les concepts, de repartir avec des outils adaptés à sa pratique et un état de l'art sur les techniques.

- associant le **grand public** afin de continuer à le sensibiliser sur ces sujets, en cherchant systématiquement à l'associer aux travaux, aux débats et aux réflexions des chercheurs.



# Chacune des politiques de la Région a évolué au regard du développement durable

Comme la Région s'y était engagée en 2000, et dans le programme du mandat, l'ensemble des politiques régionales a intégré peu à peu les principes du développement durable dans ses objectifs et dans ses modalités d'application.

Il s'agit d'un processus continu, engagé depuis plusieurs années. L'analyse qui suit de chacune des politiques de la Région, au regard de la manière dont elles intègrent les principes du développement durable, met en lumière combien cette évolution touche désormais l'ensemble de son activité.

## Environnement énergie-déchets et développement durable



L'action de la Région en matière d'environnement a été redéfinie fin 1999, en tant que contribution au service du développement durable.

La Région s'est alors fixé pour objectif de contribuer à restaurer, préserver et gérer l'environnement en tant que cadre de vie, mais aussi en tant que ressources des ressources. Elle a orienté son action en matière d'environnement autour de 2 axes :

- La « **reconquête environnementale** » (effacer les traces négatives d'un passé industriel handicapant pour le développement social et économique de la région, combler les retards cumulés, restaurer, reconquérir des atouts environnementaux permettant de fonder

le développement durable de la région).

- « **L'excellence environnementale** » (faire évoluer les réflexions et les actes, les comportements et les techniques vers l'excellence et l'efficacité environnementales, permettre leur ancrage et leur développement à chaque niveau : individuel, collectif, public, privé...). Compte tenu du profil spécifique du Nord-Pas de Calais, une attention particulière est portée à la ville et au monde économique.

Compte tenu de sa légitimité à agir, ses spécificités, ses compétences et ses moyens, la Région a concentré son intervention sur des modes d'interventions sur lesquels elle était la plus utile et efficace :

- le développement de la connaissance, en appui aux intervenants compétents : optimiser et structurer la connaissance, collecter les données pour les interpréter, assurer veille et évaluation,
- l'expérimentation et l'innovation : assurer un rôle de laboratoire, agir en partenariat,
- la mise en place des conditions de la généralisation par l'animation des réseaux, la formation des acteurs, l'articulation de la politique environnement avec les politiques territoriales, l'éducation et la sensibilisation.

## 1. Adéquation aux besoins

Sur la base de l'expérience acquise de longue date en matière d'énergie et de déchets, la Région privilégie systématiquement dans ses politiques environnementales une logique de maîtrise de la demande, c'est-à-dire de la satisfaction de besoins réels des "consommateurs" et non une logique de l'offre des "producteurs de biens" qui, elle, conduit à de coûteux gaspillages, (surconsommation d'énergies et surproduction de déchets). Cette approche est notamment déclinée par des outils et stratégies développés par la Région avec ses partenaires, accompagnés de formation d'experts : diagnostics thermiques, analyse environnementale sur l'urbanisme, chartes d'environnement, profil environnemental régional, mais aussi local, diagnostics de sites, diagnostics écologiques, expertises HQE. Pour ce qui concerne les besoins des générations futures, la Région agit dans une logique de préservation et a mis en place des outils de veille environnementale et prospective, afin de mieux prendre en compte les risques nouveaux ou non avérés (effet de serre, augmentation des UV, OGM, clonage et homogénéisation génétique, prions et

faune sauvage, synergies entre polluants, impacts différés des pesticides, etc.) Pour les besoins des décideurs publics, les inventaires naturalistes, les atlas, le profil environnemental régional, le Schéma de service espaces naturels et ruraux, le Schéma de service collectif énergie ainsi que les travaux des observatoires de l'environnement, de l'énergie et des déchets et les travaux d'analyse liés au Plan régional de la qualité de l'air ou de l'élimination des déchets industriels spéciaux, fournissent les bases en matière d'analyse et hiérarchisation des enjeux, des risques et des besoins.

## 2. Efficacité et rationalité économique

La Région s'est donné comme objectif en 1999 l'objectif de faire de l'environnement un atout majeur de son développement. Plusieurs axes d'intervention y contribuent.

- la réparation des séquelles du passé contribue à reconstruire l'attractivité du territoire,
- la contribution au développement régional, en faisant d'une faiblesse structurelle un atout majeur de développement : constitution de filières autour de l'énergie éolienne, du HQE, de la recherche,
- le développement de nouvelles filières d'emplois autour des métiers de l'environnement, comme, par exemple :
  - la politique de déchets où le recyclage qui crée plus de 10 fois plus d'emplois que l'incinération ; 30 fois plus que la mise en décharge et pour lequel les équipements nécessaires sont largement moins coûteux.
  - la mise en place de nombreuses filières de valorisation (déchets électriques et électroniques dont le matériel informatiques, déchets organiques, encombrants, déchets

de soin, de l'agriculture, du BTP, des plastiques,...) a permis la création de près de 1000 emplois auxquels s'ajoutent 1000 emplois générés par la généralisation de la collecte sélective sur le territoire régional ; emplois directement liés aux aides régionales au cours des trois dernières années.

- la mise en place de process de technologies propres et sobres comme vecteur de compétitivité des entreprises.

Mais l'efficacité économique, c'est aussi l'efficience :

Economiser et recycler coûte en moyenne 3 fois moins cher que produire plus, tout en créant plus d'emplois.

Construire et réhabiliter HQE, d'ici à 2000, 100 % des lycées, 70 % des collèges, 30 % des établissements publics et des logements sociaux et 5 % des bureaux et des logements privés, c'est <sup>1</sup>

- 30 % d'économie d'énergie dans le résidentiel et le tertiaire.
- 16 % d'économie en eau potable.
- une économie moyenne nette d'amortissement de 2,3 à 4,6 €/m<sup>2</sup> et par an pour un surcoût moyen d'investissement de 46 à 61 €/m<sup>2</sup>, vérifié sur les opérations de lycées en Région.
- et un potentiel d'emplois directs et indirects de 10 à 15000.

L'analyse des coûts évités, des bénéfices secondaires, l'internalisation des coûts environnementaux montrent que la prise en compte de l'environnement est payante, en particulier en matière d'anticipation du risque. Elle se heurte encore cependant aux habitudes et systèmes en place.

La Région a contribué à la mise en place d'outils visant à identifier et chiffrer ces coûts évités et bénéfices secondaires afin de favoriser l'efficacité des décisions. Toutefois, globalement, le champ de l'environnement et du vivant présente la particularité d'avoir à faire à des valeurs

inestimables, non mesurables en termes économiques. Il est difficile de parler d'efficacité économique à propos d'espèces menacées, de l'érosion du patrimoine ou du principe de précaution. C'est pourquoi la Région met en avant sa volonté de préserver plutôt que de réparer (excellence environnementale) et la recherche de solutions alternatives, génératrices d'emplois locaux, et des expérimentations en matière de remaillage écologique (corridors), de génie écologique, de phytoremédiation, de HQE, etc. La valorisation de ressources locales renouvelables (éolien, énergie/bois, est recherchée, y compris dans le domaine du recyclage des déchets, avec le montage de nouvelles filières pérennes productrices de richesse...). Cette approche convient autant à l'environnement biologique qu'à la gestion de l'eau, de l'énergie, ou des flux de matière, d'information et de personnes.

### 3. Équité et solidarité sociale

Tout citoyen a droit à un environnement sain et accessible, mais les inégalités en matière d'environnement et d'accès à l'environnement sont encore très fortes dans la région. Cela se traduit par une espérance de vie très inférieure en région à la moyenne nationale.

L'effort engagé de très longue date par la Région en termes de reconquête environnementale vise à reconstruire cette égalité d'accès à un meilleur environnement.

Par ailleurs, la Région a concentré son action sur les nouveaux emplois liés à l'environnement à partir d'une logique d'insertion pour accompagner vers une logique de professionnalisation et de pérennisation des métiers liés à l'environnement (ressourceries ...)

<sup>1</sup> Estimation réalisée à partir de l'étude ARENE (Ile-de-France)

## 4. Equilibre territorial

Les disparités infra régionales en matière d'environnement créent des disparités territoriales auxquelles la Région s'efforce de remédier :

- par son action de reconquête et de dépollution,
- par une action construite en termes de plans régionaux, dans un souci d'équilibre : plan régional de la qualité de l'air, d'élimination des déchets, Trame verte, Plan bleu...

En la matière, plus qu'une action territoriale différenciée, l'action de la Région relève plus du maillage.

A titre indicatif, au rythme des 10 dernières années, en 2160, la région et la France seront entièrement péri-urbanisées. La Trame verte régionale en définition a pour ambition de poser une limite cohérente, claire, explicable et positive à cette urbanisation diffuse et à la fragmentation croissante par les infrastructures, les biocides, la pollution thermique lumineuse. Outre une fonction première de remaillage écologique permettant à certaines espèces animales et végétales de pouvoir presque normalement circuler dans un territoire de plus en plus fragmenté, la Trame verte offre des fonctions secondaires essentielles en matière d'aménités (une « nature de proximité » est l'alternative aux pressions qui dégradent les milieux remarquables).

Les actions d'expérimentations ou d'accompagnement capitalisées sur le problème de l'eau - *interventions sur les SAGE de la Lys, de la Canche, de l'Audomarois et du Boulonnais, aide à Escaut Vivant, aux Contrats de rivières des Deux Helves, de l'Aunelle Rhônelle Hogneau, de l'Yser et de la Sensée, sur projet de Contrat de rivière de la Clarence, Atlas des zones inondables et mise en place des actions régionales en matière de gestion préventives des inondations en*

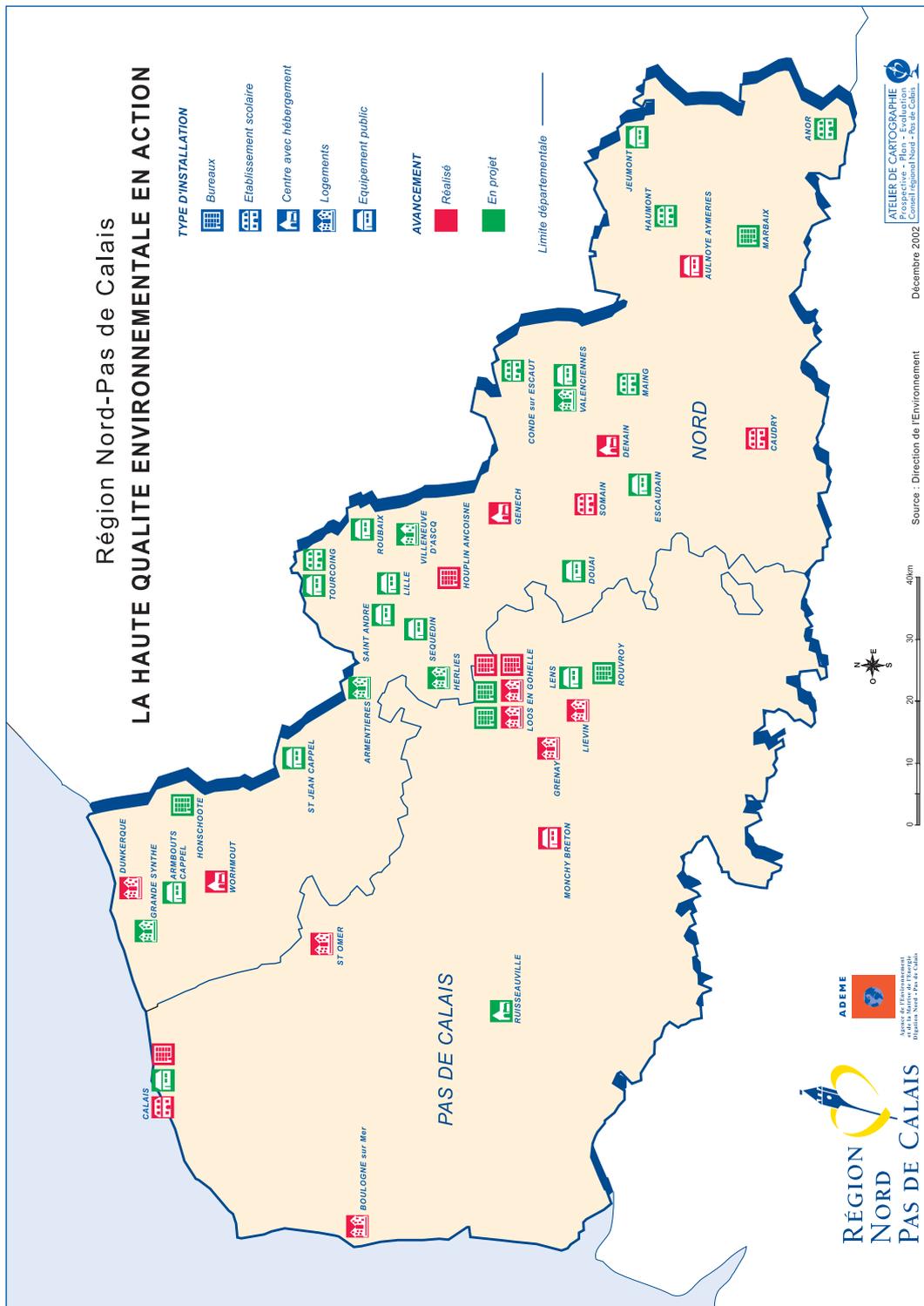
*particulier dans le domaine de la lutte contre le ruissellement et l'érosion (Calais, le Boulonnais, le Ternois, le Lillérois) et gestions alternatives des eaux pluviales (Douaisis), études hydrauliques sur le secteur de la Lys, l'Arrageois (le Crinchon), l'Authie, etc.-* permettent de lancer un véritable Plan bleu régional couvrant tout le territoire.

A partir d'un cadre et atlas régional gage de cohérence, les agglomérations et citoyens peuvent, solidairement, décliner la Trame verte et le Plan bleu à échelle locale et avec les régions voisines.

L'objectif est, via la Trame verte notamment, de tramer de nouveau, remailler tout le territoire, en le reconnectant avec les flux biologiques naturels, tant aux échelles supra qu'infra régionales. Sans homogénéiser la nature, il s'agit de la rendre plus accessible à tous, et d'offrir à l'ensemble de la population régionale un cadre de vie de haute qualité.

## 5. Principes de précaution, d'économie, de restauration et préservation des ressources, et de réversibilité

C'est le socle et le fondement de toutes les politiques environnementales, particulièrement important avec les nouveaux problèmes posés par les OGM, les prions, les synergies entre polluants, les changements climatiques, l'érosion de la diversité des espèces et de la diversité génétique...



## 6. Transversalité

La transversalité se développe, tant en interne à la Région, que dans ses relations avec les réseaux d'acteurs, en particulier industriels, agricoles, sylvicoles, ou liés au transport, à la production et au transport d'énergie, à la pêche, au tourisme, à la santé, etc.... dans la mise en place de l'action régionale.

La transversalité est impérative et mise en action par exemple :

- pour l'éolien notamment, avec la création d'une filière,
- avec les acteurs concernés par le transport (ex : flux/déplacements et qualité de l'air, effet de serre, bruit, impacts écologiques...),
- pour la santé (les préoccupations majeures sont les mêmes),
- pour l'action économique (agriculture, forêt, pêche, management environnemental, certification des zones d'activités et des entreprises),
- pour la formation initiale (les lycées sont un lien où peut s'appliquer l'excellence environnementale...),
- avec la direction du Patrimoine et des territoires pour l'intégration des démarches HQE dans les opérations de construction, de réhabilitation et de renouvellement urbain
- avec la DPO en proposant et instruisant le dossier INTERREG 3A sur le management environnemental de l'institution (en partenariat notamment avec l'EAST SUSSEX et le KENT)
- avec les organisations nationales, européennes ou internationales (FSC, AFNOR –contribution aux travaux pour le rapport "entreprise et DD" projet de type 2 pris en compte au sommet de Johannesburg-, FEDARENE, RARE...)

Elle se traduit surtout dans la mise en place des nouveaux plans sectoriels. Il s'agit de plans d'intervention et de soutien aux secteurs d'activités les plus présents dans le tissu économique régional, afin d'engager une action cohérente et

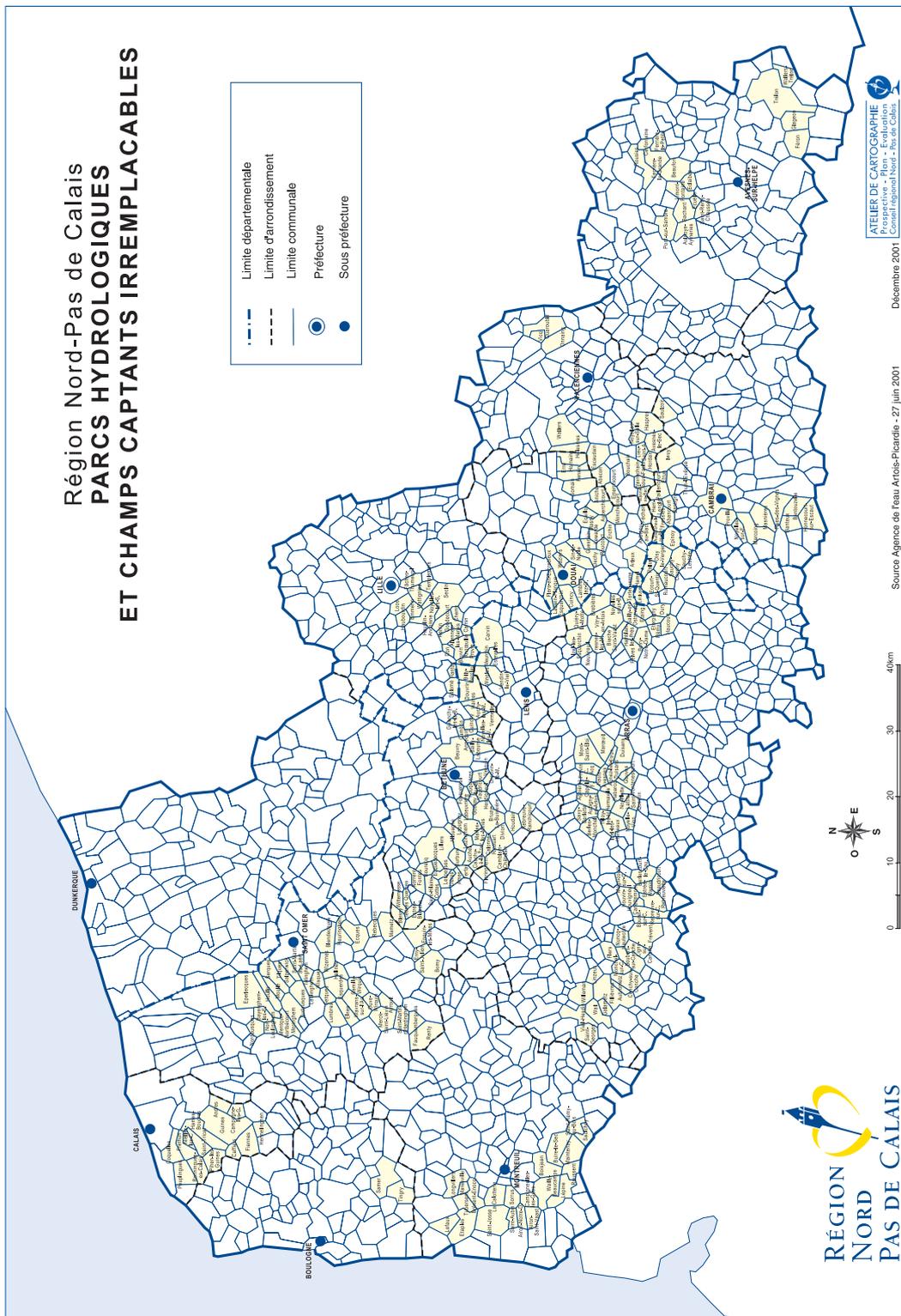
intégrée : économique, sociale et environnementale. Pour l'heure, 5 plans sectoriels ont été élaborés avec l'ensemble des intéressés (public, représentants des employeurs et des personnels) autour des employeurs et des personnels) autour des secteurs de l'agro-alimentaire, du textile, de l'équipement industriel du bâtiment, des arts graphiques. Deux sont en projet : l'automobile et le tourisme.

Cette action éminemment transversale vise entre autres à généraliser l'intégration de l'environnement comme facteur d'innovation et de compétitivité, et au-delà l'intégration de tous les piliers du développement durable dans l'action économique.

L'action de la direction fait appel à de nombreux concepts et des compétences multiples touchant tout ce qui concerne la bonne gestion du vivant, s'inscrivant dans un mouvement général, planétaire et s'affirmant institutionnellement depuis le Sommet de la Terre de 92. Au sein de ce mouvement de prise en compte de toutes les dimensions de l'environnement, de la gestion des flux à la restauration des stocks, de la lutte contre l'érosion de la biodiversité à la protection de biotopes, lieux de vie de qualité nécessaires à l'épanouissement des êtres vivants et au bonheur des Hommes... la région Nord-Pas de Calais peut rester un terrain d'expérimentation extraordinaire, quasiment un cas d'école.



Région Nord-Pas de Calais  
**PARCS HYDROLOGIQUES  
 ET CHAMPS CAPTANTS IRREEMPLACABLES**



## Un exemple d'intégration de différents critères du développement durable dans l'évaluation d'une politique de la direction Environnement

Extrait bilan global provisoire 2000-2002 du FRAMÉE  
Bilan des programmes INDUSTRIES, HABITAT/TERTIAIRE, ÉNERGIES RENOUVELABLES, DÉCHETS, AIR, TRANSPORTS, SOLS POLLUÉS, MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL, INFORMATION-COMMUNICATION.

Voici les résultats obtenus :

ÉNERGIE		AIR		EFFET DE SERRE	DÉCHETS	EMPLOIS NON PÉRENNES	EMPLOIS PÉRENNES
En TEP économisées	En TEP substituées	En tonnes évitées/an		En tonnes équivalent CO2 par an			
41 076	26 252	C.O.V.	529	134 409	821 000 tonnes en filière de valorisation	2 520	295
		Nox	365				
		Poussières	5793		70 152 tonnes de déchets collectés		
		SO2	2713				
		Dioxines furanes	8000				
		CFC	576				
		Métaux lourds	19				
		Autres	44				

## Acquis

- nombreux outils de connaissance et tableaux de bord permettant le partage des diagnostics et une meilleure efficacité de l'action publique (Atlas, profil environnement régional...),
- la réalisation d'outils d'aide à la décision auprès des acteurs des territoires (Analyses environnementales sur l'urbanisme, cahiers des charges d'éco-aménagement,...),
- la mise en place d'une dynamique régionale pour le développement des Agendas 21 locaux sur 20% du territoire et pour 50% de la population,
- l'expérimentation de la démarche HQE sur tous les usages du bâti en construction et en réhabilitation (50 réalisations : établissements scolaires, logements, bureaux, équipements publics, centre hospitalier,..) et l'élaboration d'un référentiel régional HQE pour les bâtiments et plus spécifiquement pour les lycées,
- émergence de standards environnementaux et sociaux que la collectivité peut appuyer par ses financements et ses propres commandes publiques,
- prise de conscience de plus en plus large de l'irréversibilité de certains phénomènes.

## Limites

- l'environnement reste perçu par le monde économique, et parfois public, comme une contrainte plus que comme un vecteur d'innovation et de compétitivité,
- l'effet de rattrapage et de reconquête reste nécessaire,
- la montée des individualismes et des pratiques consuméristes et la déresponsabilisation des acteurs à ce sujet,
- progression de la péri-urbanisation et de la fragmentation du territoire,
- poursuite de la dégradation de l'environnement régional touchant à l'irréversibilité (eau, paysages, biodiversité...).

## Perspectives

- valoriser le savoir faire en matière énergétique afin d'acquérir une visibilité nationale de plate-forme énergétique,
- mettre en œuvre la Trame verte et bleue,
- développer une approche plus concertée de la protection et de la valorisation des atouts environnement et paysages des milieux ruraux,
- poursuivre la logique d'excellence autour du pôle de compétence sites et sols pollués et du développement des compétences régionales « HQE ».

## *Formations initiales et développement durable*



E. WATTEAU

Le développement durable vise à satisfaire des besoins immédiats tout en préservant les conditions de bonheur et de prospérité des générations futures. A ce titre, il combine nécessairement l'information, l'appropriation culturelle et sociale, l'évaluation, la prévention, le principe de précaution et les responsabilités pour ces générations.

Des objectifs en termes d'éducation y sont donc névralgiques et constituent l'une des conditions nécessaires, voire préalables, d'un développement durable de la société.

Dans le domaine éducatif, la direction des Formations initiales ainsi que la direction du Patrimoine travaillent sur la base des objectifs fixés par le Schéma régional des formations adopté en 1995 pour la période de 1995-2000 et toujours en vigueur, et revu en 2001.

Les logiques d'intervention dans l'action régionale actuelle et à venir, ainsi que les champs attendus d'impact sur les plans économique, social, environnemental et démocratique doivent être abordés de manière indissociable. Ils peuvent néanmoins schématiquement être répertoriés et décrits selon les grands principes d'action du développement durable.

### **1. Adéquation aux besoins**

Les principes d'action de la Région en matière de formation initiale ont évolué au cours des dernières années de manière à coller à la réalité des besoins. Ainsi chaque type d'intervention ou action, intègre-t-il désormais, dans ses moyens d'actions, des démarches de débat, de concertation, de sensibilisation ou d'information.

- L'élaboration du référentiel relatif aux objectifs des lycées du XXI<sup>e</sup> siècle se construit dans le cadre d'un débat prospectif.
- L'élaboration de la carte des formations initiales et professionnelles s'établit dans le cadre d'un débat paritaire avec les acteurs de l'enseignement et des territoires, et en facilitant au maximum l'accès de tous à l'information.
- L'intégration d'actions environnementales dans les opérations de construction se fait dans la concertation et avec un souci permanent de sensibilisation.
- Les outils de diffusion de méthodes se construisent dans un souci d'adaptation aux besoins locaux.

Pour l'année à venir, la Région renforcera encore le développement autour de cet axe, dans le cadre de la mise à jour du référentiel relatif au lycée du XXI<sup>e</sup> siècle, dans la refonte des plans régionaux sectoriels, dans une meilleure intégration de l'action régionale dans les démarches urbaines et territoriales et dans une facilitation de l'accès pour tous les lycéens à l'information.

Au travers de cette analyse, de nouveaux besoins ont été identifiés que la Région explore à l'heure actuelle.

- Il s'agit particulièrement, dans le cadre de la carte des formations, de l'articulation entre les fonctions d'hébergement et de restauration assurés par les établissements et la liaison à la carte scolaire et, en moyen de transport individuel et collectif d'accessibilité. Dans ce domaine en outre les questions d'accompagnement social en internat, de qualité alimentaire en demi-pension et de mixité sociale devraient être approchés de manière plus fine sous la réserve d'une maîtrise très partielle par la Région de la fonction dominante de l'Education nationale et de l'Agriculture [Rectorat et DRAF (Direction régionale de l'agriculture et des forêts)] en la matière.

- Sous l'inspiration de l'exécutif et du Président doivent être également développées, au cours de l'année 2003, outre les aides sociales (développement des bourses et allocations de rentrée scolaire), des actions fortes d'information vers les lycéens et apprentis, en particulier au travers du festival qui s'est tenu le 30 avril 2003.

## 2. Rationalité économique

L'un des objectifs prioritaires de la Région est celui de la montée en niveau de formation de la population scolarisée du Nord-Pas de Calais et la réduction des écarts entre bassins et entre établissements. Cette montée en niveau doit être appréciée non seulement au niveau BAC (niveau 4) mais aussi aux niveaux infra 5 et 5 bis (brevet, BEP et CAP) et au niveau supra (BAC + 2, 5 et 8 et désormais 3, 5 et 8).

Elle engendre ainsi un effet en chaîne sur le développement régional et la performance globale de la région.

Par ailleurs, en tant que prescripteur de travaux en matière de lycées, la Région crée de l'activité économique. Son action, au fil des dernières années, s'est orientée spécifiquement vers une recherche de rationalité en la matière :

- Un travail d'accompagnement des intendants de lycées sur les consommations de fluides (énergie, eau...) dans un souci d'économie. Des groupes ad hoc seront réunis à cette fin en 2002 avec un impact fonctionnel important attendu.
- Une réforme des modes de construction vers des logiques plus HQE (Haute qualité environnementale), dans une logique de structuration de filière et de généralisation. Les exemples connus à ce jour ont fait la preuve de leur qualité à

tout point de vue (qualité de vie, bilan environnemental reproductibilité...). Ce choix de construction sera désormais généralisé.

Des progrès doivent être faits en matière d'appropriation fonctionnelle des établissements, le gain environnemental ne se traduisant pas de manière évidente par un gain financier et budgétaire. En effet, le recours à des hautes technologies ne facilite pas leur appropriation fonctionnelle par les établissements et gestionnaires. Les coûts des contrats de maintenance, obligatoirement confiés à l'extérieur, représentent en effet des dépenses élevées qui dégradent le bilan budgétaire et financier des opérations, les gains budgétaires sur le fonctionnement étant moindres qu'attendus.

### 3. Équité et solidarité sociale

L'objectif de montée en niveau vise aussi, indirectement, à cet objectif d'équité et de solidarité. La Région a recherché ces dernières années à définir des moyens plus efficaces de lutte contre l'exclusion scolaire, d'insertion ou de réinsertion au travers de ces pratiques.

L'exemple emblématique est certainement celui du lycée du XXI<sup>e</sup> siècle qui porte principalement sur l'organisation interne de l'établissement en trois grands secteurs : le 1<sup>er</sup> très ouvert sur la ville (fonction d'accueil et de lieu ouvert au public), un secteur accessible à l'extérieur sous contrôle (fonction sportive, culturelle, technologie de l'information, aide à la communication cyber centres) et lieux dédiés à l'administration et aux réunions ainsi qu'à la vie lycéenne et la vie scolaire, et enfin un secteur protégé strictement dédié à l'enseignement et l'apprentissage.

Il porte également sur la présence répartie de l'adulte dans l'ensemble des

établissements, l'incitation au développement de l'autonomie du jeune (y compris en s'appuyant sur les NTIC) et l'accès de tous aux équipements, connaissances pédagogiques et technologiques.

L'efficacité de ces dispositifs est désormais largement reconnue et l'expérience sera étendue et généralisée au cours des prochaines années.

Plus spécifiquement, la Région intervient aussi dans la poursuite d'une plus grande égalité des chances, en particulier entre hommes et femmes et entre les différentes catégories de population. Des actions sont menées en ce sens tant dans le champ de la formation initiale scolaire que dans celle par apprentissage, en particulier une action menée dans une vingtaine d'établissements, de lutte contre le décrochage scolaire (programme lycée de toutes les chances) menée dans le cadre du contrat de plan et avec l'appui des fonds européens.

Plus récemment, la Région a affiché une priorité à la sécurité des élèves, tant dans le domaine des bâtiments que des équipements. Elle mobilise très fortement la direction du Patrimoine. Une action complémentaire est menée au quotidien pour éliminer toute trace d'amiante (aujourd'hui sur les parties cachées, le plomb - prévention du saturnisme, dans les tuyauteries et peintures et la prévention de la légionellose), et de prévention santé en général. Cet axe de développement aura des effets sur les investissements de la Région à prendre en compte dès 2003. Dans un avenir plus lointain, il conviendra de réfléchir à l'explication des arbitrages et choix et, notamment, des renoncements à des solutions ou projets qui pourraient être considérés comme trop contradictoires avec des objectifs généraux du développement durable (localisation d'opérations, constitution d'un pôle d'excellence générateur d'inégalités éducatives, sociales).

## 4. Equilibre territorial

Depuis deux ans, la Région a engagé un effort continu de structuration, permettant d'allier une pensée globale et une action locale, menées par l'établissement d'une carte précise des formations. La préparation d'une intervention sur un Schéma régional des formations, ou Plan régional de développement de l'emploi et de la formation professionnelle (PRDF prévu par la Loi de modernisation sociale), la contribution active de la DFI au Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire et une implication plus forte dans l'approche territoriale (contrat d'agglomération et de pays), garantissent cet ancrage au territoire.

Ce mode de fonctionnement, ainsi que la concertation locale engagée avec les territoires à l'occasion de projets d'investissements, ou dans le cadre d'actions d'accompagnement, favorisent la réflexion territoriale quant à l'articulation des démarches localement, avec le développement local.

Des démarches de progrès peuvent être toutefois envisagées sur l'insertion urbaine des établissements (limite de la mise à disposition des terrains par les collectivités territoriales et recherche d'un positionnement optimal dans le tissu urbain (particulièrement recherché sur Dunkerque – Benjamin Morel, Roubaix Louis Loucheur, Aulnoye-Aymeries Pierre et Marie Curie ou encore le futur lycée hôtelier de Lille).

## 5. Principe de précaution et préservation de la ressource

L'action menée depuis une dizaine d'années en matière de Haute qualité environnementale s'est traduite par des opérations singulières. Les opérations

HQE montrent en particulier une indéniable grande qualité des investissements, une appréciable qualité de la vie, un gain environnemental (bilan écologique très positif) et une appropriation, fortement appréciée par les élèves et les enseignants.

La Haute qualité environnementale développée au travers de deux constructions achevées (Calais Léonard de Vinci et Caudry Jacquard) ou en cours (Somain Louis Pasteur) est intégrée dans les référentiels de programmation. Cette action porte à la fois sur l'élaboration des programmes, la construction et la mise en œuvre dans l'immobilier et les équipements, l'approche et le suivi des fonctionnements et la réflexion sur l'accessibilité générale et particulière des établissements.

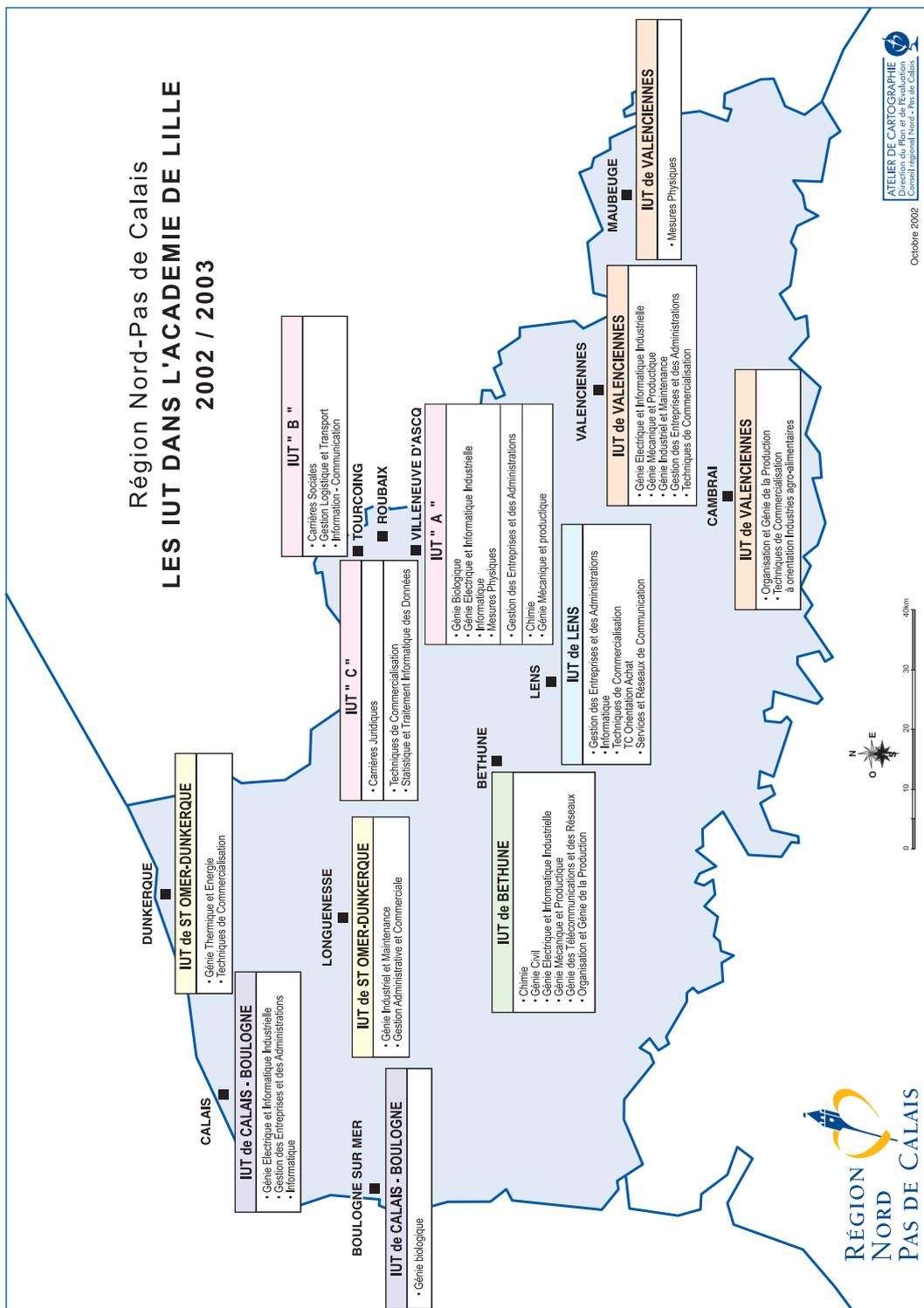
Il reste un travail transversal important de capitalisation et de généralisation des acquis tant au sein de la direction qu'avec l'ensemble des services régionaux, de manière à généraliser la démarche, la transférer à d'autres politiques régionales qui subventionnent de l'investissement (habitat, équipements culturels ou sportifs...) en vue de la structuration d'une véritable filière.

Par ailleurs, la Région agit sur les logiques de consommation des fluides (énergie, eau...) dans une logique à la fois de rationalisation économique, mais aussi de préservation de la ressource.

Cet axe, ainsi que la collecte de déchets spéciaux dans les lycées (dans une idée de prévention des pollutions) seront généralisées et intégrés dans le fonctionnement courant des lycées dès 2003/2004.

Enfin, la Région anime des réflexions transversales en interne et localement, afin de réfléchir à la logique des transports engendrés par le fonctionnement des lycées, dans une logique de rationalisation.

# Région Nord-Pas de Calais LES IUT DANS L'ACADEMIE DE LILLE 2002 / 2003



ATELIER DE CARTOGRAPHIE  
Direction du Plan et de l'évaluation  
Conseil Régional Nord-Pas de Calais

Octobre 2002

## 6. Transversalité

Les interventions de la Région en matière de formation se sont orientées ces dernières années vers la prise en compte plus transversale de la démarche dans un travail en développement non seulement avec la Direction du Patrimoine, mais aussi la Direction des Territoires (connexion avec la politique de la ville et les contrats d'agglomération), la Direction de l'Environnement et des Déchets (haute qualité environnementale et impact environnemental des investissements), la E-Direction (cyber centres et développement de l'accès aux nouvelles technologies), la Direction des Transports (réflexion sur l'hébergement, la restauration et les transports collectifs) et

bien sûr la direction de la Formation professionnelle (formation tout au long de la vie, développement du lycée des métiers, articulation formation initiale scolaire/formation initiale par apprentissage et formation professionnelle permanente). Ces investissements particuliers se traduisent dans des opérations significatives qui, outre celles citées, devraient se développer, à court terme, dans l'ensemble lycée + Centre de formation et d'apprentis. Le Corbusier à Tourcoing, les nouveaux lycées du Pays de Condé, Benjamin Morel à Dunkerque en zone portuaire, Louis Loucheur à Roubaix, Pierre et Marie Curie à Aulnoye-Aymeries l'Ecole régionale des déficients visuels de Loos les Lille.

### Acquis

- connaissances liées à l'expérimentation HQE,
- réalité de l'adéquation aux besoins et en particulier aux besoins locaux,
- prise en compte du social et de l'équité à tous les niveaux de l'intervention régionale,
- intégration avec la formation professionnelle.

### Limites

- difficulté de mesurer les résultats,
- problème de généralisation :
  - \* de l'intégration des logiques sociales et professionnelles : le lycée de toutes les chances.
  - \* les techniques HQE,
- difficultés d'arbitrages budgétaires ou stratégiques.

### Perspectives

- généralisation :
  - \* du HQE, à la fois dans les lycées et dans les autres politiques régionales en contact avec la construction, liens avec les budgets de fonctionnement des établissements, formation des intendants de l'adéquation aux besoins locaux, par delà les choix d'investissement.
  - \* de l'intégration des logiques sociales.



## Formation professionnelle et développement durable



E. WATTEAU

En tant que gestionnaires des budgets publics mobilisables en matière de formation permanente, les Régions disposent de leviers importants pour l'évolution des compétences des publics dans les territoires.

Au-delà de la méthode proposée aux territoires et aux acteurs économiques pour réfléchir aux diagnostics et au développement, l'objet même des mises en œuvre choisies et financées directement par la Région est une application des principes du développement durable notamment en matière d'efficacité économique et d'équité sociale.

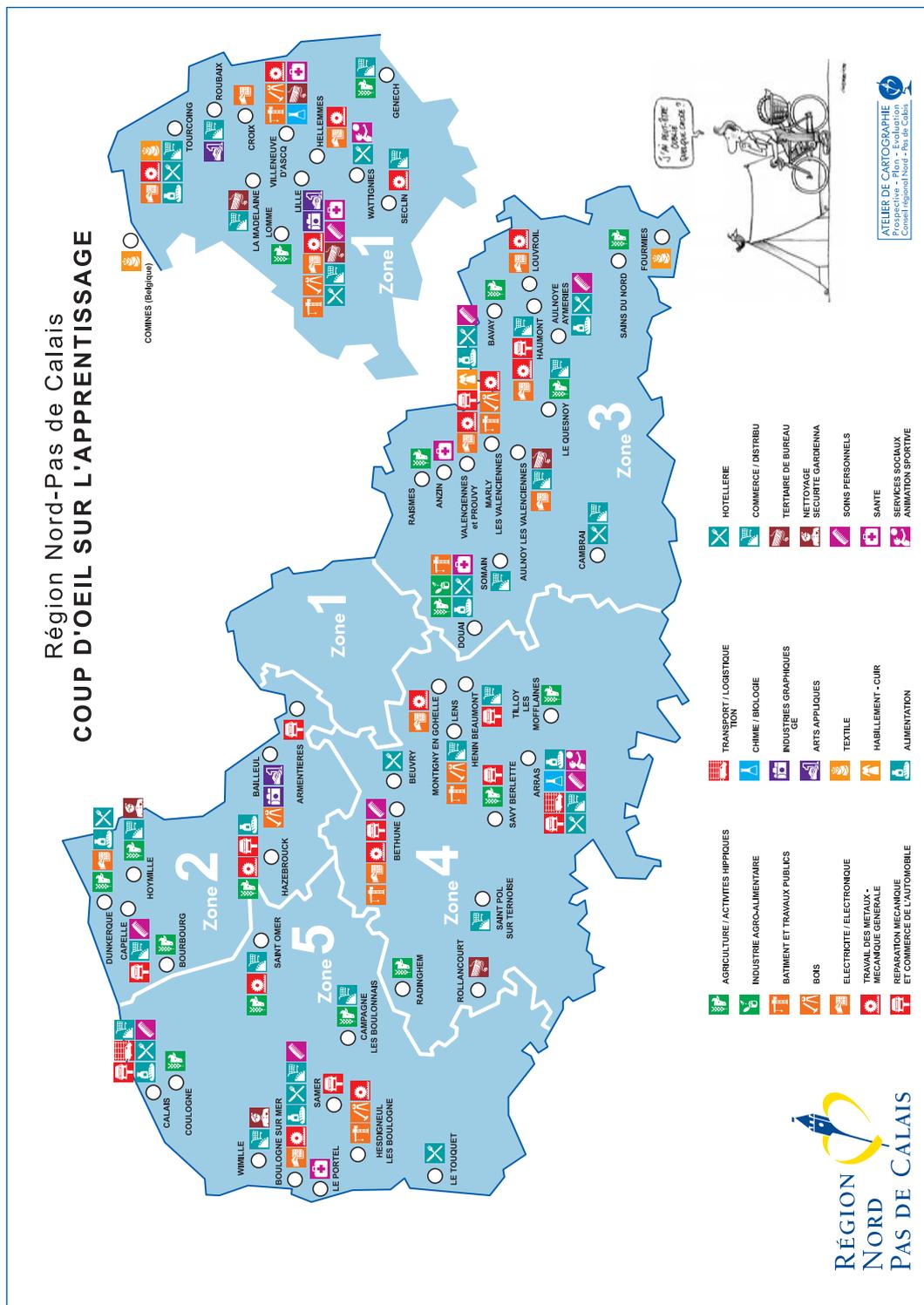
Des marges de progrès restent possibles, en particulier l'engagement de ce champ

de compétence régionale dans un véritable Agenda 21 régional.

### 1. Adéquation aux besoins

Alors que s'élabore le nouveau dimensionnement du pouvoir local, la Région assure la promotion d'un des principes fondamentaux du développement durable : le principe de **participation** : faire en sorte que les diagnostics soient partagés, que les partenaires de la concertation travaillent sur des données qui leurs soient communes.

De ces diagnostics chaque partenaire en tire un plan d'action dans son champ de compétence et en fonction des orientations



prises par son institution ; de la même manière que la concertation préside au diagnostic, elle préside également à l'évaluation ; **l'évaluation** doit faire l'objet d'un regard citoyen. Comme pour le diagnostic, elle suppose une appropriation de sa technologie. C'est la qualité des **moyens du suivi des plans d'action** qui en garantit sa pertinence.

Les projets du territoire sont soumis à l'appréciation des forces vives : représentants élus de la population, représentants des activités économiques, chefs d'entreprises et syndicats de salariés, représentants des activités sociales et solidaires, représentants associatifs et mutualistes : charge à chaque type de représentation de développer des pratiques de dialogue et de concertation avec leurs mandants. L'ingénierie déployée sur les territoires peut ainsi être l'objet d'une **appropriation citoyenne**.

En 2003, la Région confortera l'application de ce principe par les leviers d'action dont elle s'est dotée.

- a) S'assurer de la constitution d'une ingénierie locale consacrée aux approches emploi-formation, notamment par le biais des relais techniques territoriaux.
- b) Outiller cette ingénierie pour lui permettre d'élaborer des éléments de diagnostic, par le biais de l'OREF (Observatoire régional de l'emploi et des formations) et du C2RP (Centre régional de ressources pédagogiques).
- c) S'assurer de la pérennisation de l'accès aux données et au débat de la part des partenaires, forces vives du territoire : élus, acteurs économiques, services de l'Etat, en appui sur les Relais techniques territoriaux. L'étude doit permettre d'identifier dans chaque territoire doté de moyens de gouvernance les modes de relations formelles entre les acteurs suivants :

- intercommunalités,
  - Chambre de commerce et d'industries,
  - Agence nationale pour l'emploi,
  - Education nationale,
  - partenaires sociaux.
- d) S'assurer de la collaboration des centres de formation universitaires sur ces thèmes.

## 2. Rationalité économique

Dans le Nord-Pas de Calais, la finalité première de l'intervention en matière de formation professionnelle est l'emploi. En ce sens, le principe de l'efficacité économique est l'un des fondements de l'action régionale.

De ce fait, la méthode utilisée pour mettre en œuvre cette politique a vocation à s'inscrire dans la durée et être porteuse de développement ; la voie proposée par la Région Nord-Pas de Calais en favorisant la constitution des plans locaux de développement des activités de l'insertion et de l'emploi favorise la mise en place de véritables réflexions stratégiques locales quant à la place de la formation professionnelle dans une stratégie de développement territorial.

En 2003, la Région s'engage à outiller et qualifier les acteurs de ces pratiques en lien avec le C2RP.

## 3. Equité et solidarité sociale

Dans le Nord-Pas de Calais, l'orientation donnée à l'utilisation du budget concentre l'essentiel des moyens vers les jeunes les moins qualifiés dans un souci d'insertion dans l'emploi ; en ce sens, la teneur donnée à la politique régionale de formation relève de la **solidarité**. Dès la définition des projets locaux et dans les exercices d'évaluation, l'engagement en matière d'appropriation citoyenne des

modes d'intervention régionale vise à garantir le respect de cet objectif.

En 2003 la Région approfondira cet axe d'intervention par différents leviers :

- a. Apporter le soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement et d'orientation des publics.
- b. Outiller ces dispositifs - professionnaliser les agents de service public.
- c. Assurer le suivi des démarches qualité initiées auprès des services d'accueil et des organismes de formation.
- d. Renforcer l'ingénierie relative à l'orientation.
- e. Compenser les déficits d'appropriation des nouvelles technologies par les publics.
- f. Amener les entreprises à s'associer aux démarches de remédiation à l'illettrisme.
- g. Favoriser la prise en compte des processus de formation dans les démarches de développement solidaire.

#### 4. Equilibre territorial

La Région propose une méthode de travail à ses partenaires techniques du domaine emploi formation depuis 1999 sur des bases territoriales : mise en place d'une organisation territorialisée (Relais techniques territoriaux, RTT) et soutien à l'initiative des territoires par des approches intégrées (Programme local de développement de l'activité de l'insertion et de l'emploi, PLDAIE). Il s'agit en effet d'accompagner les territoires dans leur capacité à réfléchir la question des ressources humaines, à s'approprier les problématiques du développement des activités et de la gestion des emplois et des compétences.

Par l'intermédiaire des PLDAIE le champ de réflexion des ressources humaines va devenir un domaine de concertation entre les nouveaux pouvoirs locaux et le pouvoir régional ; pour son développement cette concertation requiert

une ingénierie dans le territoire en mesure d'outiller la réflexion et l'élaboration des projets.

#### 5. Préservation de la ressource et principe de précaution

La gestion territorialisée des ressources humaines, tant pour les formations initiales que pour celle développées tout au long de la vie, fait appel à l'application du principe de responsabilité partagée. Cet axe n'est aujourd'hui développé que très ponctuellement, à l'occasion de partenariats thématiques.

#### 6. Transversalité

Les modes d'intervention de la Région en matière de formation professionnelle reposent entièrement, depuis 1999, sur un principe de transversalité :

- interne, avec un lien fort avec les politiques de développement économiques, la citoyenneté, la formation initiale (sur le lycée de toutes les chances notamment...) Ce choix vise à garantir une efficacité soutenue dans l'action régionale.
- externe, en réunissant dans la définition des projets régionaux et locaux tous les intervenants publics et privés susceptibles d'agir sur les champs de la formation en particulier, mais aussi plus généralement en matière d'insertion, d'emploi, de citoyenneté. Ceci vise à garantir une meilleure cohérence dans l'action locale et une appropriation dans le temps des problématiques de la formation professionnelle.

## Acquis

- méthodes permettant de garantir la meilleure adéquation aux besoins locaux : diagnostic et évaluation partagés, ingénierie locale...
- fonctionnement étroitement imbriqué avec le développement économique et l'insertion.

## Limites

- faible reprise dans les contrats de territoire,
- faible intégration des principes liés à l'environnement.

## Perspectives

- poursuivre l'appropriation, par tous, des données et assurer les formations en ce sens : outiller, professionnaliser,
- poursuivre l'organisation des partenariats et, en particulier l'ancrage au développement local,
- favoriser la prise en compte des processus de formation dans les démarches de développement solidaire,
- impliquer les entreprises dans les démarches de remédiation ou l'illettrisme,
- optimiser les nouveaux rapport au temps (ARTT...) pour structurer une nouvelle offre de formation : prendre davantage en compte dans le système de formation l'ensemble de la période d'activité.

## *Politique pour la ville et développement durable*



E. WATTEAU

Si les définitions initiales du développement durable viennent de l'écologie des milieux naturels : permettre une vie aujourd'hui qui ne compromette pas les développements et équilibres ultérieurs, elles insistent sur la qualité à tout moment, sur la viabilité des phases intermédiaires, sur la non-consommation de biens rares qui compromettrait l'avenir. Cette leçon de la biologie est tout à fait transposable à la vie urbaine. Ces définitions proposent une évolution lente faite de moments où chacun d'eux est viable et agréable. On peut ainsi noter les deux grandes leçons méthodologiques de l'écologie pouvant par transposition définir le développement durable urbain :

- d'une part, l'introduction du **temps**. Le système étudié doit rester viable et agréable à tout moment, aujourd'hui, à

terme et lors de toutes les phases de développement intermédiaires. Le système se nourrit du passé et prépare l'avenir et l'on peut entrevoir la prolongation de cette idée sur la vie du tissu urbain avec des ruptures porteuses de drames coûteux et inacceptables.

- d'autre part, la notion d'**équilibre**. Un milieu naturel est très dépendant d'un équilibre subtil entre les caractéristiques qui le détermine : l'eau, la lumière, l'acidité, la concurrence avec d'autres espèces... Dans le milieu urbain, par transposition, l'équilibre est fait de dimensions sociale, économique et environnementale. Il est maintenant admis que le développement, le progrès ou les évolutions ne peuvent pas se faire aux détriments d'une autre dimension.

La nature de la gestion publique est alors au centre du débat du développement durable et s'identifie comme étant celui sur la gouvernance.

Trois axes caractériseront l'approche durable que la Région souhaite mettre en œuvre :

- l'introduction du temps long dans les gestions publiques.
- un bilan équilibré entre le social, l'économique et l'environnemental.
- une gestion publique renouvelée.

La Région Nord-Pas de Calais a historiquement été l'une des premières régions à s'engager avec force dans la Politique pour la ville. Les engagements financiers ont suivi pour à présent représenter des crédits qui pèsent sur le budget régional et se trouvent en constante progression tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les Grands projets de ville (GPV) portés par des Groupements d'intérêt public (GIP) auxquels adhère la Région ont marqué avec les Opérations de renouvellement urbain (ORU) un nouveau changement d'échelle dans la mobilisation des acteurs du développement urbain autour de la volonté régionale de s'attaquer à l'immense chantier du rééquilibrage social en milieu urbain.

La Région avec tous ses partenaires, Etat, collectivités territoriales, monde associatif et milieux économiques a été depuis près de 20 ans à l'avant garde de toutes les expérimentations successives de la Politique pour la ville, des premiers balbutiements issus de la commission Dubedout aux approches de développement social urbain et de développement social des quartiers jusqu'au traitement économique avec les zones franches dont certaines dans le Nord-Pas de Calais font référence au plan

national par leur ambition et leurs premiers résultats. Son engagement se veut à la hauteur des enjeux et des paris immenses à relever dans un espace régional au tissu urbain structuré par deux siècles d'industrialisation puis désagrégé par une brutale restructuration économique malheureusement non encore achevée.

A ces suites d'expérimentation pointillistes qui ont construit progressivement le savoir-faire de la Politique pour la ville, se substitue l'ambition d'une transformation globale des zones urbaines existantes, obligeant à une réflexion de fond sur les conditions de production et de gestion durable de la ville. Cette réflexion nécessite de dépasser le seul cadre administratif traditionnel pour aller vers l'élaboration du projet d'aménagement, élément de synthèse des différentes opérations de requalification urbaine d'équipement et / ou de service social et culturel, sportif, de formation... associant les habitants, les usagers (qui ne sont pas forcément habitants), les associations et les acteurs publics et privés du territoire. Un objet aussi complexe que celui de recomposition urbaine / gestion urbaine suppose effectivement de penser autrement le territoire et le projet de service, d'équipement ou d'aménagement...

L'objectif même de l'intervention régionale en matière de Politique pour la ville est de réduire les écarts de développement entre les zones prioritaires définies comme se trouvant en souffrance sociale et le reste de la région, et de ré-inclure ces espaces dans les dynamiques de développement régional. Ainsi la Région vise avec détermination à améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires des villes du Pas-de-Calais.

## 1. Adéquation aux besoins

### Répondre aux demandes de la population des quartiers populaires

Les besoins sont ceux qu'expriment la population des quartiers populaires ainsi que les citoyens et usagers de l'agglomération. Dans la mesure où ceux-ci ont été clairement identifiés, l'ensemble des outils de la Région doit être mobilisé et converger pour y répondre.

- les outils de façonnage des quartiers et de la ville dans toutes ses dimensions : habitat, espaces publics, services publics, services aux citoyens.
- les outils économiques en secteur marchand pour stimuler la créativité économique sur ces zones, susciter les implantations artisanales, industrielles et commerciales adaptées mais également ceux de l'insertion par l'économie pour les habitants qu'il convient de réinsérer progressivement dans la vie sociale et économique de la cité.
- les outils de mobilisation sociale par la gestion urbaine de proximité, par l'aménagement de proximité financé dans le cadre des fonds de travaux urbains, le soutien aux activités initiées par les associations en matière de sécurisation, la maintenance, l'animation des espaces publics, le soutien aux ateliers travaux urbains et les fonds de participation des habitants.

Les moyens de mesurer effectivement la réalité de cette adéquation aux besoins restent encore à construire. Un premier travail d'évaluation est en cours afin de cerner leur impact et leur perception par la population.

## 2. Rationalité économique

### Ré-inclure les espaces en souffrance sociale dans la dynamique du développement régional

La recherche de rationalité économique doit être l'un des fils conducteurs de l'action de la Région dans la Politique pour la ville et les programmes de renouvellement urbain qui ont un fort impact économique sur les territoires.

La Région, en tant que co-prescripteur de travaux portant des investissements publics et privés considérables, en cœur d'agglomération, crée du développement économique dont elle se doit de veiller à ce qu'il soit rationnel et équilibré.

Mais la recherche de la rationalité économique de la Région doit aller au-delà de la simple rationalité des travaux de renouvellement urbain qu'elle impulse ou finance. Elle passe également par l'articulation harmonieuse de toutes ses politiques directes ou indirectes d'intervention sur des territoires pertinents et mobilisés.

L'ambition de la Région devrait être de susciter la convergence des politiques publiques d'habitat, d'équipement, d'environnement, d'aménagement, de maîtrise foncière, de transports et services publics confortées par les initiatives et énergies privées afin que soit mis en œuvre dans le cadre de projets de territoire formalisés (contrats d'agglomération, contrats de pays, contrats de ville ou de développement rural) un renouvellement urbain moteur de rééquilibrage économique et social durable.

## 3. Équité et solidarité sociale

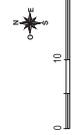
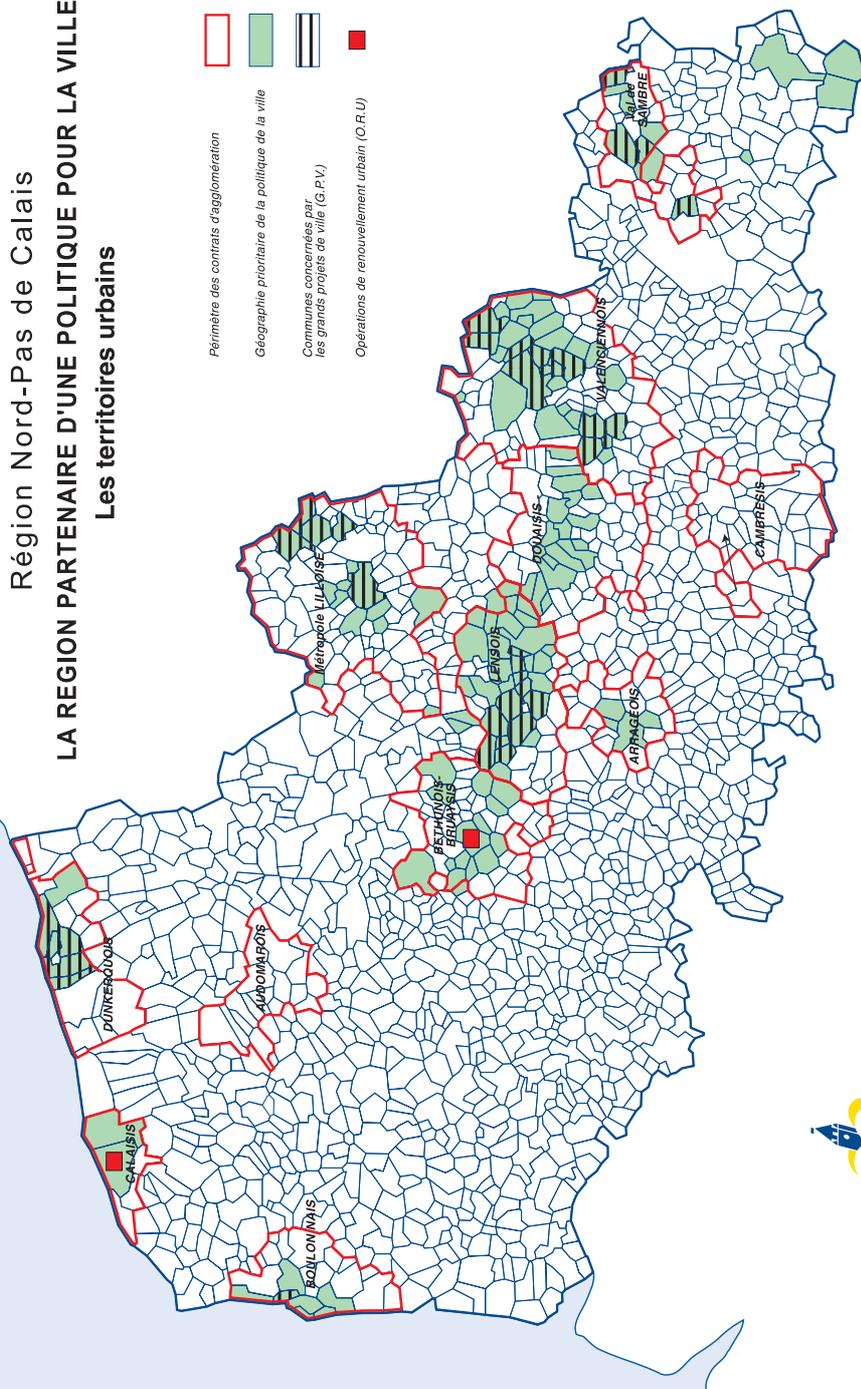
La Commission permanente de la Région a défini le 25 février 2002 le sens de l'intervention régionale dans la Politique de la ville et le renouvellement urbain. Elle a notamment dégagé les grands principes qui guident son soutien aux initiatives et projets qui lui sont soumis par les différents partenaires au

# Région Nord-Pas de Calais

## LA REGION PARTENAIRE D'UNE POLITIQUE POUR LA VILLE

### Les territoires urbains

-  Périmètre des contrats d'agglomération
-  Géographie prioritaire de la politique de la ville
-  Communes concernées par les grands projets de ville (G.P.V.)
-  Opérations de renouvellement urbain (O.R.U.)



ATELIER DE CARTOGRAPHIE  
 Cartographie de la Région Nord-Pas de Calais  
 Cartographie Nord - Pas de Calais

Source : Direction des Territoires

Septembre 2000

premier rang desquels les collectivités territoriales. L'Institution régionale a donné priorité :

- à l'accompagnement de « projet » plutôt qu'à une logique de guichet à laquelle conduirait la définition de critères pré-établis.
- à l'émergence et l'encouragement d'un projet social se traduisant par une opération de renouvellement urbain intégrant le développement de nouveaux services de proximité.

Ainsi, en complément des actions visant à la recomposition urbaine et sociale des quartiers classés GPV ou ORU, la Région entend contribuer au renforcement de nouveaux services aux habitants dans les quartiers les plus en difficulté, à travers notamment le soutien à des « schémas directeurs d'équipements » (culturels, sportifs, petite enfance, commerce...) accessibles à tous.

En outre, la Région et ses partenaires de la Politique pour la ville ont souhaité faire évoluer les pratiques et demandes exclusivement communales en demandant l'inclusion des contrats de ville dans les contrats d'agglomérations.

L'enjeu est d'inciter les intercommunalités où certaines communes sont confrontées à de graves difficultés à appréhender au sein de leur projet de territoire, la problématique spécifique de l'accompagnement inégalitaire des secteurs en déshérence par le biais de redistributions solidaires.

#### 4. Equilibre territorial

La région Nord-Pas de Calais se caractérise par son maillage urbain dense et par la faiblesse des revenus de ses classes populaires dont une grande partie réside dans ces zones en difficulté. C'est la raison principale du fort et ancien

engagement de la Région dans la Politique pour la ville et les Opérations de renouvellement urbain (ORU).

Les villes ne couvrent toutefois pas la totalité du territoire régional et la Région doit aussi prendre en compte les zones péri-urbaines ou réellement rurales qui parfois connaissent des situations de pauvreté ou d'isolement économique et social aussi difficiles que dans les quartiers exclus des villes.

Aussi, la Région se doit d'être la garante de l'équilibre des territoires et de leurs dialogues :

- en s'assurant de l'harmonieuse complémentarité entre découpage d'agglomération et émergence des pays, la volonté étant de privilégier l'agglomération – pays, particularité de la région Nord-Pas de Calais, issu logiquement de la trame d'urbanisation industrielle.
- en ne négligeant pas de transférer aux démarches de développement de pays l'ensemble du savoir-faire acquis depuis près de 20 années sur la Politique pour la ville.
- en organisant le dialogue et la complémentarité entre les territoires pour que tous en fonction de leur génie propre et de leur potentiel géographique et humain puissent générer un développement territorial durable et diversifié.

#### 5. Principe de précaution et préservation de la ressource

Par ailleurs l'Institution régionale, en tant qu'investisseur ou financeur d'opérations importantes, doit donner l'exemple d'une gestion patrimoniale et préservatrice des ressources de l'espace régional dans les travaux dont elle a la charge.

Pour cela le renouvellement urbain, soutenu par Région s'affiche comme une alternative à l'étalement urbain, consommateur d'espaces ruraux et naturels, générateurs de pollutions et ségrégation spatiale et lourd d'investissements différés pour les collectivités locales concernées.

A cette fin, ont été mis en place de nouveaux dispositifs opérants pour financer des interventions visant le recyclage de sites urbains nécrosés (résorption de friches, financements pour équilibrer des déficits fonciers, requalification d'espaces publics...)

L'intégration des démarches HQE dans les programmes territoriaux contribue également à la réalisation de cet objectif.

Pour les 2 ans à venir, la Région envisage l'évolution de ses pratiques pour promouvoir l'exemplarité des projets de renouvellement urbain en matière de qualité environnementale :

- proposer d'établir par territoire intéressé une convention de partenariat précisant les opérations en jeu, en vue de promouvoir notamment non seulement la HQE, mais une gestion durable des espaces, des équipements, des logements (implication des usagers, information sur les acquis du HQE, qualité de fonctionnement, d'animation des équipements et des espaces).
- apporter une assistance technique à la programmation et à la mise en œuvre de ces opérations.
- établir les modalités de formation, d'information, de qualification collective des acteurs (élus, techniciens, habitants) concernés par les projets.
- bonifier l'intervention de la démarche HQE sur les opérations.

- établir et promouvoir un cadre de « labellisation / référencement » de projets de renouvellement urbain « HQE ».

C'est le sens de la généralisation en cours de l'application des techniques HQE comme moyen d'action régionale.

## 6. Transversalité

La Politique de la ville puis pour la ville a constitué le terreau d'expérimentation des politiques transversales de la Région et de ses différents partenaires du développement social urbain que sont l'Etat, le Conseil général et les Communes. A présent, et avec toujours plus de force, les intercommunalités émergentes issues des lois de juin et juillet 1999 se présentent comme les interlocuteurs privilégiés de la Région pour l'ensemble de ses compétences d'aménagement du territoire et de ses responsabilités de développement territorial durable.

La nouvelle frontière de la Politique pour la ville, dans sa dimension territoriale, glisse vers l'agglomération et vers le pays. Elle se retrouve dans une territorialisation assumée et sereine dans la globalité de ses actions et grâce à une mobilisation de l'ensemble des services opérationnels de la Région.

C'est la principale aspiration des contractualisations avec les agglomérations et les pays, cadre d'intervention privilégié de reconnaissance « des territoires de projet » par la Région Nord-Pas de Calais, matrice d'un développement territorial abouti et que l'on peut souhaiter durable.

## Acquis

- fonctionnement partenarial,
- affichage de la logique de « renouvellement urbain » de la ville dans une perspective de développement durable.

## Limites

- cadres d'intervention très « soudés », pour amener à se remettre en cause pour intégrer de nouvelles logiques et une adéquation aux besoins,
- efficacité difficile à mesurer,
- la poursuite de l'étalement urbain et de la péri-urbanisation.

## Perspectives

- développer l'observation et l'évaluation de l'efficacité,
- mieux intégrer les pratiques de développement de la citoyenneté et l'adéquation aux besoins réels,
- généraliser la pratique de la Haute qualité environnementale.

## Recherche et développement durable



C. WAEGHEMACKER

L'aide aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche relève de la compétence de l'Etat. Cependant, la Région Nord-Pas de Calais a été la première, dès 1974, à participer au financement des actions de recherche et de développement technologique.

La politique régionale de recherche et technologie se traduit dans la mise en œuvre :

- du Contrat de Plan Etat / Région pour les programmes communs à l'Etat et à la Région,
- du Plan de renforcement de la recherche annoncé par le ministre en février 2001,
- de l'initiative régionale, qui se décline en programmes de recherche concertés avec les établissements régionaux, en mesures spécifiques en faveur des

ressources humaines (allocations de recherche, accueil de chercheurs étrangers) et le soutien aux colloques scientifiques.

Il convient au préalable de signaler que la cible première de la politique recherche et technologie est « relativement limitée » puisqu'elle concerne en prise directe les chercheurs et enseignants-chercheurs du Nord-Pas de Calais, représentant environ 3 150 personnes.

Il convient, au préalable, de rappeler que les 2 objectifs prioritaires de la politique recherche et technologie concernent :

- **La consolidation de l'attractivité de la région et de l'identité scientifique au niveau national et européen tant pour attirer des chercheurs de haut niveau que**

**pour donner aux chercheurs en place la pleine opportunité de s'investir autour de projets ambitieux.**

Il s'agit en effet de conforter les pôles d'excellence reconnus aux niveaux national et international de manière à positionner de façon différenciée la région Nord-Pas de Calais sur la carte de France mais aussi de contribuer au développement des domaines en cours de structuration et de permettre l'émergence de projets nouveaux dans les secteurs clefs de la recherche.

**- Le renforcement des liens entre recherche et développement économique par le vecteur de l'innovation auquel contribue le développement technologique et par une plus grande mixité entre recherche publique et recherche privée.**

Ce renforcement s'appuie sur la valorisation des compétences scientifiques et technologiques régionales auprès des acteurs économiques de la région et sur l'intensification des échanges avec l'industrie.

La politique recherche et technologie mise en œuvre par la Région Nord-Pas de Calais est une politique qui s'inscrit dans une logique de long terme dans la mesure où ses retombées ne sont visibles qu'à une échelle de temps estimée entre 10 et 15 ans. Cette politique nécessite par conséquent, pour être pleinement efficace, une certaine continuité dans ses modalités d'interventions et d'actions.

La politique recherche et technologie, de par ses objectifs, ses axes thématiques et ses modalités opérationnelles de mise en œuvre, contribue à servir certains des grands principes d'actions du développement durable.

## 1. L'adéquation aux besoins

Il est important de mentionner que la définition des grands axes de recherche par les tutelles (de ministères et des organismes concernés) intègre une dimension citoyenne dans la mesure où ces axes sont arrêtés au regard de problématiques sociétales. Ainsi, on peut dire que la communauté scientifique régionale, de par les orientations de ses tutelles, mène des travaux de recherche qui répondent à une demande sociétale.

Dans la mise en œuvre de son action en faveur de la recherche et de la technologie, la Région accompagne les acteurs de la recherche dans la mise en œuvre de programmes scientifiques construits à la fois sur la base d'un diagnostic partagé et la mise en commun des connaissances.

Dans ce contexte, la Région est très attachée au travail d'animation et de concertation en amont à tout engagement de sa part.

A ce titre, la Région s'attache à identifier, voire à constituer, les structures d'animation qui reposent sur la création de comités de pilotage ou sur la mise en place de comités stratégiques régionaux de réflexion associant l'ensemble de la communauté scientifique et des directions de la Région concernées en fonction des thématiques. Ces structures sont ouvertes à des opérateurs de la société civile dans un souci de participation démocratique, d'information et d'échanges.

Ainsi, la politique recherche et technologie intègre **les principes de démocratie participative et de gouvernance.**

## 2. Efficacité économique

La politique recherche et technologie s'inscrit dans une finalité de **développement régional et de qualification du territoire** en situant le développement de la recherche comme indissociable du développement économique, social ou culturel de la région.

De par cette finalité, elle contribue, sur les 6 axes thématiques identifiés dans le CPER 2000-2006, indirectement au développement durable en répondant au **principe d'efficacité économique**.

La recherche, qu'elle soit scientifique ou technologique, a comme finalité première le développement du savoir, de la connaissance et de l'expertise, déterminants essentiels à l'évolution socio-économique mais aussi culturelle d'une société.

Les connaissances scientifiques développées depuis plusieurs années et les applications qui en sont faites dans différents domaines, comme par exemple la santé, les transports, l'environnement ou l'agro-alimentaire, ont permis d'apporter des réponses et de proposer d'importantes avancées servant, pour la plupart d'entre eux, la problématique du développement durable.

Au-delà, la politique recherche et technologie contribue également par effet induit au **développement économique, social et culturel** du territoire.

**Sur le plan économique**, la recherche, sa valorisation et le transfert de ses résultats vers le monde économique favorisent en effet le développement technologique et l'innovation des entreprises en contribuant à la modernisation de l'appareil de production, visant ainsi à la création de nouveaux produits et de nouveaux services, et contribuant à la diversification des marchés.

Elle participe ainsi au maintien et à la consolidation de certains secteurs d'activités, en confortant un tissu favorable au développement économique et à l'emploi, mais aussi à la diversification des activités économiques qui contribue à créer de nouvelles filières.

La recherche est également un levier pour attirer, dans une perspective de développement exogène, les entreprises.

## 3. Solidarité et équité sociale

**Sur le plan social**, la politique recherche et technologie contribue à renforcer la qualification des équipes de recherche régionales et à développer de nouvelles compétences.

Elle renforce également la qualification des jeunes en permettant, par le financement d'allocations de recherche, à de jeunes étudiants inscrits en DEA de poursuivre en thèse.

La recherche contribue ainsi à l'éducation et à la formation en tirant le système éducatif vers le haut. En ce sens, elle favorise l'insertion professionnelle et sociale des personnes.

Enfin, en partant du constat que l'enseignement supérieur et la recherche sont des services et des équipements collectifs à part entière au service de la population régionale, la politique menée par la Région contribue à améliorer leur qualité et leur accessibilité.

Ainsi, en améliorant les infrastructures de recherche, on améliore l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur en offrant des formations jusqu'à Bac+8 dans de nombreuses filières universitaires. La Région veille aussi à la qualification professionnelle et sociale des personnes et mène des programmes de recherche spécifiquement orientés vers l'amélioration de la qualité de vie des personnes souffrant de handicaps.

## 4. Equilibre territorial

Sur le plan de la territorialité, il convient de signaler que la politique recherche et technologie est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire régional, sans favoritisme de site. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de territorialisation, mais s'attache à construire une cohérence géographique entre les sites dans un **principe d'équité territoriale**.

A ce titre, l'objectif de l'intervention régionale consiste, d'une part, à ouvrir les pôles à l'ensemble des compétences scientifiques, techniques, technologiques et économiques du territoire et, d'autre part, à renforcer la mise en réseaux des acteurs dans un souci de maillage optimum du territoire régional.

## 5. Principe de précaution

Six thèmes de recherche ont été retenus pour le CPER 2000-2006 en fonction des potentialités scientifiques, du contexte économique et des enjeux régionaux pour permettre à la Région de focaliser ses moyens sur un nombre limité d'axes scientifiques :

- biologie santé,
- technologies avancées pour la communication,
- technologies avancées pour les transports,
- environnement,
- agroalimentaire,
- sciences humaines et sociales.

Les recherches menées dans ces domaines contribuent, directement, comme la thématique de l'environnement ou, indirectement, pour les autres thématiques, à la logique du développement durable, en matière de précaution.

*(voir encadré)*

## 6. Transversalité

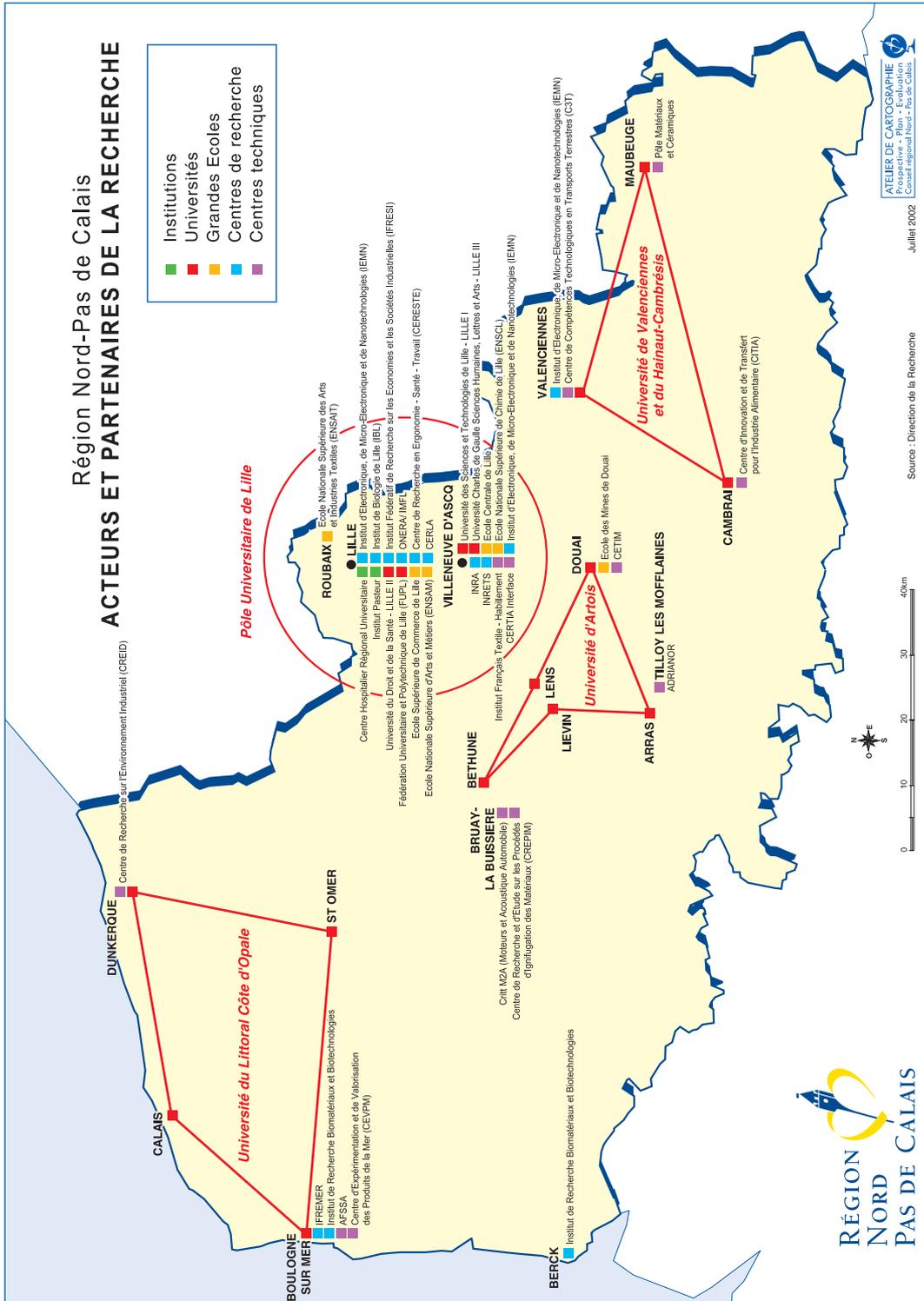
Il est important de signaler que la politique recherche s'appuie sur des programmes et opérations qui reposent, dans la mesure du possible, sur des approches pluridisciplinaires qui permettent de faire émerger de nouvelles méthodologies d'analyse et d'action et de renforcer l'apprentissage collectif et les échanges de connaissance.

Ces approches visent au sein d'un domaine :

- à faire travailler ensemble des chercheurs issus de la même thématique. C'est par exemple le cas des sciences humaines et sociales qui peuvent mobiliser sur une même problématique des économistes, des sociologues, des juristes, des psychologues...,
- à faire travailler ensemble des chercheurs d'origine complètement différente. C'est par exemple le cas de la santé avec la Génopole ou l'apport des sciences humaines et sociales est sollicité sur des questions relatives à l'éthique et à la santé ou encore le cas du programme de recherche concertée «Environnement et activités humaines» qui, au-delà de problématiques de caractérisations de polluants, associe un volet socio-économique visant à mesurer l'impact des pollutions sur les capacités de reconversion d'un territoire.

**La politique régionale de recherche et technologie, de par ses thématiques et en particulier sa thématique environnement et son approche multidisciplinaire, semble être en cohérence avec le principe de transversalité.**

Les partenaires de la politique recherche et technologie sont par nature nombreux et diversifiés : établissements, organismes, groupements, réseaux, associations, centres techniques, entreprises régionales.



Par ailleurs, pour garantir cette transversalité et soutenir l'expression des besoins, la Région cherche à favoriser la diffusion et porter les résultats de la recherche, à 3 niveaux :

**\* Au niveau des communautés scientifiques**

Elles s'organisent autour des publications et des colloques scientifiques et visent un public d'experts.

La Région soutient dans ce cadre l'organisation de colloques. Elle soutient également l'édition de revues scientifiques dans le cadre des Presses universitaires du Septentrion qui fédèrent 6 des 7 universités régionales.

**\* Au niveau des décideurs et des opérateurs de terrain**

La diffusion se fait selon deux modalités, selon que des structures d'interface existent ou non.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, la direction Recherche et Technologie s'appuie sur les structures qui, de par leur mission, ont en charge la diffusion et l'organisation du "flux" offres de recherche et besoins.

A titre d'exemple, citons le CERTIA interface qui contribue à la mise en relation entre chercheurs, pôles professionnels et entreprises du secteur agroalimentaire. Citons également le Pôle de compétences sur les sites et sols pollués qui œuvre plus particulièrement en direction des collectivités locales.

Dans le cas où l'interface n'est pas organisée, c'est au titre des comités de suivi des projets que la diffusion se fait selon des modalités très variables en fonction de la nature de l'action, soit par association des opérateurs de terrain (cf. cas du génie urbain où des collectivités locales, des entités comme l'OPAC, sont associées directement au montage et au suivi du programme), soit dans la mise en

place à l'initiative des chercheurs des "comités d'utilisateurs".

A noter que cette démarche n'est pas systématisée et reste dans la plupart des cas à l'initiative des porteurs de l'action sachant, toutefois, qu'une forte incitation est faite par la Région dès lors que les thèmes couverts sont à fortes potentialités de retombées (cf. santé, environnement, transports).

**\* Au niveau de la population**

Dans ce contexte, il importe de souligner l'importance de la culture scientifique et technique qui a pour vocation à la fois de :

- sensibiliser le public aux sciences et aux techniques, et plus particulièrement les jeunes aux études scientifiques en multipliant les actions en direction du milieu éducatif,
- de développer et mettre en valeur le patrimoine scientifique et technique,
- de sensibiliser, d'informer le grand public sur l'évolution des sciences et d'aider à la compréhension du monde d'aujourd'hui et de demain.

En région, la culture scientifique et technique est soutenue au titre de la politique culture.

A noter que d'autres opérations contribuent également à ce niveau de diffusion. On peut citer la «Semaine de la science et l'Université du temps libre».

## Acquis

- intégration de l'amont (définition des objectifs) à l'aval (modalités opératoires) des principes du développement durable,
- élément indispensable d'outillage des acteurs du développement,
- acquis certains sur des filières.

## Limites

- concertation et diffusion difficiles quand il s'agit de recherche fondamentale très « amont ».

## Perspectives

- identifier de nouveaux relais adaptés de diffusion et d'information en fonction de thèmes de recherche,
- agir sur l'information au grand public (via le Forum des sciences, Sciences en fête...).

## OPERATIONS SOUTENUES PAR LA DIRECTION RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

Quelques opérations de recherche, exemplaires au regard du développement durable de par leurs retombées, et soutenues par la direction Recherche et Technologie, sont présentées en référence aux axes thématiques identifiés dans le CPER 2000-2006 et en référence aux actions concertées menées au titre de l'initiative régionale.

### \* Développement durable et biologie santé

La politique recherche menée dans le secteur de la biologie santé s'est structurée autour de projets concernant essentiellement :

#### • la lutte contre des maladies représentant les principales causes de mortalité dans le monde :

- maladies génétiques multifactorielles liées à l'âge et innovation thérapeutique (Génopole lilloise),
- cancers, maladies cardio-vasculaires et vasculaires, maladies neurodégénératives, maladies inflammatoires (Institut de médecine prédictive et de recherche thérapeutique),
- recherche en vaccinologie, en parasitologie et en pathologie cellulaire (site Calmette : Pasteur et Institut de biologie de Lille).

#### • l'amélioration des conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap

(Institut régional de recherche sur le handicap) ou amélioration dans le traitement des maladies de l'appareil locomoteur par des recherches sur les biomatériaux osseux et articulaires (Fédération biomatériaux).

Cet ensemble de recherches cognitives est conforté par une démarche de valorisation des résultats auprès des secteurs industriels (ex : Eurasanté, ...) ou du secteur associatif (l'IRRH est largement ouvert aux associations et aux organismes du monde du handicap) assurant ainsi un retour des résultats de la recherche auprès de la population.

### \* Développement durable et technologies avancées pour les transports

Dans le cadre des projets de recherche soutenus dans le domaine des transports, on peut citer des travaux sur la logistique avec pour objectif l'optimisation du chargement des véhicules pour une affectation efficace des charges et des itinéraires, qui devrait avoir un impact sur la charge routière et l'environnement. Par ailleurs, un programme de recherche porte sur la mesure en temps réel des polluants générés par les véhicules automobiles en vue de la diminution de la pollution atmosphérique.

### \* Développement durable et environnement

L'axe environnement du CPER contribue pleinement aux préoccupations du développement durable. Dans ce contexte, on peut citer tous les projets de l'axe 1.

A titre d'exemples :

- le Programme de recherche concertée sur les sites et sols pollués qui a pour objectif d'évaluer les mécanismes de dépollutions métalliques des sites et sols pollués en vue de leur requalification et de mesurer les impacts de ces

mécanismes sur l'environnement, la santé et les systèmes socio-économiques,

- le Programme sur l'énergie renouvelable, dont les champs d'investigation concernent le système éolien, leur installation, leur composante et leur impact sur l'environnement,
- le Programme sur la qualité de l'air en milieu urbain et industriel dont les buts sont d'appréhender les phénomènes complexes de pollution atmosphérique et leurs imbrications.

**\* Développement durable et agroalimentaire**

Les projets de recherche de l'axe agroalimentaire du CPER portent sur la "Qualité des productions agricoles et des procédés de transformation, qualité des aliments et sécurité alimentaire".

A titre d'exemple, les nouvelles connaissances pourront permettre de mieux maîtriser l'adhésion bactérienne et d'ajuster au mieux les procédures de nettoyage et de désinfection.

De même, les travaux sur le nettoyage par des enzymes ayant pour vocation d'envisager une hygiène "propre et douce" devraient avoir pour conséquence une limitation des rejets toxiques dans l'environnement.

Un autre projet porte sur les endomycorhizes associées aux racines du lin dont le rôle protecteur vis-à-vis des pathogènes devrait permettre le développement d'une méthode alternative, non chimique, de lutte contre la maladie de la "brûlure" du lin.

**\* Développement durable et sciences humaines et sociales**

La thématique du développement durable n'est pas identifiée comme une thématique en tant que telle dans le secteur des sciences humaines et sociales. Néanmoins, un certain nombre de projets de recherche développés dans le cadre de l'IFRESI (Institut fédératif de recherche sur les économies et les sociétés industrielles) ou du GIP CERESTE (Centre de recherche en santé, travail, ergonomie) intègrent cette problématique.

On peut citer :

- pour l'IFRESI, les recherches menées autour de la métropolisation et des dynamiques de transformation de la ville ou du développement durable et des territoires fragiles,
- pour le CERESTE, les recherches menées autour de la toxicologie professionnelle et environnementale et de l'impact des mutations technologiques et organisationnelles sur la santé.

**\* Développement durable et ingénierie urbaine**

Il est à signaler, au titre de l'initiative régionale, l'action de recherche concertée « ingénierie urbaine » qui contribue par certains aspects à la dynamique du développement durable. On peut citer le projet « Habitat – qualité d'ambiance et Haute qualité environnementale » dont le thème aborde les systèmes énergétiques dans une problématique d'utilisation des énergies renouvelables et d'optimisation de rendement énergétique des systèmes de production d'eaux chaudes.

## Santé et développement durable



D. BOKALO

L'intervention de la Région en matière de santé constitue, en elle-même, une déclinaison opérationnelle du développement durable.

La Région n'a en effet pas de compétence légale en matière de santé et agit, depuis de nombreuses années, sur une base volontariste, en amont du traitement.

Comme pour l'environnement, le domaine de la santé peut être scindé en deux types de problématique :

- la « réparation », c'est-à-dire le besoin,
- la prévention et l'anticipation, c'est-à-dire la promotion de la santé comme ayant une valeur, voire comme constituant une valeur, et la prévention en tant que telle.

C'est sur ce deuxième point que porte l'action de la Région, en intervenant sur

tous les facteurs sur lesquels il est possible d'agir, à savoir les facteurs environnementaux, comportementaux et sociaux.

En matière de santé, comme dans beaucoup d'autres en Nord-Pas de Calais, l'action passée n'a pas été menée au regard d'un développement durable. Le développement industriel, puis sa chute, ont entraîné de nombreux effets néfastes sur la santé publique, et la tâche est aujourd'hui immense.

### 1. Adéquation aux besoins

L'action de la Région en matière de santé, en matière d'anticipation et de prévention a porté sur l'amélioration de la connaissance sur l'état des lieux, les

causalités..., son partage et sa diffusion. Les études locales et sectorielles, portées par les principaux partenaires ou par l'intermédiaire de la Maison régionale de promotion de la santé offrent désormais un cadre général efficace.

Elles ont permis la mise en place de programmes régionaux de santé sur la base des besoins réels de la région et le partage d'actions concertées.

Aujourd'hui, la déclinaison locale des programmes régionaux de santé vise à se rapprocher de l'expression locale des besoins

## 2. Rationalité économique

La santé est un élément du capital social d'une région. Ce fait est de plus en plus établi et partagé par tous. Un mauvais état de santé publique entraîne nécessairement des coûts pour la société, de l'absentéisme et des accidents pour les entreprises, une moindre productivité...

Agir sur la santé en amont relève de ce point de vue très directement du développement durable.

Par ailleurs, et plus spécifiquement, la Région travaille sur la construction de filières et de métiers autour des nouveaux services à la personne, et en particulier autour de personnes âgées, par le biais des politiques de nouvelles activités – nouveaux services.

Elle a aussi engagé un chantier transversal avec l'Institut de la santé au travail sur la sensibilisation, par l'intermédiaire des médecins du travail, des entreprises, pour mener des actions de santé publique.

## 3. Équité et solidarité sociale

Les facteurs sociaux tiennent une place importante et reconnue dans l'état de la santé publique. Cet axe a donc constitué

d'emblée une priorité d'intervention de la Région en matière de santé.

C'est l'action tout entière de la Région qui est orientée vers la prévention et l'accès de tous à la santé : par les choix thématiques, par le développement des nouvelles technologies appliquées à la santé, par des actions entreprises autour de l'habitat insalubre...

## 4. Équilibre territorial

La refonte des modes d'intervention publique en France en matière de santé ces dernières années vise à une meilleure adéquation aux territoires régionaux. Ils se déclinent désormais par programmes régionaux de santé, autour de problématiques prioritaires identifiés en région par l'ensemble des partenaires concertés.

Aujourd'hui, la Région et ses partenaires cherchent à aller plus loin dans l'adéquation aux besoins locaux.

A l'avenir, des actions complémentaires sont à développer. Tout d'abord, la poursuite de l'adéquation des actions aux besoins locaux doit pouvoir se faire, dans le cadre des politiques territoriales de la Région. Les Programmes régionaux de santé peuvent maintenant se décliner localement de manière opérationnelle. Les travaux d'analyse locale et la mise en contact des acteurs locaux de santé sont opérés. Restent à construire rapidement, les modalités d'intégration de ces démarches dans les contrats de territoires. A cet égard, l'année 2003, année de signature des contrats d'agglomération et de pays, sera cruciale.

## 5. Préservation de la ressource et principe de précaution

Des travaux sont engagés autour de plusieurs axes :

- l'énergie pour l'intégration de techniques de co-génération dans les hôpitaux,
- l'environnement – depuis 2000 un programme est engagé, avec un animateur régional dédié. Il intègre un volet santé dans le cadre du pôle de compétences sites et sols pollués, un travail sur le monoxyde de carbone sur l'habitat insalubre et sur la qualité de l'eau. Chaque action est déclinée avec les intervenants régionaux concernés,
- l'aboutissement d'un travail sur le développement du HQE dans les hôpitaux.

Par ailleurs, peut-être conviendra-t-il d'engager rapidement des travaux de réflexion sur des problématiques liées à des dynamiques récentes qui se sont révélées non durables, comme celle du développement de nouvelles pathologies microbiennes liées à la conjonction de la généralisation des antibiotiques avec le développement de l'hygiène.

## 6. Transversalité

L'action régionale en matière de santé est désormais transversale et de ce fait beaucoup plus efficace. Les PRS (Programmes de recherche santé) sont élaborés et gérés de manière partenariale entre tous les acteurs de la santé [État, Région, Départements, CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie), CAF (Caisse d'allocations familiales), médecins...] La Région joue un rôle d'ensemblier, parmi les acteurs de la « filière santé » par la mise en œuvre opérationnelle des PRS.

Par ailleurs, la Région engage d'autres réflexions et mène d'autres travaux en lien avec les autres axes d'intervention qu'elle mène (économie, citoyenneté, politique de la ville, environnement, recherche...) comme décrit ci-dessus.

Par ailleurs, d'autres chantiers transversaux auront à démarrer :

- un chantier sur santé et consommation, pour lequel l'intégration du Centre régional de la consommation au sein des services de la Région constituera une opportunité opérationnelle.
- un travail plus approfondi entre la santé et la recherche, la santé et le sport.

### Acquis

- réalité de la connaissance des besoins et de l'adéquation entre la définition des programmes et les besoins locaux,
- efficacité de l'animation de la transversalité entre tous les acteurs.

### Limites

- difficulté à mesurer les effets : actions du très long terme,
- intégration difficile de la problématique santé dans les projets de territoires,
- de nouvelles problématiques apparaissent en permanence : nécessité d'assurer la veille, et le lien permanent entre observation/recherche/action,
- le mauvais état de santé est un facteur de non attractivité d'un territoire.

### Perspectives

- meilleure intégration de la problématique santé et des programmes locaux dans les contrats de territoires. Un rééquilibrage en matière de soins peut être porteur d'un véritable développement économique,
- travail à constituer sur la prévention par la consommation (information-sensibilisation) et par l'habitat (lien avec des politiques de réhabilitation),
- prise en compte de nouvelles problématiques : recherche sur les effets des antibiotiques,
- travail sur l'attractivité en région pour les professions médicales.

## Transports et développement durable



C. BLANQUART

### Etat des lieux

#### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Il s'agit de rendre notre région plus attractive par son cadre de vie et par la qualité des services, afin que notre position géographique exceptionnelle au sein de l'Europe du nord-ouest devienne un atout pour l'avenir.

Il s'agit également de renforcer la cohésion de l'espace régional.

#### Dans un contexte mitigé :

- une localisation géographique favorable et un avantage par rapport à des voisins et concurrents nord-européens confrontés à la saturation,
- une dynamique dominée par les flux et les échanges en croissance continue,
- un territoire doté d'infrastructures de

transports insuffisamment qualifiées en équipements et services pour en tirer le meilleur parti et comportant encore des chaînons manquants,

- une région de transit sans être réellement une région carrefour,
- une demande croissante de transport, aussi bien en matière voyageurs que marchandises, dans un contexte de rareté de l'espace et d'engorgement des infrastructures,
- une région essentiellement urbaine (environ 75 % de la population habite dans un périmètre de transports urbains),
- des coûts chaque jour plus importants des systèmes de transport, aussi bien coûts directs que coûts indirects (pollution, artificialisation des terres, bruit, santé...).

Chacun commence à prendre conscience de la pression que provoque la croissance continue des transports, tant de voyageurs que de marchandises. Une prise de conscience se fait jour, de l'antagonisme croissant entre développement économique, transport et environnement, notamment au regard des attentes du public en termes d'accessibilité, de mobilité, de consommation d'un côté, et par ailleurs, l'acceptabilité par ce même public des conséquences de la demande croissante de transports. La logique actuelle, très fonctionnelle, ne peut plus s'appliquer. Il existe des réponses techniques et organisationnelles, mais elles ne sont plus suffisantes. C'est à de réels changements de comportements qu'il faut parvenir, de la part des décideurs, des professionnels des secteurs, des entreprises et de la population.

La Région, forte de ses nouvelles compétences en matière de transports et de son rôle d'aménagement du territoire, a entrepris, au travers de l'élaboration du Schéma régional des transports, d'infléchir fortement l'approche des transports.

Car la Région doit répondre à plusieurs défis :

- développer les transports en commun et plus particulièrement le TER pour lequel la Région est devenue autorité organisatrice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et les rendre plus attractifs afin que nos concitoyens puissent se déplacer dans les meilleures conditions possibles,
- faire de la diversification des moyens de transport des marchandises et du développement de l'intermodalité un outil au service du développement des différents bassins d'emploi de la région.

La Région Nord-Pas de Calais s'est déjà engagée dans cette voie à travers notamment, la plate-forme multimodale de Dourges qui permet de relier à la fois la voie d'eau, le rail et la route, mais aussi à travers la politique volontariste de

développement du TER (Transport express Régional) menée depuis de nombreuses années. Sa volonté, c'est de poursuivre et de développer cette politique avec l'ensemble de nos partenaires.

**Pour ce faire, elle a mis en œuvre une politique d'équipement en infrastructures et d'amélioration des services :**

- un Contrat de Plan 2000/2006 ambitieux sur le transfert modal avec pour la première fois une implication importante en matière d'infrastructures ferroviaires,
- une participation significative à l'amélioration de la productivité des ports de la façade littorale et de leur accessibilité,
- une volonté de promotion du mode fluvial,
- des aménagements sur le réseau routier principal,
- un développement des véloroutes et voies vertes dans le cadre d'un schéma régional des itinéraires cyclables,
- une offre de service TER cherchant à mieux répondre aux besoins dans un souci de qualité,
- une recherche d'amélioration des connaissances en matière de transport par la redynamisation de la Cellule économique régionale des transports en liaison avec les différents acteurs du transport.

Tout ceci dans l'objectif de participer au renforcement de la cohésion du territoire régional.

## 1. Adaptation aux besoins

La Région a entrepris un chantier très important dans ce domaine de manière à outiller tous les utilisateurs des transports, de voyageurs comme de marchandises, afin de mieux définir les besoins en matière de transports.

Pour éclairer les choix, la Région a agit sur :

- l'observation, la collecte et le partage des données, sur les infrastructures, les

transports, les coûts réels des infrastructures et des modes de transports (dans une logique du « tout compris »),

- la diffusion de ces informations de la manière la plus large possible (plaquette de sélection des indicateurs de la cellule économique régionale des transports (cellule de recherche sur les transports) avec l'Etat et les opérateurs de transport, colloques...),
- l'organisation de débats publics ouverts dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional des transports,
- l'organisation, avec des partenaires relais, d'information ciblée sur les publics concernés, par exemple avec l'ADEME sur le coût réel de l'usage de l'automobile par un particulier ; avec les autorités organisatrices de transport sur une information complète sur les réseaux des transports en commun et leurs interconnexions,
- la participation à des instances de concertation sur les projets d'infrastructures ou d'équipements : comités locaux pour le réseau routier, conseils portuaires et aéroportuaires,
- l'organisation en 2003, de comités de lignes autour des axes du TER.

Chaque axe d'intervention a pour objet de rechercher la réalité du besoin et de faciliter son expression.

## 2. Rationalité économique

Le transport et la logistique constituent une filière économique en tant que telle. Il existe en région 36 000 établissements de transports. Par ailleurs, les formes d'organisation et les processus de production des entreprises ont des impacts directs sur l'organisation même des transports et des trafics.

La Région agit sur ces 2 leviers.

- Elle agit à la fois sur les filières économiques autres et sur la filière des transports particuliers en étudiant les interactions entre transport et développement économique. Elle peut ainsi intervenir en lien avec les professionnels du secteur et les autres intervenants publics, sur la création de valeur ajoutée, le développement de services connexes... au sein de la filière logistique en elle-même et au sein de chaque filière économique. Elle mène des réflexions de manière à renforcer la compétitivité du fret ferroviaire dans la perspective de sa libéralisation en 2003.

- Elle aborde chaque chaîne dans son intégralité par rapport aux services engendrés, dans une recherche de la plus grande valeur ajoutée produite localement.  
La Région engage une réflexion sur les nouvelles temporalités de la vie des populations et des sociétés de manière à identifier les nouveaux besoins de transports et d'activités qui en découlent. La Région se dote des outils d'analyse globale des coûts et des besoins, afin d'intervenir sur les services et leurs qualités et privilégier une utilisation optimale des infrastructures existantes, dans un souci d'efficacité économique.

## 3. Equité et solidarité sociale

La Région cherche à privilégier l'accès à tous aux meilleures conditions de transport. Pour cela, les transports individuels, et les transports publics n'offrent pas, à eux seuls, une réponse adaptée. La Région engage donc une réflexion sur les différents modes de transport dans une logique de chaîne globale de déplacement de la personne.

Ainsi par exemple, une étude a-t-elle été menée dans le cadre de la politique de



nouvelles activités - nouveaux services, sur les perspectives d'activités économiques que constituerait le transport à la demande. Elle facilite l'accès de tous aux transports et notamment aux populations étudiantes ou sans emploi par une politique tarifaire attractive.

Elle cherche aussi, pour atteindre cet objectif, à agir sur la maîtrise de la mobilité. En effet, le simple fait d'accroître l'offre ne constitue pas nécessairement le moyen le plus utile pour faciliter la mobilité pour tous. Elle entraîne souvent une mobilité « pour la mobilité », coûteuse pour les populations et pour la société (péri-urbanisation, demande croissante d'infrastructures et leurs conséquences, accidents, pollution lumineuse, bruit, émissions diverses...). A ce titre, elle donne une priorité aux investissements de réduction des nuisances sonores au bénéfice des riverains des autoroutes urbaines.

En ce qui concerne les marchandises, les métiers du transport qui, par le passé étaient souvent en compte propre dans les entreprises de production, ont évolué vers une approche et une offre plus intégrée de logistique globale (d'où l'externalisation de cette branche au sein des entreprises productives) allant de la préparation des commandes, le groupage-dégroupage jusqu'à la distribution fine. Ce qui englobe une série de métiers et en même temps des organisations spatiales différentes notamment au regard des zones d'activités et des sites logistiques.

#### 4. Equilibre territorial

Sa politique, notamment au travers du Contrat de Plan Etat-Région, vise à construire un système régional de transport prenant en compte la double échelle d'intégration dans l'espace européen et de valorisation de chacun des territoires la composant. Pour ce qui concerne la mobilité des

personnes, la Région cherche à construire un système de transport le plus équitable possible, favoriser l'accès au mode de transport le plus adapté sur l'ensemble du territoire régional. Elle essaie de réduire l'accès en une heure en train, de toute agglomération du Nord-Pas de Calais à la métropole régionale. Elle organise une coordination à l'échelle de la région entre les autorités organisatrices de transport (mise en place du syndicat mixte régional des transports, autour de 16 autorités organisatrices de transport, urbain, non urbain, régional...).

Au niveau des marchandises, la Région dans le cadre de ses premières réflexions liées à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire et du Schéma régional des transports recherche une bonne cohérence entre activités et transport de marchandises au travers notamment de l'implantation de zones d'activités multimodales, de leur mise en réseau et de l'optimisation de zones existantes face à l'artificialisation de nouveaux terrains. De même, elle est attentive à toutes les réflexions en matière de logistique urbaine et de valorisation des disponibilités foncières en bordure de réseaux alternatifs (ferroviaires et bord à canal en particulier).

#### 5. Préservation de la ressource et principe de précaution

La recherche de rationalisation (par les coûts, par l'adéquation aux besoins...) a pour but ultime la préservation des ressources et la précaution. Ainsi l'action de la Région spécifiquement vers cet objectif est-elle très riche :

- Une recherche d'identification des coûts globaux et notamment environnementaux dans les coûts des modes de transport et leur intégration

dans les choix - la recherche de gains énergétiques dans les choix modaux, en liaison avec l'ADEME.

- Les actions en faveur du développement des « transports doux » : voies vertes, étude en vue de la constitution de cheminements pour vélo sur des longues distances (Schéma régional des véloroutes et voies vertes), incitation auprès des collectivités locales par un appui aux études de faisabilité.
- Implication forte dans l'établissement de plans de déplacements urbains et l'établissement de plans de déplacements entreprises. Ce dernier levier permet d'aider les collectivités et les entreprises à agir sur les transports qu'elles induisent en toute connaissance de cause (combien coûte à l'entreprise l'arrivée massive de ses employés aux mêmes heures (retards, bouchons, accidents), l'emprise au sol de parkings et de leur entretien ? Quelles seraient les conditions à remplir pour l'amélioration des trajets domicile-travail... ? La Région a un rôle d'incitation et d'information sur ce domaine.
- Des actions de sensibilisation, sur la mise en place de technologies propres, sur l'implantation et le fonctionnement de zones d'activités, sur la qualité de l'air ou de l'énergie.
- Une réflexion est en cours aussi sur la destination possible des boues de dragage de voies d'eau (problème de stockage, de valorisation, de préservations d'emprises foncières...), l'absence de possibilités actuelles ou la faiblesse de la prise en compte dans les exercices actuels de planification menées par les collectivités locales concernées constituent en effet un frein au développement de la voie d'eau.

Au-delà de ces quelques exemples, la Région, dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional des transports vise à

orienter sa stratégie en matière de transport, vers une meilleure prise en compte du principe de précaution avec une volonté affichée pour :

- la promotion de l'intermodalité dans la mobilité des personnes et dans le transport de marchandises,
- la sécurité (sécurité routière, sécurité maritime notamment, promotion de modes plus respectueux de l'environnement ...),
- et la fiabilité (réflexions sur l'ensemble de la chaîne de transport, avec la notion de filières pour les marchandises).

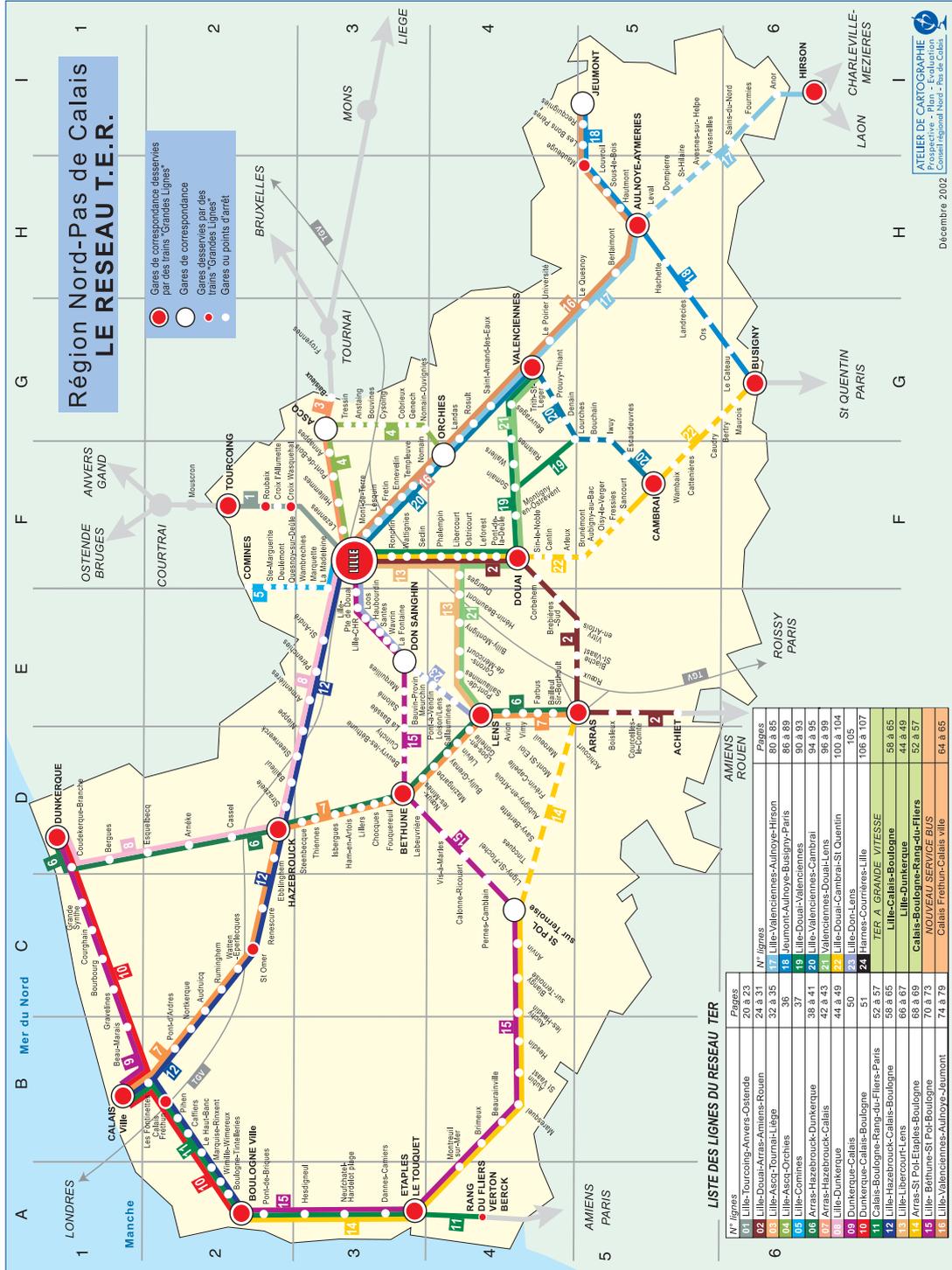
## 6. Transversalité

Il s'agit de l'axe de réforme le plus important de la part de la Région. L'ensemble des actions et angles d'intervention décrites ci-dessus relèvent d'une logique de fonctionnement transversale.

De plus, la Région fédère dès 2003 les autres autorités organisatrices de transport, au sein du syndicat mixte régional des transports en création, afin de faciliter et de développer la mobilité durable ; ses premiers sujets d'intervention seront l'information intermodale, l'intégration tarifaire, les services aux usagers, les nouveaux services, cohérence économique et technique des projets tels que tram-train...).

La Région agit de plus en plus en matière de transport, en lien avec les acteurs du monde de l'économie, de l'environnement, de la recherche...

Au sein même de ses services, la direction des Transports a entrepris d'organiser ses services autour d'un fonctionnement structurellement transversal.



ATELIER DE CARTOGRAPHIE  
Prospective - Plan - Evolution  
Conseil Régional Nord - Pas de Calais  
Décembre 2002

## « QUELQUES ÉLÉMENTS DE REPÈRE »

Au regard de la carte des différents réseaux de transport, la région Nord-Pas de Calais semble particulièrement bien dotée en matière d'infrastructures de transport.

### • La route

Le réseau routier est un des plus maillés de France, concentré sur 2,3 % de l'espace national. Le Nord-Pas de Calais disposait début 1998 de 560 kilomètres d'autoroutes (6,6 % de l'ensemble national), de 76 kilomètres de voies rapides urbaines, d'environ 1 014 kilomètres de routes nationales (3,2 % de l'ensemble national) et de 10 494 kilomètres de routes départementales (2,9 % de l'ensemble national). Cependant, cette région est très dense et supporte un important trafic de transit. De ce fait, le réseau autoroutier (A1, A2, A22, A25) ne permet plus un écoulement fluide du trafic et montre ses limites. Les autres axes (A16, A26) possèdent des réserves de capacité.

### • Le fer

Le réseau régional compte 1 450 kilomètres de voies exploitées par toutes les activités : TER, lignes classiques, lignes à grande vitesse la reliant à des capitales européennes, fret. Sur les 1 300 km de lignes « classiques », 30 % ne sont pas encore électrifiées, 31 % sont à voie unique. Les lignes sont davantage utilisées pour le trafic voyageurs qu'au niveau national (84 % contre 75 %).

La région compte 211 gares ou points d'arrêt voyageurs. 71 d'entre eux ont été rénovés depuis 6 ans, principalement sur les axes Lille - Valenciennes - Jeumont ou Hirson, Lille - Lens (via Libercourt et via Don-Saighin) et entre Lille, Dunkerque et Calais. Autant le seront prochainement. Ces gares sont équipées au total d'environ 3 500 places de parking ainsi que d'abris vélos. La plupart des gares sont aussi desservies par des bus urbains ou des cars départementaux.

En trafic marchandises, le triage ferroviaire de Grande-Synthe est le premier de France. L'artère Nord-Est en direction de la Lorraine et de l'Allemagne constitue un axe essentiel pour la façade littorale.

### • L'aérien

Le Nord-Pas de Calais compte 14 aéroports ou aérodromes. Si ceux de Calais, de Valenciennes, du Touquet ou de Merville ont quelques activités commerciales, seul Lille-Lesquin est d'envergure nationale et internationale. Cet aéroport compte deux pistes de 2 825 m et de 1 600 m et sa nouvelle aérogare est dimensionnée pour environ 1,5 million de passagers.

Par ailleurs, la région dispose d'un accès rapide par TGV à l'aéroport international de Roissy (50 minutes de trajet) et l'aéroport international de Bruxelles (Zaventem) est à une centaine de kilomètres seulement de Lille.

### • Le maritime

Les trois principaux ports du Nord-Pas de Calais ont développé des spécialités complémentaires, Boulogne pour la pêche et le traitement des produits de la mer, Calais pour les liaisons Transmanche, voyageurs (15 millions de passagers en 2000) et fret roulier (31,9 millions de tonnes en 2000), Dunkerque pour le transport de marchandises : vrac, conteneurs, marchandises diverses et fret roulier (45,3 millions de tonnes et 150 000 conteneurs EVP en 2000).

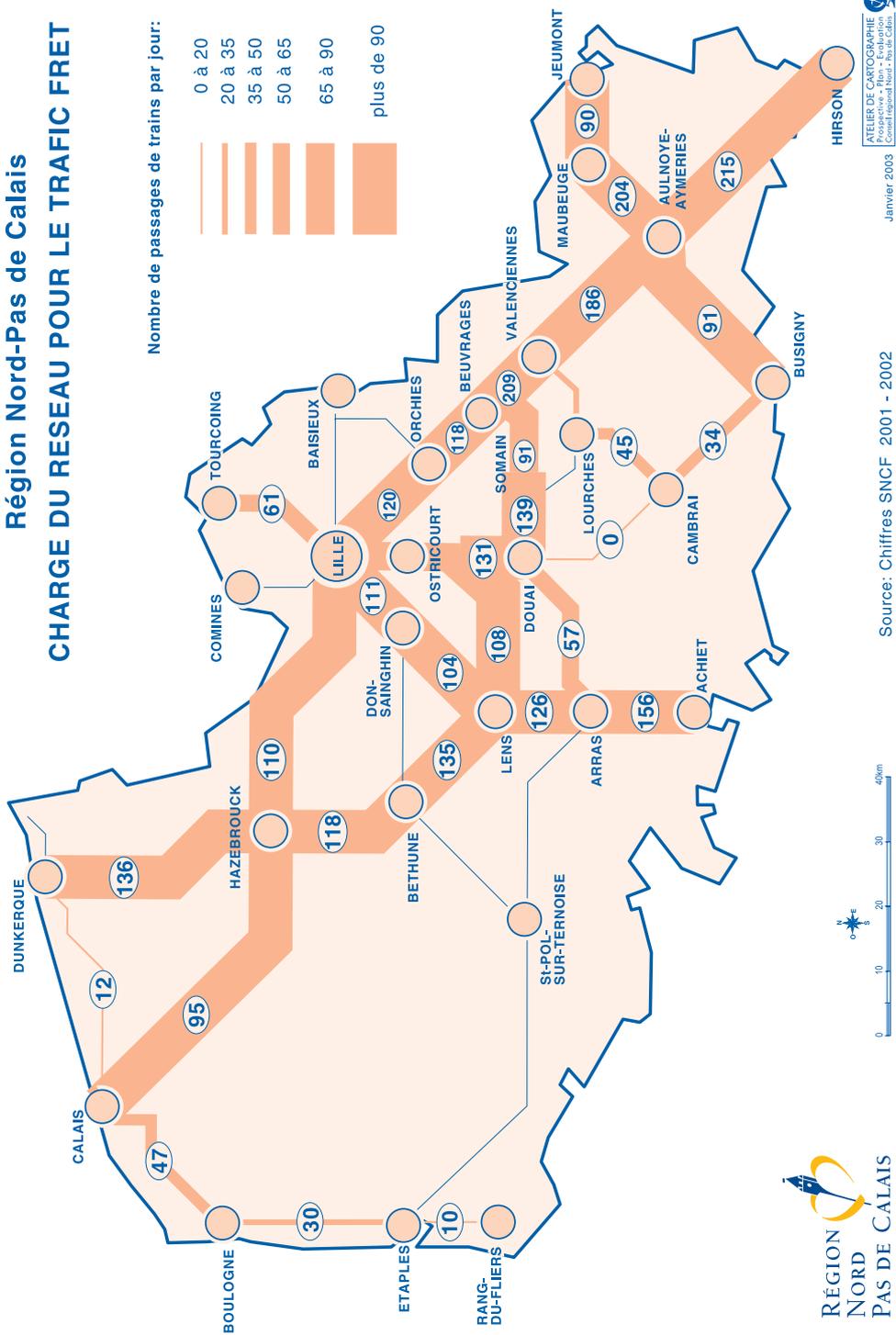
Le lien fixe Transmanche long de 50 km a assuré le passage en 2001 d'1,2 million de camions, 2,5 millions de véhicules particuliers, 75 000 autocars. L'Eurostar a transporté 6,9 millions de passagers et les trains de marchandises ont représenté un trafic de 2,4 millions de tonnes.

### • Le fluvial

Le réseau fluvial du Nord-Pas de Calais compte 241 km de voies navigables à grand gabarit (190 km au gabarit 3 000 t et 51 km au gabarit 1 350 t) sur 576 km utiles à la navigation de commerce. Le trafic transporté en 2000 est de 10 millions de tonnes dont 3,2 en transit avec d'importantes réserves de capacité. On y compte 15 ports fluviaux, dont 8 concédés et, au total, 250 sites de transbordement.

Si le réseau fluvial est bien relié au Nord-Ouest européen, par Lille et Valenciennes, le débouché vers le Bassin parisien avec un gabarit limité à 600 tonnes (Canal du Nord) pénalise le niveau de service offert pour le transfert vers ce mode d'une partie du trafic du corridor nord européen.

## Région Nord-Pas de Calais CHARGE DU RESEAU POUR LE TRAFIC FRET



## Acquis

- large débat public dans le cadre du schéma régional des transports, permettant une meilleure connaissance des enjeux et des besoins,
- développement de la connaissance sur la thématique,
- diffusion et mise en œuvre opérationnelle des préconisations,
- introduction du partenariat régional entre autorités organisatrices de transport.

## Limites

- tendance lourde au suréquipement, en particulier routier et à l'augmentation de l'offre, avec ce que cela implique en consommation d'espace et investissements lourds,
- l'évolution de l'économie en général crée de fortes pressions sur l'offre et l'organisation des transports, qui ont des effets très néfastes sur le social et l'environnement,
- forte augmentation des flux de transit et mélange des trafics routiers,
- motorisation croissante liée à la péri-urbanisation,
- chaînons manquants dans les réseaux,
- financements publics en cours de raréfaction,
- système productif basé sur le juste à temps.

## Perspectives

- améliorer la connaissance sur les coûts globaux, et des interactions économie-transport,
- poursuite du développement des modes de transports doux en liaison avec les autres institutions,
- extension des Plans de déplacement urbain-Plans de déplacement entreprises comme moyens de mise en cohérence et de rationalisation,
- poursuite de l'organisation de la logistique en particulier,
- constitution d'outils d'expertise permettant de mesurer l'impact des décisions et des choix d'infrastructure,
- amélioration de pôles de compétences (évolution des formes de mobilité en lien avec les nouveaux temps sociaux, question d'accessibilité des personnes à mobilité réduite).

## Tourisme et développement durable

Depuis 20 ans, la Région se bat pour se construire une image positive et une nouvelle attractivité. Mais ce n'est pas uniquement une « parcelle » de territoire de notre région qui est concernée. L'accueil du public et le tourisme sont à penser globalement, c'est-à-dire à l'échelle du territoire régional, de manière à proposer de nouveaux aspects attractifs. Ainsi l'ensemble du territoire régional est concerné. Parce que chaque territoire est différent, a son identité, la Région adapte ses interventions en tenant compte de leur spécificité.

Les principaux axes mis en place au titre de la politique tourisme s'articulent principalement autour de 3 objectifs :

- Faire du tourisme partout et pas uniquement sur des pôles d'excellence.
- Faire du tourisme tout le temps et pas uniquement en haute saison.
- Faire du tourisme pour tous, quels que soient leurs lieux d'habitation, leurs revenus et leur état physique.

Autant que faire se peut, la recherche cumulée de ces 3 objectifs est systématiquement faite lors de l'instruction des dossiers.

### 1. Adéquation aux besoins

Pour parvenir à réaliser ces objectifs, le service tourisme s'appuie sur :

- Des territoires constitués ou structurés (contrat de station, pays...).
- Des besoins des clientèles (étrangères, extra régionales, infra régionales...).
- Des outils mis en place : observatoire CRT, structures partenaires : ADTCO, PATA...



S. DHOTE / ENR

- La Région a souhaité se doter pour les prochaines années d'un Schéma régional touristique de développement durable, actuellement en cours de réflexion.

### 2. Rationalité économique

Le secteur touristique constitue un puissant moteur de développement économique dans de nombreux pays. Dans certains pays en développement, singulièrement ceux qui ne sont pas dotés de ressources suffisantes, le tourisme constitue parfois la seule option de développement qui s'offre à eux à court et à moyen terme.

Au cours des 20 dernières années, le tourisme est en effet devenu une source importante d'emplois et de revenus dans de nombreux pays en développement. Il constitue de fait le 1<sup>er</sup> secteur d'emploi en Nord-Pas de Calais. Il est à noter cependant que, dans les pays développés comme dans les pays en développement, la majorité des travailleurs de ce secteur ont des emplois non spécialisés ou peu spécialisés, donc des salaires peu élevés, des emplois saisonniers et des horaires irréguliers. L'industrie touristique doit examiner les moyens d'améliorer les conditions de travail, en essayant par exemple de réduire le caractère saisonnier du tourisme, de façon à accroître la sécurité de l'emploi.

Pour ce faire, la Région agit sur différents leviers :

- un soutien à la filière par une intervention sur la structuration de l'offre hôtelière de qualité, là où elle est identifiée comme faisant défaut, et par l'accompagnement des territoires autour d'équipements structurants,
- la recherche d'une dé-saisonnalisation de l'activité touristique permettant de pérenniser et de viabiliser l'activité,
- un soutien à la diversification du secteur touristique pour renforcer l'offre et ancrer l'économie touristique dans les territoires.

Par ailleurs, la Région travaille depuis plusieurs années à l'analyse de l'impact de l'aménagement du temps du travail et des nouveaux temps de fonctionnement de la société sur l'offre et la demande touristique.

Elle soutient aussi le développement de véritables politiques de développement dans certains pays partenaires (Sénégal, Pologne, Mali...)

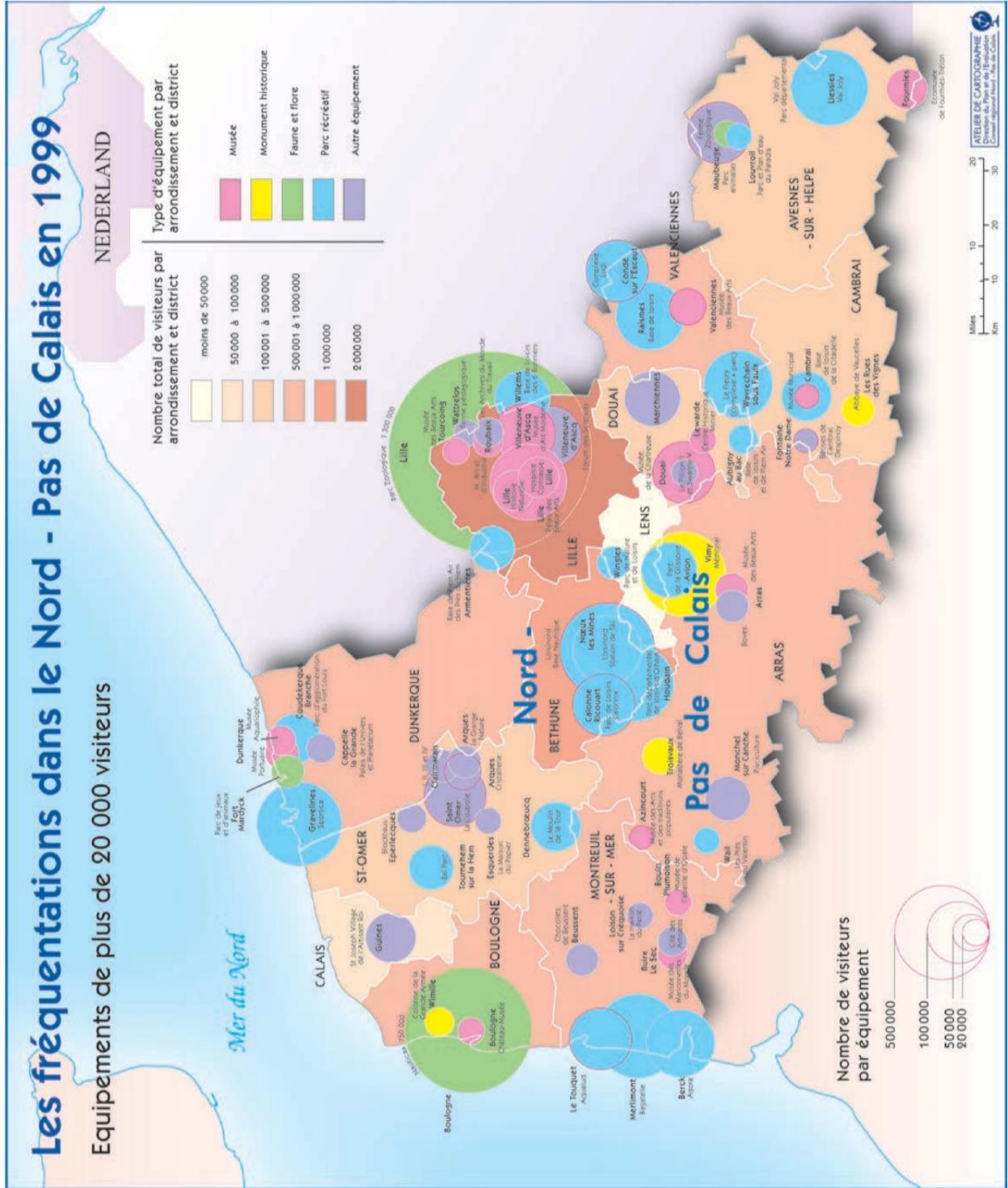
### 3. Équité et solidarité sociale

Le Nord-Pas de Calais est engagé de longue date dans l'accès au tourisme et aux loisirs au plus grand nombre.

La Région aide des organismes comme la Bourse solidarité vacances ou l'association des paralysés de France afin de permettre à tous de partir en vacances ou d'accéder aux sites. Le tourisme doit être facteur d'intégration sociale et donc de solidarité active.

Plus récemment, le parc naturel régional Scarpe-Escaut a signé le 9 avril 1999 en présence de Mme Demessine, alors secrétaire d'Etat au Tourisme, l'engagement de procéder à une démarche d'adhésion à la charte européenne du tourisme durable. Le processus s'est traduit par la nécessité de renforcer l'animation et la coordination des acteurs de l'économie touristique en vue de la conception et de la diffusion de produits et prestations répondant à la demande sociale et à la mise en tourisme des territoires de parc.

Il convient de souligner la signature prochaine d'une convention de partenariat avec le Groupement d'intérêt public (Bourse solidarité vacances). L'objectif est de mettre à disposition à coût très marginal, des associations caritatives, comité de chômeurs, CCAS, des offres de séjours de vacances pour permettre à des familles en difficultés sociales de partir : BSV peut s'avérer un outil du développement durable dans le sens où il conjugue équité sociale, efficacité économique et gestion prudente de l'environnement, il s'agit de permettre à tous d'accéder équitablement à un niveau satisfaisant de développement économique et social, d'épanouissement humain et culturel, sur une terre dont les ressources seraient utilisées plus raisonnablement et les milieux préservés.



Permettre aux habitants de la région Nord-Pas de Calais, qui sont exclus, d'accéder aux vacances représente un enjeu social à plusieurs titres :

- restauration des liens familiaux,
- valorisation des individus,
- ouverture aux autres...

Par le financement de son programme d'activités. L'objectif « Tourisme pour tous » vise à favoriser l'accessibilité des handicapés aux équipements touristiques. Ce soutien intègre une démarche de développement durable dans le sens où il vise :

- l'intégration de la personne handicapée dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et toutes circonstances,
- l'égalité de chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap afin de permettre à la personne handicapée d'acquérir une relative pleine autonomie,
- la mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

L'accessibilité est un objectif de développement durable car elle intègre bien la problématique transversale du tourisme pour tous.

Par ailleurs, par rapport aux pratiques touristiques des habitants du Nord-Pas de Calais dans les pays lointains, la Région recherche des moyens de sensibilisation pour promouvoir des pratiques plus respectueuses, dans les régions avec lesquelles elle coopère.

Les collectivités d'accueil sont confrontées à la surpopulation et à la remise en cause de la culture établie : bouleversement des pratiques religieuses, des modes d'habillement, des normes de comportement et des valeurs culturelles locales. L'essor des activités touristiques peut sans le vouloir inciter à la sur

commercialisation, laquelle peut entraîner la dévalorisation et, dans certains cas, la disparition pure et simple des coutumes et traditions locales. Les dégâts causés au patrimoine culturel peuvent être encore plus graves dans le cas des sites et édifices historiques non protégés et lorsque les bâtiments traditionnels sont remplacés ou disparaissent quasiment.

## 4. Equilibre territorial

La Région veille, dans son intervention sur les équipements structurants, à mailler le territoire de manière équilibrée. Plus spécifiquement, elle soutient des logiques de développement du « tourisme partout » : tous les territoires sont donc concernés et en particulier, le parc naturel régional de la Scarpe-Escaut et celui de l'Avesnois, afin par exemple de préserver les bocages de l'Avesnois. C'est l'ensemble du territoire régional qui devient « exploitable ». C'est de l'inscription de l'activité touristique dans les projets de territoire que pourra naître une véritable dynamique de l'offre touristique. L'objectif est de valoriser l'ensemble du potentiel régional en évitant la sur fréquentation de certains espaces fragilisés. Il s'agit de retrouver un équilibre sur le territoire très menacé du littoral, lieu important d'attractivité touristique.

L'articulation des politiques de tourisme de la Région avec les Contrats de territoire constitue aussi un moyen d'équilibre territorial et d'ancrage de l'activité touristique dans le développement local.

## 5. Préservation de la ressource et principe de précaution

L'industrie touristique a tendance à avoir des effets négatifs sur l'environnement du fait des ressources qu'elle consomme, de

la pollution et des déchets résultant du développement des installations touristiques, de l'intensification des transports et des activités touristiques. D'autre part, un développement inconsidéré du tourisme peut favoriser une utilisation intensive des terres, facteur possible de déforestation, d'érosion des sols et d'amenuisement de la diversité biologique. D'intenses perturbations humaines de la végétation et de la faune par l'activité touristique peuvent causer des dégâts irréversibles à de précieux écosystèmes.

Le développement des zones côtières pour les besoins du tourisme est particulièrement préoccupant. La construction d'installations touristiques peut saccager la beauté naturelle de ces zones, et l'érosion due à ces infrastructures touristiques construites trop près de la côte peut être un facteur de destruction des plages et de dégradation de la côte.

Le traitement et l'élimination des déchets produits par l'industrie touristique est un autre problème préoccupant, en particulier pour les économies moins développées qui ne disposent pas de l'infrastructure pour traiter ce surplus de déchets.

Le problème de l'eau douce reste pesant et l'approvisionnement en eau douce, face à la demande croissante de l'agriculture, de l'industrie et des ménages, devient de plus en plus difficile. L'industrie touristique fait un usage extrêmement intensif de l'eau douce. Et plus cette industrie se développe à l'échelle mondiale, plus le problème de l'approvisionnement en eau douce risque de s'aggraver.

Paradoxalement, les atteintes à l'environnement menacent la viabilité même de l'industrie touristique, du fait que celle-ci est fortement tributaire du milieu naturel – de ses plages et de ses montagnes, de ses cours d'eau, de ses forêts et de sa biodiversité, qui est sa principale ressource.

Néanmoins, le tourisme peut par ailleurs jouer un rôle important dans la protection de l'environnement. Par exemple, l'industrie touristique peut protéger des atouts naturels tels que les parcs ou les zones protégées. En outre, de par ses apports financiers, elle peut favoriser la mise en place d'infrastructures soucieuses de l'environnement, protégeant ainsi des sites « écologiquement fragiles ».

La tâche majeure qui attend l'industrie touristique est de se transformer sous toutes ses formes en une activité écologiquement viable en opérant une réorientation des pratiques des entreprises, grâce notamment à une meilleure gestion environnementale.

Dès 1998, la Région s'est engagée dans une réflexion sur le tourisme durable, et le lien entre tourisme et environnement. Cela a donné lieu par exemple à l'organisation d'un séminaire sur le tourisme durable en janvier 1998.

Organisé par l'ENR, ce séminaire a rassemblé tous les acteurs régionaux impliqués dans cette démarche en perspective de l'élaboration du prochain Plan régional de tourisme et du futur Schéma de développement touristique. Au programme essentiellement « le tourisme et la gestion de l'espace » et « le tourisme et le développement territorial ».

Ceci a permis de faire avancer la prise en compte de ces dimensions dans les pratiques et les politiques touristiques. Ainsi cela s'est-il traduit dans les objectifs du Contrat de Plan Etat / Région et dans la mise en place d'indicateurs d'évolution spécifiques. A cette occasion, la politique tourisme a été prise à titre d'exemple pour l'analyse approfondie au regard du développement durable ;

- élaboration d'un référentiel de la politique tourisme,
- grille d'analyse de l'objectif 15 du Contrat de Plan au regard du

- développement durable : développer l'activité touristique (février 2002),
- prise en compte de la dimension HQE (Haute qualité environnementale),
  - dans la politique d'hébergements et d'équipements touristiques en étroite partenariat avec la direction de l'Environnement, de l'Energie et des Déchets (exemple : le camping de La Licorne à Dunkerque) ou le Conseil général pour les gîtes de France,
  - dans la politique de soutien aux stations touristiques : on peut citer l'exemple de Camiers, concept d'éco-station littorale. C'est un projet pour lequel la Région a été un partenaire financier et technique déterminant.

L'application de la démarche HQE a conduit à l'idée de constituer un réseau national d'éco-station. Le soutien de la Région est souhaité sur ce projet pilote afin de conforter la mise en œuvre du concept d'éco-station pour lequel la Région s'est associée dans le cadre de ses engagements en matière de développement durable.

Le label « station verte de vacances » : ce sont des communes, situées indifféremment en espace rural ou en montagne, qui ont signé une charte de qualité. Elles doivent obligatoirement présenter un attrait naturel et posséder des équipements de loisirs, assurer l'accueil et l'hébergement des touristes et surtout respecter l'environnement et le cadre de vie.

L'opération « grand site des deux caps » : projet en émergence d'aménagement et de protection. Cette opération a pour but de concilier, dans une perspective de développement économique durable, la protection d'un territoire à dominante agricole et naturelle, et la diversification de l'activité touristique. Projet de grande ampleur mais en émergence qui se situe dans la zone du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : une étude diagnostic est en cours. La stratégie

d'action vise un développement touristique à long terme.

## 6. Transversalité

Le tourisme durable reste une facilité de langage. Il faudrait dire plutôt que le tourisme est une politique transversale qui intègre les critères d'un développement durable aux enjeux multiples : enjeu en termes d'aménagement du territoire, enjeu environnemental, enjeu en termes d'emploi, enjeu social. Le « tourisme durable » contribue à la diversification des activités touristiques (développement de formes alternatives en réaction au tourisme de masse), à l'amélioration de la qualité du service touristique, à l'évolution positive des comportements des touristes grâce aux actions de sensibilisation qui les incitent à davantage prendre en compte l'environnement dans leur décision. La politique régionale en matière d'intervention touristique est guidée par trois objectifs majeurs qui visent à légitimer l'action régionale de manière durable.

La Région traduit ces enjeux de manière opérationnelle par :

- la recherche d'une articulation aux territoires, par le biais des contrats d'agglomération, de pays, de parcs naturels et la coordination entre les acteurs sur ces zones,
- une articulation plus étroite entre les politiques touristiques et les politiques environnementales, sociales, économiques...

## EXEMPLE DE RÉALISATION « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Située dans le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la réserve du Romelaëre, qui s'étend sur 80 hectares d'eau et de terre, a fait l'objet en 1995 d'un projet d'aménagement spécifique visant deux objectifs :

- la protection d'un écosystème remarquable qui abrite notamment 125 espèces d'oiseaux,
- l'accessibilité du site à tous types de publics.

Force est de constater que les objectifs ont été atteints grâce notamment à une large concertation entre les différents acteurs concernés. On y retrouve notamment l'ensemble des associations traitant du handicap, des prestataires « touristiques », les financeurs et les porteurs de projet, les partenaires techniques du programme transfrontalier, les représentants des communes concernées, les partenaires privés.

Certains travaux d'aménagement ont d'ailleurs été réalisés par des personnes handicapées, au travers des C.A.T. (Centres d'aide par le travail)

Aujourd'hui ce site est entièrement accessible.

Au-delà de la réalisation de ce site c'est tout un territoire qui s'est mobilisé.

Ainsi, le relais du Romelaëre a suscité d'autres projets tels que la réalisation d'un

sentier tout public entre les communes de Wavrans sur l'Aa et Elnes ; l'adaptation des équipements touristiques aux personnes à mobilité réduite, la signature de conventions de partenariat avec des associations de handicapés...

Avoir intégré l'accessibilité aux personnes souffrant d'un handicap dans les aménagements d'ouverture de milieux naturels est une expérience assez rare en France pour le signaler.

Par ailleurs, la qualité de la réalisation dans la réserve naturelle des étangs du Romelaëre ainsi que la publication éditée par « l'Atelier technique des parcs Naturels »<sup>2</sup> auront sans nul doute un effet incitatif auprès de nombreux gestionnaires d'espaces.

Aujourd'hui, depuis l'ouverture du site en 1999, le nombre de visiteurs est estimé à 100 000 (contre 80 000 auparavant).

L'aménagement spécifique du site et notamment la mise en place de cheminement en bois permet de « gérer », de supporter cet afflux de personnes sans fragiliser le site.

<sup>2</sup> Cahier technique n° 62 entièrement consacré à l'accessibilité des sites naturels au public handicapé.

## Acquis

- mise en place d'indicateurs du développement durable et analyse approfondie de la politique de la Région,
- travail reconnu sur le tourisme social, l'accès à tous à la pratique touristique,
- transfert de savoir et de pratique envers les zones de coopération.

## Limites

- difficile intégration des nécessaires équipements sur certaines zones plus sensibles,
- saisonnalité de l'activité.

## Perspectives

- construction de référentiels permettant de mieux intégrer les équipements,
- poursuite des engagements liés à la charte du développement durable en Scarpe-Escaut,
- poursuite des efforts en vue de l'accès des personnes handicapées aux équipements touristiques,
- meilleure intégration dans les projets de territoires,
- généralisation de la pratique du HQE,
- constitution et fidélisation d'un public à des fins de loisirs dans les territoires défavorisés, afin d'y favoriser l'ancrage professionnel et résidentiel.

## Sports - loisirs et développement durable



L'intervention régionale en matière sportive se situe globalement dans la perspective du développement durable, dans la mesure où elle vise d'une manière générale à répondre aux besoins :

- dans un souci de développement humain en favorisant les pratiques respectueuses de l'intégrité physique et morale des pratiquants et en développant notamment des programmes de prévention-santé,
- d'équité et de solidarité, tant sur le plan territorial que sur celui de la diversité des publics, en développant des programmes spécifiques, tout en respectant l'équilibre instauré par le mouvement sportif lui-même,
- avec l'objectif d'assurer la professionnalisation de l'encadrement et le développement de l'emploi dans un

secteur en grande évolution ;

- avec celui d'encourager au respect des sites, notamment dans le cadre des pratiques de plein air,
- avec enfin le souci permanent d'assurer la complémentarité avec les politiques en direction des jeunes (lycéens notamment), les politiques de santé, de citoyenneté et de formation.

La Région intervient en soutien aux dynamiques sportives et de loisirs en équipements (autour des lycées, ou en équipements sportifs structurants) en soutien aux manifestations, aux filières et aux initiatives diverses.

Pour le moment, ce sont principalement les actions liées aux filières et aux initiatives qui sont empruntées de développement durable.

## 1. Adéquation aux besoins

La Région s'est dotée d'un observatoire des pratiques sportives. Elle dispose ainsi d'un outil lui permettant de connaître dans le détail les initiatives les besoins et leur évolution, afin d'adapter son intervention.

Par ailleurs, son intervention repose souvent sur les initiatives, ce qui garantit aussi une meilleure adéquation aux besoins.

Enfin, pour ce qui concerne l'emploi lié au sport et le travail sur les filières, la Région soutient les initiatives de constitution de groupements d'employeurs locaux, ce qui garantit aussi une adéquation aux besoins locaux. Peut-être cette pratique pourrait-elle être généralisée aux 2 Départements.

## 2. Rationalité économique

La Région travaille depuis plusieurs années au développement de filières d'emplois autour du sport tout au long de la chaîne : formation, professionnalisation, structuration de l'offre et de la demande, pérennisation des emplois. Les partenariats avec les structures « profession-sport » Nord-Pas de Calais lui servent d'appuis. Le soutien à la structuration de groupements d'employeurs locaux par exemple permet à la fois de créer des emplois et de garantir une rationalité économique.

La fin des dispositifs emplois jeunes risque de secouer un peu certaines de ces filières et nécessitera une réflexion quant à l'évolution de l'action des partenaires régionaux.

Par ailleurs, la Région soutient fortement la création et le développement de grands projets structurants, d'intérêt intercommunal, voire régional, ou extra-régional. Ces équipements drainent des publics du Nord de Paris et des régions limitrophes, et servent de support au

développement touristique de la Région. En ce sens, ils constituent un vecteur de développement économique.

## 3. Équité et solidarité sociale

La Région veille à orienter son action de manière à faciliter l'accès au sport pour tous. Cet axe d'intervention s'est singulièrement développé au cours des dernières années : accès aux handicapés, aux publics défavorisés et aux femmes aux équipements et à la pratique du sport. La Région s'est d'ailleurs vue décerner un prix sur une initiative récente d'accès des femmes à la pratique sportive.

La Région intervient aussi sur le sport comme moyen d'éducation, d'insertion, de prévention... Elle travaille ainsi depuis quelques années avec 8 missions locales sur des initiatives locales de longue haleine. Ces actions permettent d'engager des jeunes sur plusieurs mois dans une activité et une pratique sportive. L'intervention de la Région sur ces champs entraîne un réel effet de levier local sur les initiatives menées. Ce type d'action pourrait être développé, voire généralisé à l'avenir.

## 4. Équilibre territorial

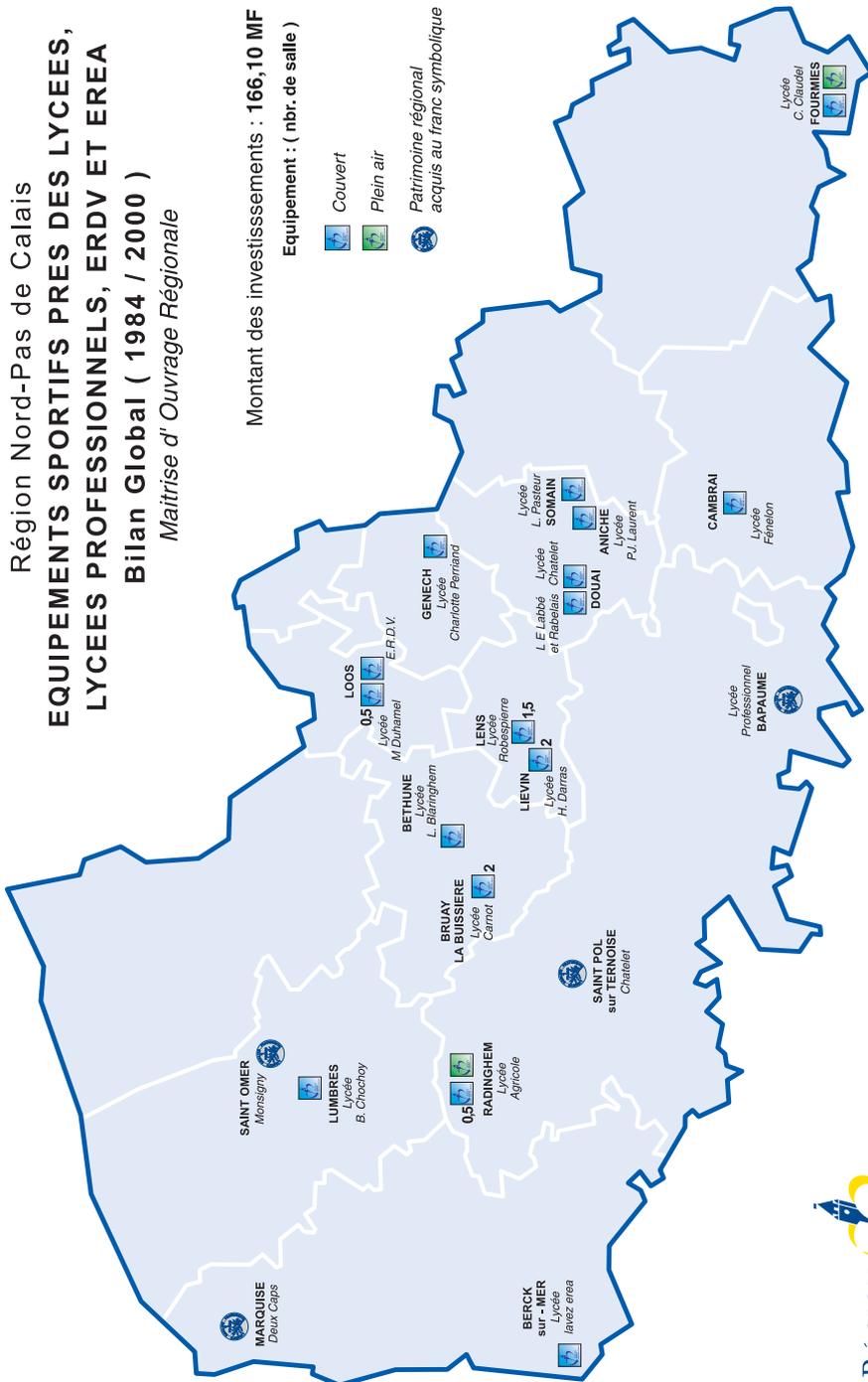
La Région veille, par son intervention en matière de sports et loisirs au respect d'un équilibre territorial, par différents leviers :

- la non-concurrence entre équipements structurants,
- un travail systématique d'accessibilité aux équipements pour les lycéens de la Région,
- le maintien de l'intervention de la Région aux clubs sportifs à des niveaux de compétition moins professionnels, malgré les tendances nationales à centrer l'action des régions sur des

Région Nord-Pas de Calais  
**EQUIPEMENTS SPORTIFS PRES DES LYCEES,  
 LYCEES PROFESSIONNELS, ERDV ET EREA**  
 Bilan Global ( 1984 / 2000 )  
 Maitrise d' Ouvrage Régionale

Montant des investissements : 166,10 MF  
 Equipement : ( nbr. de salle )

-  Couvert
-  Plein air
-  Patrimoine régional acquis au franc symbolique



ATELIER DE CARTOGRAPHIE  
 A. LEBLANC  
 Conseil Régional Nord - Pas de Calais  
 Février 2001

Source : Service de la programmation des investissements / DFI / Cellule des activités sportives

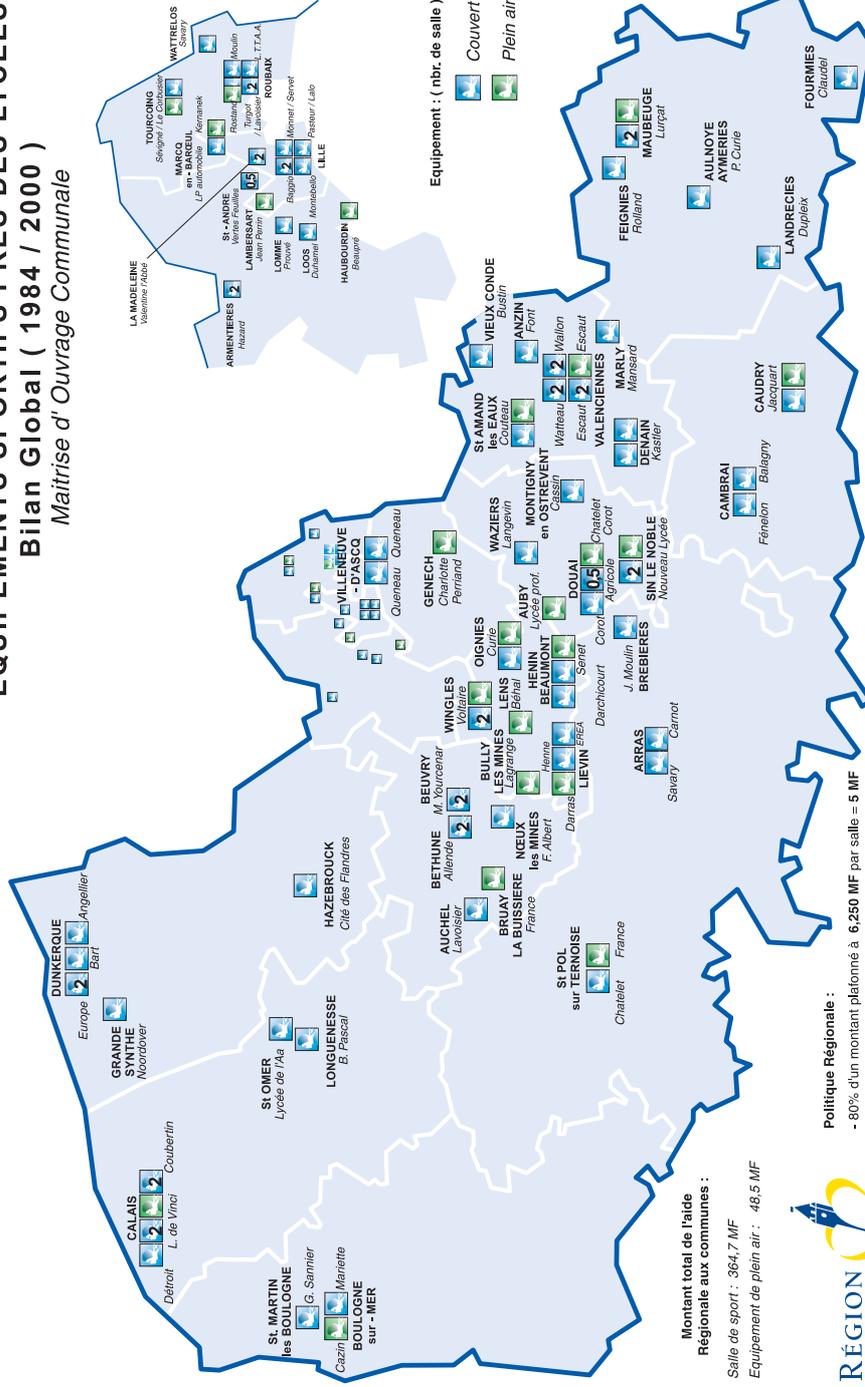


# Région Nord-Pas de Calais

## EQUIPEMENTS SPORTIFS PRES DES LYCEES

### Bilan Global ( 1984 / 2000 )

#### Maitrise d'Ouvrage Communale



ATELIER DE CARTOGRAPHIE  
 Prospective - Plan - Evaluation  
 Conseil régional Nord - Pas de Calais  
 Février 2001

- niveaux professionnels. Ceci permet de garantir une couverture de l'action régionale plus large,
- plus récemment depuis 2002, le soutien à la médecine sportive, dans un souci de prévention, par la structuration de pôles locaux,
  - le soutien au développement des groupements d'employeurs locaux pour permettre à des territoires moins denses de se doter de moyens d'animation et de développement de la pratique.

En matière d'équilibre territorial, la structuration des intercommunalités et leur prise de compétence en matière d'équipements sportifs sera l'occasion de repenser les modes d'intervention régionaux.

## 5. Préservation de la ressource et précaution

C'est sur le respect de ce principe que se situe la plus grosse marge de progrès pour l'action régionale. Pour le moment, le Nord-Pas de Calais pâtit d'un développement non durable lié aux faibles moyens alloués aux équipements et activités sportives. Ainsi la plupart des équipements sont-ils très rapidement dégradés, et leurs coûts de fonctionnement particulièrement élevés. Des évolutions sont en cours, sur les choix de types de chauffage des piscines (moins de déperdition) de types de surface d'équipements extérieurs (revêtements synthétiques non imperméabilisants ne nécessitant plus ni arrosage, ni traitement). Des exemples particulièrement réussis existent aussi, telle la salle de sports pour handicapés visuels de Loos, qui démontrent qu'il est possible d'améliorer les choses.

Un chantier sera ouvert pendant les 2 prochaines années de manière à engager une évolution des pratiques dans ce sens :

- critères d'intervention incitant à des modes de construction plus durables et économes. Une intervention en ce sens relève d'ailleurs aussi de la rationalité économique. Des partenariats avec les intercommunalités pouvant être construits en ce sens,
- incitation aux pratiques plus respectueuses de l'environnement dans le soutien aux manifestations sportives, notamment pour le sport mécanique.

Néanmoins, la Région soutient très fortement depuis quelques années déjà le développement de la pratique des sports dits de nature, qui permettent à tout un chacun de pratiquer des sports accessibles, puisque gratuits, et de redécouvrir le patrimoine naturel de la région. L'Etat s'est lui-même engagé, en novembre 2002, dans le cadre de sa stratégie en matière de développement durable, à renforcer sa propre action en ce sens. Ceci démultipliera l'effet de l'action régionale.

## 6. Transversalité

L'action de la Région en matière d'équipements sportifs se fait bien entendu de manière étroite avec le développement des lycées.

Par ailleurs, en termes de pratiques, la Région a engagé une action croisée autour de :

- la culture et les lycées, par la mise en place d'un Pass'Sport/Culture destiné aux lycéens, apprentis et jeunes stagiaires en formation professionnelle,
- la santé, par des actions de prévention et la sensibilisation au travers du soutien à la médecine sportive, en région et localement.

Le développement de l'intercommunalité sur ces champs d'intervention permettra peut-être le développement d'approches

plus interdisciplinaires et de concertation.  
Par ailleurs, les disciplines  
environnementales liées en particulier aux  
bâtiments (HQE, énergie), aux déchets...  
gagneraient à être mieux prises en

compte, de même que le lien entre  
développement du sport de plein air et  
préservation des sites, comme cela est le  
cas en matière de tourisme.

## Acquis

- réalité de l'effet de levier de l'intervention régionale (20 % au moins de l'investissement) ;  
donne matière à une impulsion efficace,
- travail sur l'accès à tous à la pratique sportive,
- expérimentation sur la professionnalisation, en vue de la création d'emploi, à généraliser.

## Limites

- très faible prise en compte du développement durable par les acteurs de la filière.

## Perspectives

- outiller les pratiques : construire les indicateurs et les critères d'intervention permettant de remettre à plat les conditions d'intervention de la Région,
- généraliser la pratique du HQE dans les investissements. Ceci permettra de dégager des moyens à terme, en baissant les coûts de fonctionnement,
- mieux analyser le lien tourisme/économie et gros équipements sportifs, ainsi que le lien tourisme durable et sports de nature.

## Agriculture - pêche et développement durable



P. DUPOUCH

L'agriculture et la pêche constituent des domaines emblématiques dès lors que l'on pense au développement durable, de par la forte sensibilité des citoyens (consommateurs, concernés au premier chef), de par la complexité de ces sujets et les récentes crises dont ces filières ont pu être l'objet au cours des dernières années. L'agriculture et la pêche constituent des nécessités vitales à l'échelle de sociétés humaines. Leurs filières économiques sont à l'heure actuelle en pleine mutation : de la production à la distribution, le jeu des rapports de forces est essentiel à prendre en compte pour comprendre, voire anticiper les évolutions à venir. Les progrès et découvertes scientifiques sur ces filières sont importants et contribuent à son évolution constante, ils ont aussi des effets qui dépassent de très loin leurs seules filières économiques et

posent autant de questions qu'ils n'apportent de solutions.

De nouveaux enjeux d'équilibres territoriaux se posent aujourd'hui qui font apparaître la multifonctionnalité des acteurs de la filière.

Enfin, les contraintes extérieures jouent très fortement sur l'évolution de ces filières : l'état de la concurrence, les règles du commerce extérieur, les politiques européennes...

Suite au rapport d'orientation en matière de développement durable de janvier 2000, la Région a engagé un travail très approfondi d'analyse et d'évaluation de son intervention sur les secteurs de l'agriculture et de la pêche au regard du développement durable. Il en ressort que

la politique menée par la Région est équilibrée, lorsque prise dans son ensemble, au regard des principes du développement durable. Il reste bien entendu des marges de progression, l'analyse a aussi mis en lumière la forte imbrication du jeu d'acteurs et du cadre d'intervention extérieur comme constituant une difficulté majeure d'évolution des systèmes. Chaque acteur essaie d'intervenir sur l'un ou l'autre des principes du développement durable de manière unilatérale et déséquilibrée. Ceci souligne la nécessité d'un travail d'ensemble à prendre en compte, plus qu'en tout autre sur ce secteur, et de mise en œuvre d'une dynamique de conduite du changement globale et de long terme, pour créer un réel effet d'entraînement.

## 1. Adéquation aux besoins

La Région a engagé, à l'occasion de la remise à plat de ses interventions en matière agricole, un travail d'analyse, d'observation et d'évaluation comme outil d'accompagnement dans l'évolution, et de meilleure adéquation aux besoins. Ce travail mérite d'être poursuivi et mieux intégré.

## 2. Rationalité économique

Ce principe est bien entendu le mieux intégré dans l'intervention régionale en matière d'agriculture et de pêche, puisqu'il s'agit de construire et renforcer les filières.

Depuis le démarrage de son action, la Région intervient aussi :

- en soutien au développement des exploitations, des entreprises, ainsi qu'à celui de la filière agroalimentaire. Cette action vise à conforter l'emploi et la viabilité économique de l'ensemble de la chaîne,
- en développement de la filière qualité, des produits locaux, des labels et de leur promotion,

- en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs et de la pérennité des exploitations.

Plus récemment, elle a aussi entrepris de soutenir des projets innovants, de nouvelles filières alternatives à la production à des fins non alimentaires par exemple. C'est ainsi qu'elle soutient le pôle végétal alternatif.

La Région reste en veille et en recherche sur des filières nouvelles susceptibles de voir le jour. Elle soutient depuis de nombreuses années aussi le développement de la filière bois. Le gouvernement a annoncé un plan de relance de cette filière dans sa stratégie de développement durable, ce qui devrait contribuer à créer un effet de levier intéressant en Nord-Pas de Calais sur ces travaux.

Par ailleurs, la Région cherche à créer des effets de synergie locale autour de l'économie agricole par un soutien au développement rural au sens plus large.

## 3. Équité et solidarité sociale

La filière agricole a été fragilisée ces dernières années et la Région a été amenée naturellement à entreprendre des actions spécifiques de soutien et de solidarité. Elle agit désormais sur la viabilité économique de la filière, l'installation des jeunes, l'aide à l'embauche, la contribution de la filière au développement local et à la qualité de la vie.

La Région veille aussi à soutenir les petits artisans pêcheurs dans les efforts de modernisation de la flotte tout en permettant à des jeunes d'accéder au métier, afin d'éviter une sur-concentration des filières.

## 4. Equilibre territorial

La politique de la Région en matière d'agriculture et de pêche ne s'exerce pas de manière délibérément différenciée selon les territoires. De fait, elle s'adapte néanmoins aux spécificités territoriales en fonction de leurs propres pôles.

La Région intervient aussi depuis près de 20 ans en matière d'agriculture au travers des parcs naturels régionaux de manière à ancrer le développement durable dans son territoire, de manière durable et équilibrée.

## 5. Préservation de la ressource et principe de précaution

L'action de la Région par le biais des parcs naturels régionaux a pour objet même la préservation de l'environnement, le développement équilibré des territoires. L'action engagée en matière agricole s'est faite dans cet esprit.

Depuis 1992, la Région a participé au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Elle a initié les programmes de diversification agricole et d'installations nouvelles en milieu rural, autour de projets innovants, suite à des travaux de recherche et d'expérimentation sur l'avenir de la filière agricole.

La Région accompagne aussi la modernisation et la mise aux normes sanitaires et environnementales des entreprises du secteur de la pêche.

Dans le rapport d'orientation de 2001, la Région prévoit d'accentuer son effort de préservation de l'environnement en poursuivant les politiques de maîtrise des pollutions d'origine agricole et de mise aux normes, en engageant un accompagnement sur l'entretien des paysages et des bocages, le traitement

des déchets, la biomasse, la filière bio et l'agriculture raisonnée, et en soutenant des dynamiques de recherche performante.

A cet égard, le fait que l'Etat relance aussi ce programme de maîtrise de pollutions agricoles devrait venir renforcer l'effet provoqué par ces programmes.

A plus long terme, d'autres évolutions devraient être engagées :

- Un travail commun avec les interventions de la Région en matière de consommation, en lien avec le travail engagé sur les produits locaux, la qualité et la traçabilité et l'action du Centre régional de la consommation.
- Une impulsion plus généralisée des principes du développement durable dans les lycées agricoles autour du bio, de l'agriculture raisonnée, de l'entretien des paysages, des déchets... en lien avec les politiques menées par la Région en matière de formation initiale et professionnelle.
- Une forte implication dans le développement de la filière bio, et dans la généralisation de l'agriculture raisonnée.

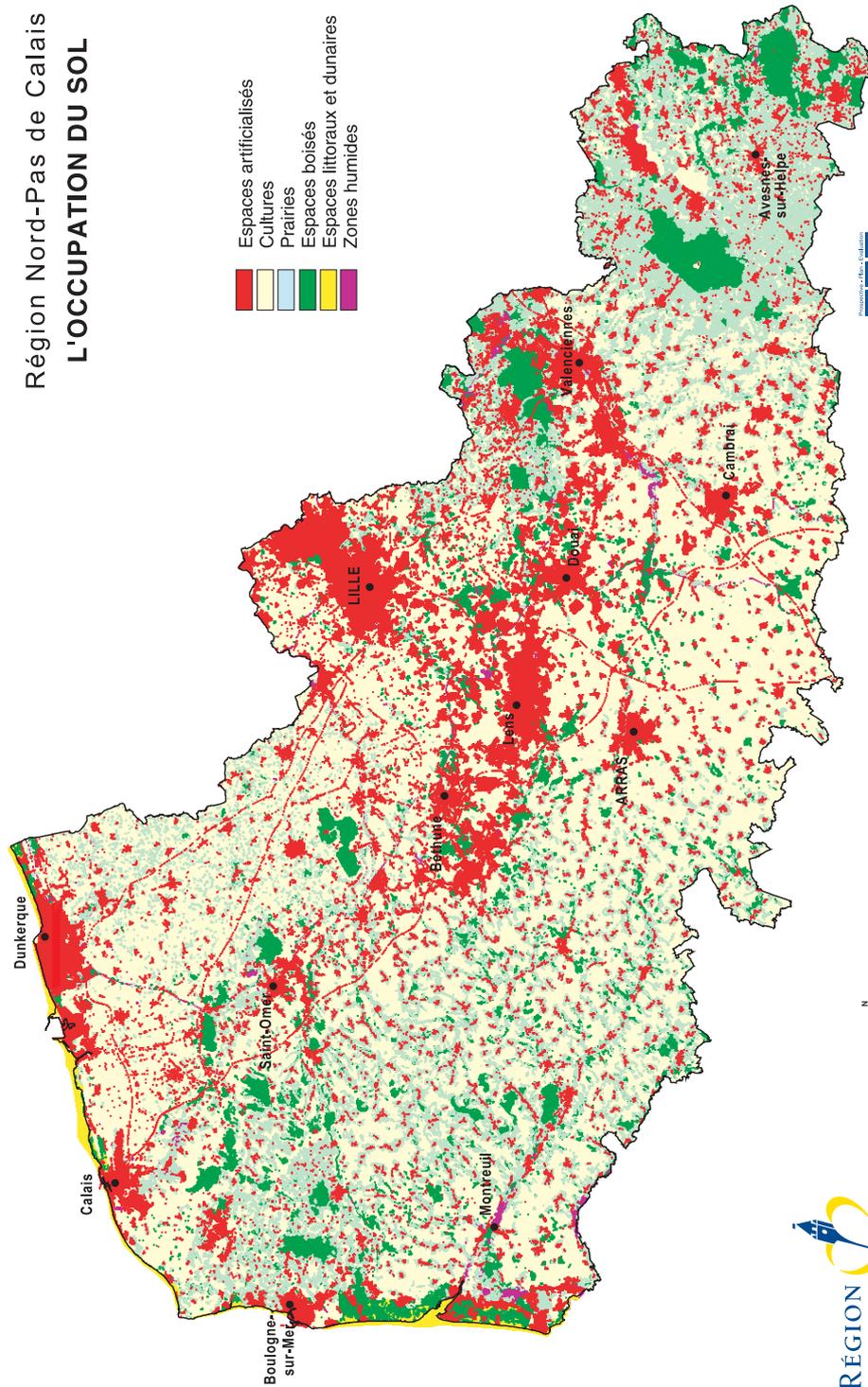
## 6. Transversalité

La filière agricole et la pêche impliquent en elles-mêmes une approche transversale :

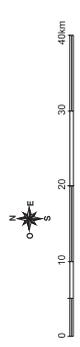
- entre les professionnels des secteurs, en amont et en aval de la production,
- avec les filières de formation correspondantes,
- avec le reste du tissu économique,
- avec les territoires qu'elles concernent et qu'elles imprègnent de leur marque.

Ce dernier point en particulier semble crucial pour la viabilité et l'équilibre de ces filières et fera l'objet d'une attention particulière.

Région Nord-Pas de Calais  
L'OCCUPATION DU SOL



Realisation : SIGALÉ® et Atelier de Cartographie Nord-Pas de Calais - Avril 2001  
Source : l'occupation du sol du Nord-Pas de Calais - SIGALÉ® Nord-Pas de Calais - 1991



## Acquis

- définition des outils d'analyse, des indicateurs... sur l'ensemble de la politique,
- lien avec le développement local, l'ancrage local, les politiques de parcs naturels,
- efficacité des mesures agri-environnementales.

## Limites

- cadre de décision générale : influence du niveau mondial et européen,
- fragilité sociale de la filière.

## Perspectives

- s'outiller pour une action sur le niveau national et européen : lobby, anticipation sur la réforme de la PAC,
- s'outiller pour une meilleure appropriation des indicateurs et des moyens de suivi (temps-formation-organisation),
- développer les technologies propres et sobres dans l'agriculture comme dans les entreprises, comme moyen de compétitivité,
- réflexion à engager pour une meilleure intégration du pilier environnement comme levier de développement et non comme parasite de la filière,
- faire avancer les expériences de la charte de l'agriculture raisonnée à travers la mise en place d'un outil de vérification,
- limiter les zones d'instabilité foncière, d'incertitude et d'emprise,
- garantir la fonctionnalité des exploitations agricoles en développant la multifonctionnalité des exploitations,
- développer les solutions alternatives de culture, de gestion ou de construction adaptées aux spécificités des exploitations.

# Citoyenneté et développement durable



E. WATTEAU

La politique de citoyenneté de la Région, de façon générale, vise à développer les capacités d'initiative et d'expression publique des individus, en particulier des personnes en déni de citoyenneté<sup>3</sup>. C'est en étant acteur que l'on devient citoyen. Cette intervention se base structurellement sur trois des principes du développement durable : l'adéquation aux besoins, l'équité sociale et les nouveaux modes de gouvernance.

La politique régionale de Citoyenneté se décline en trois axes :

- Favoriser les réalisations collectives, soutenir le droit à l'initiative.
- Soutenir dans leur évolution les associations et les réseaux œuvrant dans le champ de la citoyenneté, qualifier les acteurs locaux sur les territoires.

- Accompagner le démarrage d'actions innovantes dans les secteurs particulièrement menacés de marginalisation, favoriser la capitalisation et les échanges à différentes échelles de territoire.

## 1. Adéquation aux besoins

Depuis la conception jusqu'à l'évaluation, toutes les étapes de la vie des dispositifs mis en œuvre ou développés par le service associent les porteurs de projets pour la meilleure adaptation aux besoins : auto-évaluation, mise en débats, dispositifs évolutifs.

- Le programme « **Chômeurs comme actifs** » issu des Assises régionales pour

<sup>3</sup> Etre citoyen, c'est " se sentir en prise sur son destin individuel et collectif " Pierre Calame, revue territoires 1995

l'emploi et le travail s'articule fortement avec le réseau des associations locales de chômeurs de la région. Le Groupe technique régional des associations de chômeurs se réunit toutes les six semaines à la Région ; c'est l'occasion d'échanger sur ses pratiques, de partager les difficultés rencontrées, de faire avancer des chantiers collectifs. Chacun de ces chantiers (mobilité des chômeurs et précaires, accès à la culture, rédaction d'une charte régionale des associations de demandeurs d'emplois et précaires, évaluation des dispositifs composant le programme...) fait l'objet d'un groupe de travail associant les représentants d'associations volontaires. Six représentants désignés par le Groupe Technique siègent aux côtés de deux élus régionaux et deux experts au sein du comité de sélection du FRIS (Fonds régional à l'innovation sociale). Ce fonds, doté annuellement d'une enveloppe de 152 500 euros, vise à soutenir les projets d'utilité sociale portés par les associations de chômeurs. La représentation majoritaire des membres d'associations assure l'adéquation des priorités de ce fonds aux besoins rencontrés concrètement, ainsi qu'une qualification individuelle (ces représentants sont renouvelés par tiers tous les ans).

- L'opération « **Nos Quartiers d'Été** », née d'une volonté de valoriser les savoir-faire, et de porter un autre regard sur les quartiers, aussi bien par les habitants que par les institutions, est passée au gré d'évolutions successives par les différentes étapes des démarches participatives (informer, consulter, concerter, co-produire) avec un souci particulier d'implication des personnes les plus défavorisées. Les modes de faire actuels rendent l'opération mieux à même de répondre à ses propres objectifs de citoyenneté et de développement du lien social, mais aussi, localement, aux besoins des habitants. La mise en réseau des acteurs,

partenaires de cette opération, permet de capitaliser, de transférer les expériences et de mettre en lien des demandes et des ressources (associations ressources) qui n'y sont pas systématiquement présentes. Cela répond à un souci de qualification des porteurs de projet. De plus, l'inscription dans la durée de cette opération (la 14<sup>ème</sup> édition est en cours de préparation) permet de l'articuler avec les actions qui se déroulent à l'année. Les projets s'inscrivent donc, localement, dans une logique de pérennisation.

- Les **études**, actuellement confiées à des prestataires extérieurs, associent largement les porteurs de projets, dont les exemples les plus récents sont les études sur la qualification et l'extension du réseau des Comités locaux d'aides aux projets des jeunes (CLAP), et sur l'accompagnement méthodologique des porteurs de projet au titre du Fonds régional à l'innovation sociale (FRIS)...
- Les **Fonds de participation des habitants** (FPH) mis en place il y a plus de 15 ans sur les quartiers inscrits en Politique pour la ville ont démontré leur pertinence en termes de soutien à l'initiative locale et de qualification des habitants. Ils sont un appui pour les territoires souhaitant s'inscrire dans des processus de démocratie participative. La plupart des communes ayant signé un contrat de ville ont mis en place un FPH qui permet aux habitants des quartiers de gérer, au sein d'un comité de gestion souverain de ses décisions, une enveloppe financière pour la réalisation de projets portés par des habitants. Pour répondre aux besoins d'une gestion souple et rapide des FPH, des procédures administratives et financières innovantes ont été mise en place par la Région (convention, contrôle a posteriori). Ces adaptations de procédures ainsi que les outils mis en place (charte des FPH, règlement intérieur, rencontres intersites, etc..) ont

permis l'adaptation des FPH aux contextes locaux. Ils ont la capacité de prendre en compte de « petits projets » portés par des habitants peu formés au fonctionnement des institutions. Les FPH constituent ainsi sur les territoires une première marche dans un parcours de citoyenneté active.

• **La redéfinition de la politique consumériste à l'occasion de l'intégration du Centre régional de la consommation (CRC) :**

La décision de l'intégration des personnels des organismes associés a été l'occasion de lancer un processus de redéfinition de la politique régionale de consommation.

Des propositions d'orientations ont été élaborées, suite à une démarche d'étude qui a concerné : les associations de consommateurs, l'équipe du Centre régional de la consommation, les services de la Région, ainsi que des acteurs de la consommation. L'étude de contexte et des enjeux actuels ont pu dégager l'extrême richesse (en termes d'acteurs et de production de connaissances) du monde consumériste régional. La participation régionale a ainsi permis l'émergence d'un outil technique reconnu (le CRC-consommation). Ces orientations peuvent se décliner en grandes orientations.

**1. Accompagner le monde associatif de la consommation :** lui donner les moyens de travailler ensemble, permettre aux membres des associations de se positionner comme réels acteurs-ressources qualifiés.

**2. mettre en place une politique de consommation orientée vers la prévention des risques liés à la consommation grand public avec une attention particulière portée aux publics en difficulté.**

Cette action relève de la question de l'accès à la consommation, des risques et dérives liés à la consommation au quotidien.

Il s'agit de poursuivre une politique de formation permanente des citoyens, en matière de consommation.

**3. Poursuivre une démarche affichée de consommation dans la lignée du développement durable** Il s'agit de compléter de manière la plus cohérente possible la Mission « développement durable » déjà engagée par la Région avec un volet consommation « engagée, consciente et responsable ».

- \* Poser les jalons de la consommation responsable en interne aux services de la Région : code des marchés publics, choix des fournisseurs de matériel et de services, modes de consommation d'énergie, recommandations aux services etc.
- \* Pour le grand public : favoriser un meilleur accès à l'information, articuler les actions déjà existantes pour une meilleure visibilité globale. Soutenir les initiatives des associations et autres acteurs toujours en lien avec l'existant.
- \* Formaliser un pôle expertise-recherche mettant en articulation différents pôles du développement durable.

Rendre l'action de la Région, plus visible, la valoriser, rendre dynamique cette relation avec le grand public, la rendre plus proche, plus interactive, plus riche. Les propositions vont dans le sens d'une optimisation de l'existant, en s'appuyant sur les compétences et acquis professionnels de l'équipe actuelle du CRC. Rendre l'action possible au sein de la Région.

Dans un premier temps ces orientations et pistes d'intervention ont été comparés aux missions actuelles du CRC et aux compétences développées par ses salariés. Ce travail a fait apparaître des pôles de fonctions complémentaires nécessaires à la mise en place de nouvelles relations avec les usagers des

services La réflexion sur les orientations en matière de politique de la consommation se déroule dans un contexte de transferts de compétences de l'Etat à la Région (transports régionaux en 2002), ainsi que dans une réflexion générale de tout service sur la place des usagers et la prise en compte de leur parole. Le séminaire interne aux services a montré que cette question était présente dans tous les esprits. Ces objectifs sont de 2 ordres :

- construire des politiques de consommation durable pour permettre aux associations de poursuivre amplifier leurs actions,
- amener une meilleure prise en compte de la place des usagers dans la gestion des politiques régionales et amener une lisibilité de celles-ci.

Les modes d'intervention mis en place par la Région visent aussi à renforcer ce principe d'adéquation aux besoins, notamment par la multiplication des procédures d'« appel à projets » qui associent les porteurs de projet(s). Dans le prolongement des Assises régionales de la citoyenneté, la politique régionale de citoyenneté et innovations sociales fait ainsi l'objet de contributions l'appelant à évoluer régulièrement. Autour de projets de développement contractualisés avec les territoires, la Région accompagne, soutient et qualifie les démarches visant le développement de la participation des habitants dans les instances locales de décision.

## 2. Rationalité économique

Si la dimension « économique » n'est pas au cœur de l'intervention de la Région en terme de citoyenneté, celle-ci porte une attention particulière à la qualification des pratiques dans un souci de soutien à l'initiative citoyenne concertée et la conception de nouvelles procédures d'actions publiques.

Toutefois, les CLAP ont permis d'accompagner 798 jeunes porteurs de projets et la création de 150 emplois en 2001.

D'autre part, l'évaluation de « Nos Quartiers d'Eté » réalisée en 2001 a montré l'efficacité du budget mobilisé par rapport au nombre de projets financés (265, soit 800 journées d'animation) et au nombre d'associations impliquées (plus de 300).

## 3. Equité sociale

C'est l'un des objectifs visé par la Région dans le cadre de son action. Elle l'atteint en particulier par deux modes d'action communs aux différents fonds soutenus dans le cadre de la politique de citoyenneté :

- L'aide à l'initiative : mettre en place les conditions qui favorisent l'émergence de porteurs de projets d'utilité collective, par une prise de conscience et une mobilisation accrue des capacités et des ressources locales (FPH, CLAP, FRIS...).
- La qualification des porteurs de projets : apporter une aide méthodologique aux associations, aux publics relais et aux groupements d'habitants, afin de leur permettre de mieux accéder aux projets et décisions les concernant, et les soutenir dans la mise en œuvre de leurs initiatives.

Par ailleurs, dans les principes prioritaires de la mise en œuvre de cette politique, les notions de mixité sociale, mais aussi d'intergénération, de culture, d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations... sont présentes. Des modes de travail participatifs sont systématiquement privilégiés afin de favoriser la concertation, voire la co-production ou la co-construction de projets, ou même la co-instruction de demandes de financement comme c'est le cas pour le FRIS.

Les modes de faire privilégient donc de nouvelles formes de gouvernance : mobilisation (information, concertation,...), participation aux prises de décisions, engagement réciproque (charte des acteurs du réseau "Nos Quartiers d'Été"), délégation de compétence dans des décisions concernant le quartier ... Le soutien aux têtes de réseau permet à chacune d'entre elles de travailler à la structuration de son réseau, à la qualification des porteurs de projets en particulier bénévoles, aux relations bénévoles / salariés...

#### 4. Equilibre territorial

La Région ne cherche pas à intervenir de manière délibérément différenciée selon les territoires. Cependant, elle veille à soutenir l'initiative partout de manière à mailler le territoire. Elle travaille aussi fortement en appui aux projets de territoires, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, pour intégrer les actions citoyennes aux dynamiques de développement local, et permettre d'adapter les acquis de la politique de la ville en terme de participation à toutes les politiques territorialisées.

La Région affiche une volonté de faire évoluer l'administration dans son ensemble, dans la prise en compte de la réalité des « usagers » de cette politique, mais aussi de façon plus large dans une évolution des modes de faire administratifs.

#### 5. Principe de précaution, préservation de la ressource

Ce principe du développement durable peut s'aborder de deux façons au titre de la politique de citoyenneté :

- Une grande vigilance est apportée aux échanges de pratiques ce qui permet de

ré-alimenter en permanence la ressource... ?

- Un souci global de formation et de qualification.
- Le passé est porteur d'expériences sur lesquelles il est bon de s'appuyer pour envisager les innovations de l'avenir ; la capitalisation des expériences, la préservation de la mémoire des territoires et de leurs acteurs contribuent à développer la ressource humaine sans laquelle les démarches de citoyenneté ne peuvent se développer.

#### 6. Transversalité

Une des vocations de la politique de la citoyenneté est d'interroger l'ensemble des politiques régionales. Quelques exemples :

- La réflexion par rapport à une meilleure prise en compte des usagers de la Région est en partie le fruit des Assises régionales de la citoyenneté ; la création des *délégués aux usagers* devrait pouvoir renforcer cette prise en compte.
- Le questionnement actuel sur la *consommation* est bien celui du passage d'une politique consumériste à une politique de consommateur-acteur, donc citoyen.
- Des réponses aux besoins de *formation des bénévoles* sont en cours de construction entre la Citoyenneté et la direction de la Formation permanente. Le service « Citoyenneté et innovations sociales » participe également à des travaux de concertation en interne (politique jeunesse à l'internationale avec la DFI et la DRCI, rapprochement des démarches engagées dans le SRADT, le PRDESS et les Assises régionales de la citoyenneté en lien avec la D2PE et la DAE...).

- Le soutien aux CLAP est inscrit au Contrat de Plan Etat / Région 2000-2006 au titre de la politique de « Citoyenneté et innovations sociales ». En 2003, il fait aussi partiellement l'objet d'une inscription dans le PRCTE (Plan régional d'aide à la création et à la transmission d'entreprises) après un travail avec le service « animation territoriale » de la DAE.
- Le soutien des territoires désireux de mettre en œuvre de nouvelles formes d'élaboration de l'action publique en associant aux prises de décision les principaux intéressés (conseil de développement, budgets participatifs, conseil de quartier,...). Il s'agit ici d'avancer sur les processus de démocratie participative à chaque échelon du territoire régional.
- Deux groupes de travail inter-services et participatifs sont à l'origine de la mise en œuvre d'une tarification spécifique du TER, la tarification « TER 75% » depuis août 2002 : associant des représentants du service « Citoyenneté et innovations sociales », de la direction des transports, de la SNCF, de l'ANPE et des représentants d'associations de chômeurs.

## Acquis

- reconnaissance du droit à l'initiative pour tous,
- qualité de débat public-définition partagée des besoins,
- intégration obligatoire de la concertation dans les projets de quartiers.

## Limites

- peu d'indicateurs, difficulté à mesurer l'efficacité,
- les piliers économie et environnement sont peu intégrés,
- montée des individualismes.

## Perspectives

- tirer les conclusions opérationnelles des Assises régionales de la citoyenneté,
- étudier comment professionnaliser les pratiques acquises pour créer de nouveaux métiers (médiation...), mettre en place des réseaux d'experts,
- étudier les moyens de type « conseils de développement » pour généraliser les pratiques et les acquis sur les territoires, voire aussi la transposition du soutien à l'initiative dans le développement économique, et y renforcer l'expression des jeunes,
- créer un Schéma régional des services publics contribuant à offrir à chaque citoyen un égal accès aux fonctions considérées comme d'intérêt collectif général,
- élaborer une pédagogie de la citoyenneté,
- aider au développement de démarches citoyennes et promouvoir le bénévolat,
- créer un portail internet « citoyenneté » à la Région qu'outillent les porteurs de projets dans leurs démarches,
- mettre en place les conditions qui favorisent l'émergence de projets d'utilité collective,
- généralisation de la couverture territoriale des opérations à destination des jeunes (CLAP), et les pratiques d'animation locale.

## *Le développement durable : une notion qui colle à "Nos Quartiers d'Été"*

« Nos Quartiers d'Été » est déjà entrée dans la logique du développement durable. Voilà 13 ans que l'opération se construit, se solidifie, évolue.

L'intégration de cette notion a entraîné une réelle transformation des modes de faire qui s'appuient sur des **fondations solides** et une **méthodologie adaptée** affinée d'année en année.

*" L'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative ainsi que l'idée d'apprentissage en commun au niveau local sont au cœur du développement durable "*

### La preuve par les faits : l'expérimentation d'une nouvelle gouvernance

- **une volonté politique et un engagement partagé des institutions** (Etat et Région). Le développement du réseau, la volonté de délégation à l'échelle des territoires se sont faits à l'initiative de ces institutions. Chaque année, le projet évolue en lien avec une participation toujours plus active des habitants. Un million d'euros par an sont consacrés à l'opération dont 80 % pour le financement des projets associatifs !

- **l'art de « renverser la vapeur »**. Si l'engagement de l'Etat et de la Région est solide, ce sont les habitants, les associations de quartiers, les communes concernées qui sont les véritables acteurs de l'opération. Une **appropriation** qui s'est faite en douceur, dans le respect du rythme de chacun.

Depuis treize ans, **tout est fait pour que ce soit « le terrain qui parle »**. Et ça marche ! les associations de quartiers se regroupent en collectifs d'animation, les habitants de tous âges, de toutes cultures deviennent forces de proposition. Ils construisent des projets, au sein desquels viennent se greffer des associations ressources « spécialisées » (jeu, sport, musique, danse, cirque...).

- **parler de développement local, c'est parler d'espace et de durée.**

**L'espace** de « Nos Quartiers d'Été », c'est le territoire, à diverses échelles : échelles régionale, de l'agglomération, de la commune, du quartier... Espace reconnu comme étant le plus adapté pour mettre en place des politiques de développement durable, car favorisant le débat, en prise directe avec la réalité.

**La durée**, c'est celle de 13 années de collaboration, celle de deux mois d'été, mais aussi, au travers de la formation des acteurs locaux, celle de la pérennisation des acteurs durant l'année. Exemples : les associations ressources se solidifient, créent des emplois... Les

communes développent de nouveaux services, de nouvelles activités. « Nos Quartiers d'Été » révèle de nouveaux engouements, des pistes novatrices, à creuser...

L'opération « Nos Quartiers d'Été » a, en effet, un retentissement sur les actions de l'année, sur la participation des habitants dans les projets de leur quartier ou de leur commune, sur la solidarité entre les cultures et les générations et sur l'économie.

**Un véritable changement de regard des habitants, de tous les habitants, sur leur environnement.**

*" La société locale est à la fois apprentissage de la démocratie, apprentissage de la responsabilité et de l'initiative et apprentissage de la coopération "*  
Pierre Calame

**La preuve par la forme... : les ficelles du développement durable selon « Nos Quartiers d'Été »**

**Le secret ? Un réseau structuré d'acteurs de terrain, des rôles bien définis et un dispositif en constante maturation.**

- **« Nos Quartiers d'Été » est un réseau dense et diversifié : 300 associations locales ou collectifs d'animation, 27 associations ressources, 66 correspondants territoriaux et un secrétariat permanent.** Chacun de ces maillons se mobilise dans le dispositif et travaille en interaction avec l'ensemble des acteurs. « Nos Quartiers d'Été » devient un accélérateur de rencontres. Les coopérations se développent à l'année, les actions se pérennisent. Un véritable vivier de compétences s'est ainsi créé à l'échelle de la région.

- **L'adhésion durable de tous les acteurs à l'esprit « Nos Quartiers d'Été »**  
**Une charte de référence** commune pour tous les acteurs du réseau « Nos Quartiers d'Été » marque leur adhésion, clarifie les objectifs et définit les rôles de chacun et un engagement dans la territorialisation des projets. En quatre grandes parties, elle présente les valeurs du dispositif, les modes de coopération, les objectifs communs, les rôles et les engagements du binôme Etat / Région et des territoires (élus locaux, correspondants territoriaux, associations).

- **Depuis 2 ans, l'engagement dans un mode d'action territorial**  
Dépasser les frontières du quartier pour intervenir au niveau d'un territoire de projet renforce la cohérence de la programmation estivale en construisant l'ensemble des manifestations sur un territoire, permet d'optimiser les ressources et les moyens nécessaires à son organisation, favorise le désenclavement des quartiers, facilite les rencontres intergénérationnelles et interculturelles...

**Au bout du compte, un constat : la mise en place d'une telle dynamique ne relève pas d'un miracle. C'est le fruit d'un débat constant, d'une construction collective dans le respect des différences. Une collaboration en perpétuelle évolution...**

## Coopération décentralisée et développement durable



P. DUPUICH

### Préambule

La coopération décentralisée de niveau régional englobe toute coopération entre une Région française et une Région étrangère de même niveau. Il s'agit donc bien de considérer l'ensemble des coopérations internationales que la Région Nord-Pas de Calais entretient avec des Régions dites « du Sud » mais aussi à l'Est et à l'Ouest.

L'optique prise dans le présent rapport se focalise sur les échanges Nord/Sud ; elle s'inscrit donc dans une démarche de lutte contre la pauvreté, par une coopération solidaire qui vise à mobiliser les savoir-faire et les compétences de la collectivité, ainsi que ceux et celles des acteurs du territoire régional, au service des collectivités territoriales et de sociétés

civiles « au Sud » et « à l'Est » pour les accompagner dans leur émergence et leur développement.

Dans ce contexte, la question est de savoir comment les idées de durabilité, de partenariat solidaire et de citoyenneté, en inspirant la politique régionale, suscitent l'intérêt, la conviction voire la mobilisation des citoyens régionaux. Pour qu'elle soit durable et appropriée, cette politique est construite sur deux volets, « là-bas », avec les partenaires du Sud, en réponse à leurs attentes et leurs besoins, « et ici », en région, avec tout un territoire.

### Introduction

L'intervention de la Région en matière de coopération décentralisée « Nord/Sud » part d'un postulat clair : le développement

durable, au Nord comme au Sud, passe par une remise en question des échanges inégaux entre le Nord et le Sud et il n'y aura pas de développement soutenable au Nord, s'il n'y en a pas au Sud. Le développement durable constitue donc le fondement de l'intervention régionale.

Structurée en 1994, régulièrement évaluée depuis 1994, la politique régionale de coopération décentralisée fait l'objet d'une évaluation constante afin d'être en phase avec la réalité des besoins et d'améliorer son efficacité. Elle a fait l'objet d'un nouveau rapport d'orientation en juin 2002 de manière à intégrer plus encore, entre autres, les principes du développement durable.

## 1. Adéquation aux besoins

L'intervention de la Région en matière de coopération décentralisée est conçue de manière à intégrer au mieux la réalité du besoin ;

- des populations des régions avec lesquelles le Nord-Pas de Calais engage des coopérations, grâce aux rencontres régulières ; au co-pilotage des programmes engagés au sein des commissions mixtes ; en privilégiant les projets portés par les acteurs locaux... et en favorisant l'émergence de ces projets « du Sud ». Une réflexion va aussi être engagée, par exemple, sur le rôle des collectivités locales.
- des populations du Nord-Pas de Calais, par le soutien aux initiatives [concours jeunes – SISA (Solidaires ici – solidaires ailleurs)...] A cet égard, les dernières évolutions des modalités d'intervention visent à la diversification des dispositifs et à la simplification des procédures afin de faciliter l'accès de chacun au soutien de la Région ; une réflexion est engagée par ailleurs, ici et là-bas, sur le rôle des collectivités locales.

- des acteurs de la coopération décentralisée par leur recensement, leur rencontre régulière et leur fonctionnement en réseau.

Plus globalement, les exercices réguliers d'évaluation depuis 1998 :

- coopération avec la Région de Kayes au Mali,
- coopération avec la Voïvodie de Silésie en Pologne,
- coopération avec les Provinces du Centre Vietnam,
- concours jeunes,
- coopération avec la Région de Saint-Louis au Sénégal visent à une ré-adéquation permanente entre les politiques menées ici, les questions locales et nationales là-bas, et les besoins des acteurs.

## 2. Rationalité économique

Pour ce qui concerne les politiques de coopération, il s'agit plutôt d'un meilleur dimensionnement des projets au regard des moyens.

Globalement, il s'agit plutôt d'une rationalité institutionnelle qui vise aux économies d'échelles et de moyens et à un meilleur usage des interventions. C'est l'un des objets de l'intervention régionale, qui s'oriente aussi de manière privilégiée vers :

- Un soutien au développement rural dans les zones de coopération qui s'y prêtent.
- Un soutien au développement touristique, dans une optique de développement durable.
- Une formation systématique au développement local.
- La recherche systématique de l'adéquation des projets portés aux possibilités locales afin d'en assurer la viabilité économique à long terme.
- Le soutien aux initiatives de type micro-crédit ou épargne projets, portées par les communautés locales.

- Une logique de prévention des catastrophes naturelles et écologiques.

Par ailleurs, par souci de rationalité économique ici et là-bas, la Région recherche systématiquement la cohérence entre les projets engagés : optimisation d'effets multiplicateurs ; croisement des partenariats, coordination entre Régions françaises ou européennes agissant auprès de partenaires de mêmes zones... Le rapport d'orientation de 2002 prévoit, pour les 2 ans à venir, d'agir sur le commerce équitable et les achats éthiques comme l'un des leviers au développement par une action de structuration de filières en France et dans les zones concernées, et par une mobilisation et une sensibilisation citoyenne en Nord-Pas de Calais.

### 3. Équité et solidarité

C'est l'axe privilégié d'intervention de la Région en matière d'aide au développement. Depuis le démarrage de son action en matière de coopération décentralisée « Nord/Sud » il y a quinze ans, la Région a privilégié les interventions en matière de santé et d'accès à la santé, en particulier en direction des mères et des enfants, qu'il s'agisse du sevrage des tout petits ou de la protection maternelle et infantile. Elle s'est tout autant attachée à favoriser l'éducation et la formation.

Par ailleurs, autant que faire se peut, elle soutient là-bas les initiatives portées par des femmes, génératrices du développement d'activités et de création de « richesses ». De la même façon, elle porte une attention toute particulière ici aux projets soutenus par des jeunes, en veillant à ce que les jeunes en difficulté ne soient pas exclus des dispositifs. Il s'agit donc d'une volonté d'équité et de solidarité générale qui vise à réduire la fracture, en matière de besoins fondamentaux, entre le Nord et le Sud.

### 4. Équilibre territorial

La Région a défini des zones d'intervention privilégiées dans son action afin d'agir effectivement sur le développement de ces territoires. C'est ce choix de densification des interventions qui permet d'agir dans le temps, de mailler les actions entre elles et de capitaliser pour créer un effet démultiplicateur.

Certaines des zones de coopération ont d'ailleurs été retenues en partie pour remédier à un déséquilibre territorial réel de départ. Il en est ainsi par exemple pour la Région de Kayes, au Mali, particulièrement enclavée et défavorisée. Au Mali, cet axe d'équilibre territorial sera renforcé d'ici à 2005.

### 5. Précaution et économie de la ressource

La Région poursuit une action très forte en ce domaine depuis de nombreuses années déjà. Ainsi agit-elle en particulier sur :

- le traitement des ordures ménagères et des eaux usées,
- un développement s'appuyant d'emblée sur des énergies locales ou renouvelables,
- la reforestation,
- la gestion de la ressource et de l'eau,
- la lutte contre les inondations,
- l'aménagement paysager et la préservation des sites.

Et ce sur toutes les zones de coopération.

Globalement, la Région veille à agir en amont des problèmes, par souci de précaution et d'anticipation. Elle est engagée aussi dans des actions de prévention santé et suivi des problèmes liés à l'environnement. C'est le cas par exemple lorsqu'elle soutient l'accueil d'enfants de Tchernobyl ou lorsqu'elle

accompagne les travaux de recherche par la mise au point d'un vaccin contre la bilharziose.

Le rapport d'orientation de 2002 prévoit de construire, au cours des prochaines années, de véritables stratégies de coopération sur la base de ces échanges : mesures de prévention santé, actions en matière d'environnement...

## 6. Transversalité

L'intervention de la Région en matière de coopération décentralisée est conçue de manière intégrée, en lien avec les acteurs à tous les niveaux : en Nord-Pas de Calais,

en France, et sur les zones de coopération, pour garantir une action cohérente.

- mise en réseau des acteurs,
  - commissions mixtes,
  - étroite coordination avec les instances nationales,
  - recherche de synergie avec les autres acteurs intervenant sur les mêmes zones.
- De même la Région s'attache aussi, dans le cadre de sa politique de coopération Nord/Sud, à privilégier une approche transversale au sein des services.

La Région privilégie aussi les actions durables, à caractère reproductible afin d'assurer capitalisation et diffusion.

## Acquis

- des résultats palpables : sur la santé, le développement...
- une véritable implication des partenaires institutionnels et associatifs au Nord et au Sud,
- évaluation systématique et régulière des champs et des outils de coopération,
- prise en conscience, en Nord-Pas de Calais, d'une véritable citoyenneté internationale,
- rigueur de la méthode d'intervention de la Région : adéquation aux besoins, évaluation permanente-partenariats,
- mise en place d'une transversalité au sein de l'Institution.

## Limites

- interférences avec la politique des bailleurs de fonds et des organismes internationaux,
- ampleur du phénomène et des tendances inégalitaires,
- maintien d'une volonté forte,
- regard des partenaires du Sud sur le développement durable.

## Perspectives

- développer de véritables filières (ici et là-bas) de commerce éthique et équitable, en travaillant y compris sur la consommation,
- permettre aux partenaires le meilleur développement dans les meilleures conditions : durée, reproductibilité, qualité environnementale,
- diffusion des pratiques et des savoirs pour une appropriation la plus large au Nord et au Sud,
- création de filières communes au Nord et au Sud par exemple autour de la production éolienne, du traitement des ordures ménagères, du commerce équitable.

## *Territoire et développement durable*



P. ROSSIGNOL

L'aménagement du territoire est l'une des compétences majeures de la Région qu'elle exerce dans une logique de décentralisation et de subsidiarité sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, la notion même d'aménagement du territoire a évolué dans le temps. Elle n'est plus, comme au temps du partage des fruits des « Trente Glorieuses », une seule distribution de richesses et d'investissements physiques.

Elle recouvre aujourd'hui trois grandes logiques :

- le souci de l'équité et de l'équilibre dans le développement durable, avec une démarche de discrimination positive dans la façon de gérer les politiques de droit commun,
- l'affichage de choix d'investissements

structurants sur lesquels pourra s'appuyer le développement du territoire. Ce sont ces choix stratégiques que l'on retrouve dans les politiques volontaristes de transport, les choix d'implantation économique. Le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) affichera la stratégie de la Région en ce domaine,

- **la redécouverte des territoires comme espaces de développement, d'invention, d'initiative. En ce sens, le lien qu'entretient la Région avec le territoire, et les territoires, la manière qu'elle retiendra pour en faciliter l'émergence, l'expression, le développement constituent l'une des pierres angulaires de l'aménagement du territoire régional. C'est ce volet qui est l'objet de la présente fiche.**

La Région poursuit depuis plus de 10 ans des politiques d'appui au développement des territoires à différentes échelles et a su construire avec eux des formes de contractualisation qui se sont multipliées avec le temps : à travers la mise en place des parcs naturels régionaux, le développement social des quartiers puis la politique de la Ville, puis des Contrats d'agglomération, et leur volet solidarité (Contrats de ville en agglomération), des Contrats de développement rural, et des futurs Contrats de pays...

Des acquis comme des difficultés rencontrées, il est possible de tirer quelques enseignements précieux, et la Région a, depuis 2000, dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2006 fait évoluer ses pratiques sur cette base, et en cohérence avec les nouveaux cadres législatifs.

## 1. Adéquation aux besoins : la démarche de projet de territoire

**L'élaboration d'un projet de territoire** s'engage à l'initiative des Etablissements de coopération intercommunale (EPCI) et/ou des communes concernées et repose, tant sur la définition du périmètre de coopération et de solidarité que sur le contenu du projet.

La démarche, qui est la même pour l'ensemble des dispositifs contractuels, consiste à mobiliser les acteurs locaux autour d'un **diagnostic partagé et territorialisé** à partir de l'expression des besoins, des spécificités locales, de la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux afin de définir la stratégie à moyen terme du territoire.

La ou les structures locales qui constituent une agglomération ou un pays sont responsables de leur projet stratégique et politique, support de négociation pour la contractualisation.

Au titre de sa compétence, la Région a une légitimité à s'exprimer sur la structuration infra-régionale et sur les enjeux d'aménagement du territoire, en veillant à ce que soient inclus ou respectés :

- ses propres priorités et ses attentes incontournables au nom de ses compétences légales,
- ses orientations stratégiques en termes d'aménagement du territoire concernant aussi bien le développement durable du territoire, que les enjeux de solidarité au sein du territoire régional,
- les critères de cohérence et d'organisation territoriale de l'espace régional en articulation avec le SRADT.

Par ailleurs, afin de garantir une adhésion du plus grand nombre au projet de territoire, **la Région attache une importance toute particulière à la qualité du processus de concertation établie dans le cadre de l'élaboration du projet.** Elle pose comme condition la mise en place d'un conseil de développement associé et consulté tout au long de la démarche.

Il est désormais établi que la qualité des rapports entre acteurs, leur faculté de mobilisation, leur aptitude à imaginer et se fédérer autour de projets porteurs de développement, en un mot la « gouvernance locale » devient plus déterminante que la densité des autoroutes ou le nombre de zones industrielles.

## 2. Efficacité économique

La mise en place de projet de territoire sert, à bien des égards, le principe de l'efficacité économique.

- tout d'abord, alors que le processus de mondialisation se développe depuis les années quatre-vingt à un rythme rapide, il apparaît clairement que le territoire est le support irremplaçable du développement. **Nombreux sont ceux**

qui analysent les liens de plus en plus étroits qui se tissent entre ce que l'on appelle le développement « endogène » et le développement « exogène ». Aussi, à l'heure de la mondialisation des échanges et de l'économie, il paraît plus que jamais nécessaire de rassembler les conditions pour que se mettent en œuvre, au niveau local, des dynamiques de développement originales. C'est là un constat d'espoir qui souligne qu'il n'existe pas de fatalité du déclin face à la détermination et à la conviction des acteurs d'un territoire.

On parle ainsi « **d'intelligence des territoires** ». C'est-à-dire de la capacité des acteurs locaux à se structurer en réseaux efficaces, à élaborer un projet de développement mobilisateur, à se doter d'une stratégie collective de mise en œuvre, et pour cela, à se projeter dans le moyen-long terme, à anticiper les évolutions et à mettre en place les outils de réalisation, de suivi et d'évaluation.

- par ailleurs, **le travail en coopération intercommunale**, sur la base de besoins réels, et à partir de moyens mutualisés, constitue aussi une garantie de rationalité d'utilisation des moyens humains et financiers au service d'un territoire.

- **L'articulation des échelles infra-régionales** est une préoccupation majeure de la Région dans la mise en œuvre de sa compétence d'aménagement et dans le rapport avec les territoires. Les principes de cohérence et d'organisation territoriale spécifiques au contexte régional sont :

- **la simplicité** : compte tenu de la multiplication des périmètres de toute sorte -SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PLDAIE (Programme local de développement de l'activité de l'insertion et de l'emploi), PDU (Plan de déplacement urbain), PLH (Plans locaux de l'habitat...), l'objectif est de tendre vers l'harmonisation en relation

avec l'organisation de l'ingénierie (agences d'urbanisme, équipes de parcs...).

- **l'efficacité** : il n'y a pas de périmètre idéal mais une histoire de la coopération territoriale.

Par exemple, **des conventions de partenariats seront systématiquement à établir entre structures locales pour réguler les relations au sein du pays et dans le cas de chevauchement avec les territoires de parc et tous autres territoires de projet.**

- **l'articulation des démarches et cohérence territoriale** entre pays, parcs naturels régionaux et EPCI, comme le prévoit la loi Voynet. De manière générale, l'ensemble des projets de territoire inscrits dans un périmètre de PNR doivent être compatibles avec la charte de parc, qui a une valeur prescriptive.

La Région cherche à favoriser au maximum cette recherche de cohérence entre projets. Certains parcs (Caps et Marais d'Opale par exemple) ont entrepris un dialogue avec chaque structure intercommunale présente sur le territoire du parc pour l'élaboration d'accords sur l'articulation des rôles de chacun.

- **la lisibilité et la mise en cohérence des interventions** de la Région au sein d'un contrat de territoire (interventions sectorielles de droit commun, interventions spécifiques) dans un souci d'optimisation et de levier de développement.

- Enfin, **le temps** est un gage de rationalité économique en ce sens qu'il sert une stratégie construite. Les projets de territoire constituent des stratégies à 10-15 ans.

### 3. Solidarité et équité sociale

La Région veille au respect de ce principe en faisant en sorte que les stratégies établies par les villes et les agglomérations en matière de développement social et de politique de la ville constituent le volet solidarité de la stratégie globale qu'est le projet de territoire.

Par ce biais, l'objectif visé est de réintégrer les quartiers et les populations les plus en difficulté dans une dynamique globale et équilibrée de développement économique, social et culturel.

Par ailleurs, l'articulation des projets et des échelles constituent aussi un meilleur gage d'équité. En effet, la proximité est une échelle pertinente pour mobiliser les acteurs, repérer les besoins et les opportunités. Cette échelle permet d'organiser une solidarité intercommunale basée sur un projet de développement local. Cette approche de proximité est donc nécessaire à l'émergence des projets.

### 4. Equilibre territorial

C'est l'objectif premier de l'intervention régionale en matière de politique territoriale. En effet, l'équilibre territorial n'est pas atteint en plaquant sur chaque territoire des politiques nationales et régionales de manière uniforme, mais bien en recherchant la meilleure adéquation entre ces moyens d'intervention et les besoins et spécificités de chaque territoire. C'est d'ailleurs une des préoccupations qui ressort des groupes de travail en cours sur l'élaboration de la charte du SRADT.

La Région veille à cet équilibre par plusieurs leviers :

- **le respect de la cohérence territoriale** : compte tenu de la structure urbaine de la région Nord-Pas de Calais et conformément aux textes légaux, les espaces de contractualisation des pays prennent et prendront la forme de pays mixtes (urbain/péri-urbain/rural) pour la majeure partie d'entre eux. La situation du Nord-Pas de Calais amène à promouvoir des pays comprenant une agglomération et associant urbain et rural,

- **une articulation** entre les crédits de droit commun, qui régissent les priorités et politiques régionales, les crédits sectoriels du CPER et les crédits spécifiques liés aux politiques de territoire. Ces crédits spécifiques se concentrent alors sur le caractère incitatif, structurant, innovateur ou citoyen des programmes territoriaux,

- **un soutien particulier à l'ingénierie locale** dédiée au développement des territoires.

La Région conforte l'ingénierie des territoires et anime la coordination effective des équipes d'un même territoire.

Sans s'imposer un agencement unique (la composition des équipes est différente d'un territoire à l'autre), la Région s'est désormais fixée plusieurs principes :

- existence d'une ingénierie locale, couvrant les fonctions d'animation, de pilotage, de programmation, de suivi et d'évaluation dans les domaines du développement, de l'urbanisme et de la solidarité.
- mise en place d'une coordination effective et d'une interface par la Région,
- le soutien aux réseaux régionaux et aux outils communs de capitalisation des savoir-faire, de valorisation de l'expertise

régionale, d'aide à la décision, de type IREV (Institut régional à la ville) ou ORHA (Observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement),

- le financement contractualisé comportant une part de tâches permanentes, d'intérêt général, soumises à une évaluation a posteriori et une part de financements sur projets,

• le développement d'une ingénierie de prospective et d'étude à l'échelle de plusieurs territoires (agences de développement et d'urbanisme, parcs...). L'ingénierie est un des outils les mieux repérés localement dans la mise en œuvre des démarches territoriales. Aujourd'hui, les projets de création de nouvelles agences d'urbanisme, le renforcement progressif des services techniques des intercommunalités qu'elles soient urbaines, périurbaines ou rurales, le développement d'observatoires régionaux ou locaux, la création de réseaux ou de structures ayant une capacité d'expertise reconnue, font partie de cette mouvance de développement et de diversification de l'ingénierie de projet.

## 5. Préservation de l'environnement et principe de précaution

La prise en compte de ce principe, comme ceux du développement durable en général, fait partie des priorités régionales que la Région affiche en direction des territoires.

### 1. Les politiques et priorités régionales

Ainsi, la Région se positionne-t-elle sur **ce champ de la contractualisation** à partir des enjeux prioritaires de développement durable, au regard :

#### - de ses compétences :

- formation professionnelle,
- lycées,
- TER.

#### - de l'aménagement du territoire :

- ressource en eau,
- Trame verte,
- mobilité, déplacements, connexion TER et gestion des flux,
- enjeux urbains et péri-urbains,
- articulation des échelles entre les différentes démarches territoriales (pays, parc, agglomération et contrats
- SRADT et enjeux infra-régionaux.

#### - et selon les spécificités des territoires (agglomération ou pays), sur les autres domaines où elle n'est pas directement compétente tels que :

- **les politiques d'initiative régionales** (développement économique, culturel, habitat, nouvelles technologies, environnement, santé, sport...),
- ou encore **les expérimentations** à soutenir localement.

### 2. Les parcs naturels régionaux

Par ailleurs, elle soutient en particulier, comme elle le fait depuis 30 ans, **les parcs naturels régionaux**. Ces territoires labellisés construisent, à travers la charte de territoire, des démarches innovantes, nécessitant savoir-faire et expérimentations respectueuses de l'environnement. Le succès de la charte dépend de l'implication effective des acteurs locaux et notamment des EPCI à fiscalité propre.

La loi Voynet prévoit l'articulation des démarches d'agglomération et de pays avec les chartes de parcs et rappelle le caractère prescriptif de ces dernières. Dans le cadre du transfert de l'objet et des moyens d'Espace naturel régional (ENR) à la Région Nord-Pas de Calais, le Syndicat mixte des parcs naturels régionaux

du Nord-Pas de Calais récemment créé, assurera dans la continuité, les missions d'animation des trois parcs naturels et du Centre régional de ressources génétiques, en articulation avec les politiques régionales d'aménagement du territoire, de développement durable et d'environnement.

### 3. La péri-urbanisation

Enfin, l'existence même de dynamiques de développement territorial vise aussi à aborder de manière efficace et concertée une problématique importante pour le Nord-Pas de Calais, celle de la péri-urbanisation, et de la préservation du sol comme ressource.

L'enjeu des pays « au sens régional » réside bien dans le rapprochement ville-campagne, la construction du dialogue urbain-rural à partir des relations d'interdépendances et de complémentarités, qui de fait, existent dans les échanges et les pratiques de la vie quotidienne : il s'agit principalement des problématiques liées au développement de l'étalement urbain, au désengorgement foncier et résidentiel des agglomérations, aux politiques de peuplement, à la maîtrise de l'urbanisation, au développement économique et à la localisation des emplois, à la relation producteurs-consommateurs, et aux phénomènes de mobilité qui en découlent...

Les communes péri-urbaines ou multipolarisées – au sens que leur donne l'INSEE – se situent pour la grande majorité au-delà des limites des communautés d'agglomérations.

Ceci démontre qu'aucune agglomération ne peut avoir réellement de prise sur l'étalement urbain qu'elle génère, sans en débattre et rechercher des solutions avec les intercommunalités de proximité qui les environnent.

C'est donc bien à ce type de problématiques que les pays peuvent apporter des réponses adaptées selon les contextes locaux.

## 6. Transversalité

La mise en place de projets de contrats de territoire repose sur le principe de transversalité.

- transversalité localement, où l'enjeu consiste en l'établissement d'un diagnostic partagé par tous les acteurs du territoire, et l'établissement d'une stratégie intégrée, pluri-disciplinaire et dont le pilotage s'appuie sur une coordination locale,
- transversalité pour la Région où l'exercice même implique que soit mis en place, en interne, un dispositif d'animation de la transversalité au sein des services.  
Cette transversalité interne à la Région s'exerce tant au niveau technique entre les services qu'au niveau politique entre les commissions thématiques qui ont à débattre de la négociation des contrats de territoire, et de l'exécutif régional,
- entre les institutions co-financeurs, dans le cadre de comités de pilotage locaux partenariaux (l'étude des projets et contrats, préparation et suivi des programmations entre l'Etat, la Région et les Départements), au travers de la Conférence régionale d'aménagement du Territoire (CRADT) et lors du GTPS, volet territorial du CPER.

## *Culture et développement durable*



P. ROSSIGNOL

Dès 2002, dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan et des documents de programmation des fonds structurels européens, la Région s'est outillée de manière à mieux intégrer le développement durable dans son action culturelle.

Mais surtout, depuis 2000, c'est l'intégralité de l'action régionale en matière de culture qui est en cours de définition.

### **1. Adéquation aux besoins**

Un travail de fond a été engagé afin de définir des indicateurs de suivi et d'évaluation adaptés au secteur, dont une série d'indicateurs permettant de mesurer la prise en compte du développement

durable. Ces indicateurs ont été intégrés au Contrat de Plan et aux DOCUP. Leur mesure et leur traitement ne sont pas encore parfaitement intégrés dans les pratiques quotidiennes des opérateurs ou des services. Néanmoins, la définition en cours de moyens d'action des politiques culturelles permettra de systématiser cette pratique.

La Région s'est fixé pour objectif de transformer l'action publique par la création d'outils d'observation permettant de mieux mesurer et orienter l'action publique, notamment au regard du développement durable.

Ainsi l'année 2003 verra-t-elle la mise en place d'un observatoire des pratiques et des actions culturelles, partagées avec les territoires. Une cartographie des données

sera systématisée afin de faciliter le traitement et le partage des éléments de diagnostic par tous les acteurs.

La Région cherche ainsi à se rapprocher des besoins des acteurs et des collectivités locales et à soutenir leur expression.

En matière d'enseignement artistique, depuis 2001, la Région Nord-Pas de Calais a signé avec l'Etat un protocole de décentralisation, à titre expérimental pour 3 ans.

Elle vise par ce biais à construire une meilleure adéquation aux besoins en la matière, par différents leviers :

- Enquête de besoins.
- Appel à contractualiser avec les territoires intercommunaux pour être sites pilotes.
- Maillage et mise en réseau des acteurs et de l'offre de formation.

Par ailleurs, dans ses relations avec les territoires, la Région co-finance la réalisation systématique de diagnostics partagés.

## 2. Rationalité économique

L'action régionale, par la constitution de filières autour des métiers de la culture, de la formation et de la qualification, vise à faire en sorte que la culture crée des emplois et de la richesse économique.

- La viabilité économique des projets de création et des conditions de production (rémunération...) font désormais partie des critères d'évaluation technique des projets.
- Un effort particulier est consacré à la qualification des pratiques amateurs en vue de leur professionnalisation.
- La Région agit aussi en matière de promotion culturelle à l'extérieur de son

territoire comme vecteur d'image et de développement. Ceci vise à créer de nouveaux débouchés pour les créateurs de la région et à améliorer l'attractivité économique du Nord-Pas de Calais.

- La Région fixe la diffusion régionale comme critère d'attribution des aides à la création et à la production.

## 3. Equité et solidarité sociale

L'équilibre territorial recherché vise aussi à la mise en œuvre de cette ambition de diffusion au plus grand nombre.

Les critères de diffusion appliqués aux opérateurs et aux territoires y contribuent. Par ailleurs, la Région mène des politiques généralisées d'éducation artistique auprès des populations lycéennes et étudiantes, ainsi qu'auprès des bénéficiaires des CFA (Centre de formation des apprentis). Elle incite pour cela à la réalisation de projets éducatifs à caractère culturel.

Elle anime aussi une activité d'éducation à l'image intitulée « Lycéens au cinéma ». Elle soutient l'activité éducative des musées scientifiques et techniques afin d'y attirer des publics nouveaux.

## 4. Equilibre territorial

La Région s'est dotée, dans la réorganisation de ses modes opératoires, d'un pôle « développement et aménagement équilibrée des territoires » afin de mener une stratégie délibérée en la matière. C'est dans ce cadre qu'elle mène un travail de conventionnement avec les territoires de projet (structures intercommunales) autour de leur développement culturel, avec un engagement partenarial sur plusieurs années.

Elle assure, dans le cadre des nouveaux modes d'intervention, un maillage et une

mise en réseau systématique des créations et des structures sur les territoires et sur le territoire régional.

## 5. Préservation de la ressource et principe de précaution

Les politiques culturelles de la Région, en cours de redéfinition, viennent aussi servir le développement économique et la préservation de l'environnement, dans une moindre mesure.

Ainsi, en matière d'investissement, des critères de techniques HQE, hectares de friches recyclées... sont obligatoirement évalués.

Au cours des 2 prochaines années, la Région recherchera le moyen d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques culturelles. Ainsi la mise en place d'un moyen d'action autour du patrimoine rural non protégé devra-t-elle être conçue de manière à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement. A plus long terme, le suivi des structures culturelles que la Région épaula en fonctionnement pourra-t-il intégrer des critères de gestion rigoureuse au regard de l'environnement et le lancement d'opérations innovantes avec elles (gestion des jeux, économie d'énergie, matériaux utilisés...)?

Par ailleurs, le réseau des musées des Sciences et techniques pourra être mobilisé pour faire connaître les savoirs techniques et savoir-faire en matière de développement durable, de technologies de l'environnement...

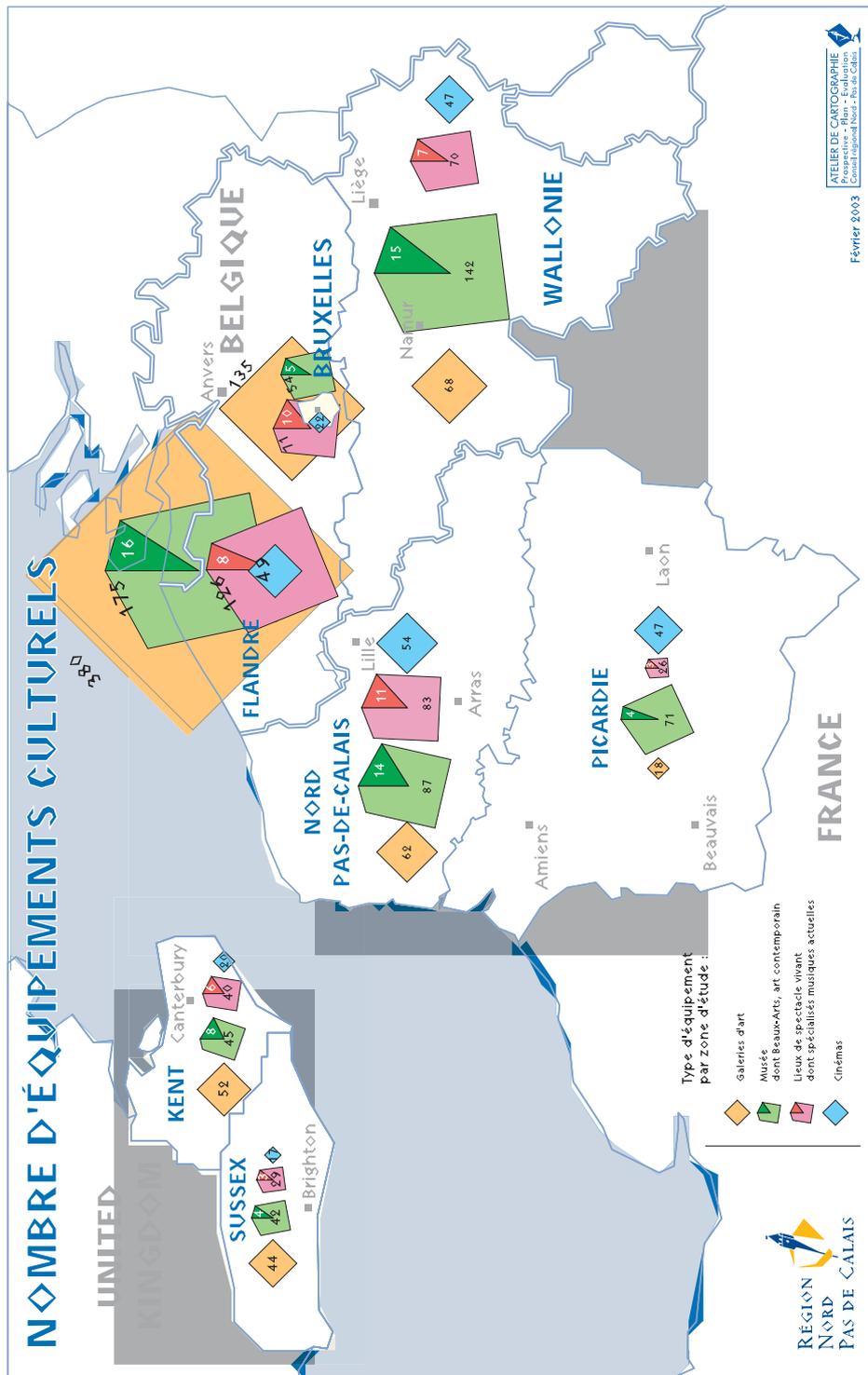
## 6. Transversalité

La Région a transformé son action de manière à pouvoir favoriser les approches transversales, autour de territoires. La traduction pratique de ce changement est en cours. Par ailleurs, le mariage culture/formation professionnelle est permanent, et culture/lycée en voie de développement pour le développement des métiers et des filières de la culture et pour favoriser l'accès de tous à la culture.

L'année 2003 constituera clairement une année de concrétisation de l'ensemble de ce nouveau dispositif et sera l'occasion de peaufiner ces aspects.

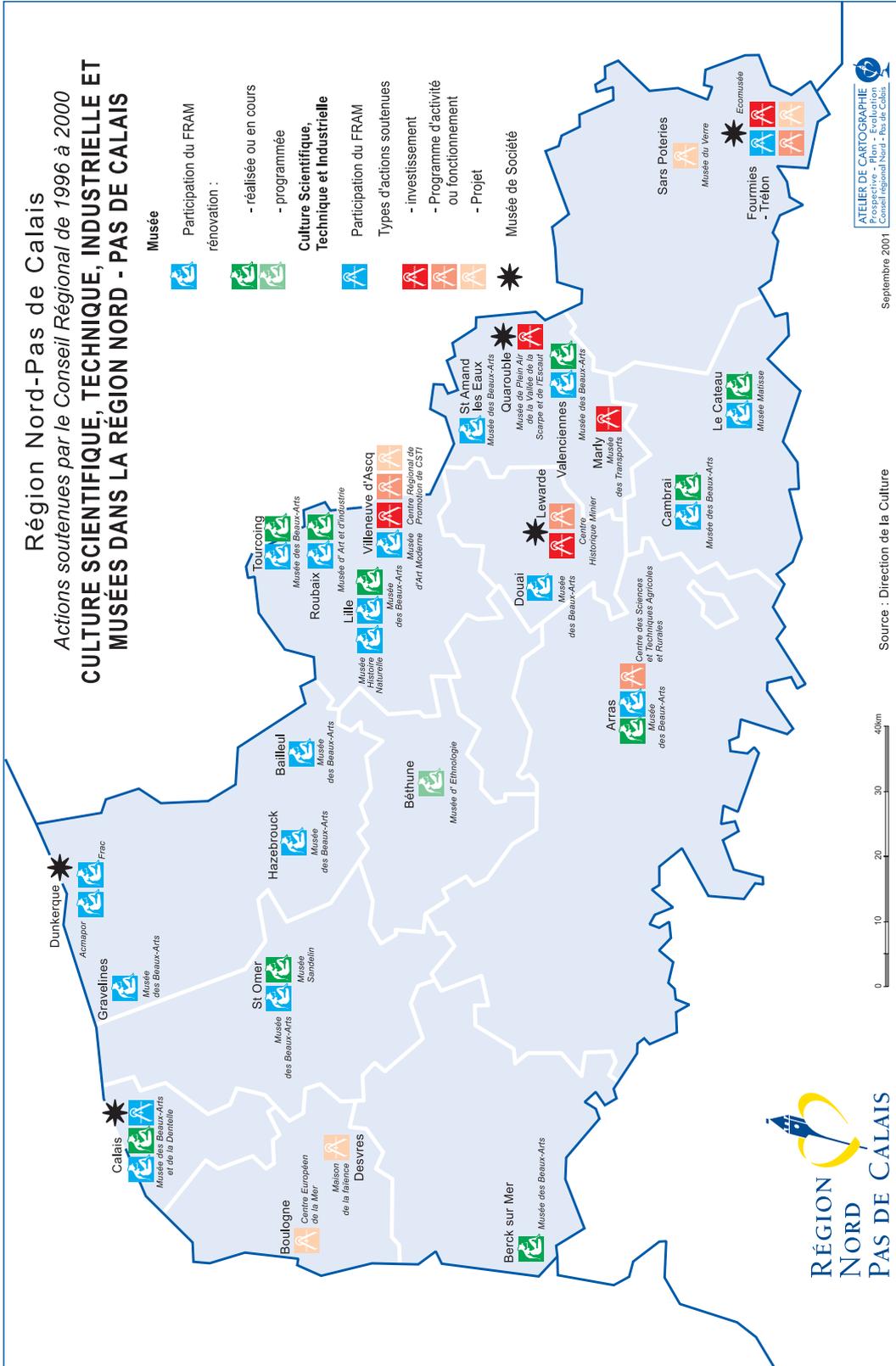
Par ailleurs, dans un second temps, une réflexion devra être menée sur « l'économie » des initiatives culturelles (liens financiers entre investissements et fonctionnement, rationalité de choix...) dans un souci de bonne utilisation des deniers publics sur le long terme.

**Nord-Pas de Calais, Picardie, Flandre, Wallonie, Bruxelles Capitale, Kent, Sussex**  
*Réseau des métiers de la culture - Région Nord-Pas de Calais*



Région Nord-Pas de Calais  
 Actions soutenues par le Conseil Régional de 1996 à 2000  
**CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE, INDUSTRIELLE ET  
 MUSÉES DANS LA RÉGION NORD - PAS DE CALAIS**

- Musée**
- Participation du FRAM rénovation :
  - réalisée ou en cours
  - programmée
- Culture Scientifique, Technique et Industrielle**
- Participation du FRAM
  - Types d'actions soutenues
  - investissement
  - Programme d'activité ou fonctionnement
  - Projet
- Musée de Société**



## LE PROTOCOLE DE DÉCENTRALISATION CULTURELLE : UNE ACTION DURABLE

### 1. Le protocole en deux mots

Le protocole signé entre l'État et la Région Nord-Pas de Calais vise à expérimenter la décentralisation culturelle dans le domaine des enseignements artistiques, musique, danse, théâtre, d'une part et arts plastiques, d'autre part.

### 2. Pourquoi un protocole de décentralisation ?

Il s'agit de :

- clarifier le rôle de chacune des collectivités territoriales et de l'État,
- développer et améliorer le service public de la culture dans les domaines des enseignements artistiques,
- contribuer à l'aménagement et au développement culturel des territoires et des nouvelles organisations intercommunales.

« Cette préoccupation territoriale conduit à rechercher le niveau optimal d'exercice d'une responsabilité publique, la clarification des rôles consistant à confier à chaque niveau de collectivité la responsabilité qu'elle peut exercer avec le maximum d'efficacité dans une répartition pertinente, librement consentie et collectivement acceptée ».

### 3. Les effets attendus

La qualification de l'offre régionale, la mise en réseau des acteurs une meilleure proximité des bénéficiaires.

Le budget du protocole sera utilisé prioritairement pour conforter chacun des établissements d'enseignement (écoles de musique et écoles d'art) tant sur le plan des personnels (entre autre par le biais de la formation initiale et continue) que sur les moyens matériels.

- la mise en réseau des établissements d'enseignement se traduira dans une logique de subsidiarité, par la mutualisation de fonctions peu ou pas existantes. Le recours aux TIC permettra, au-delà des échanges, un accès à des enseignements ou à des interventions extérieures depuis un lieu unique à tous les membres du réseau,
- à travers un appel d'offres lancé conjointement par l'État et la Région à l'ensemble des communes et des intercommunalités de la région, la sélection d'une dizaine d'écoles de musique, répartie sur l'ensemble du territoire régional, et l'accompagnement de celle-ci dans le cadre d'un projet pédagogique renouvelé » cherchera à offrir un enseignement de qualité plus proche des bénéficiaires.

## Acquis

- travail sur l'analyse des besoins et des transversalités à mettre en place.

## Limites

- environnement pas pris en compte : à intégrer au moins comme moyen de se redonner des marges d'intervention en diminuant les coûts de fonctionnement des structures.

## Perspectives

- mise en œuvre des orientations, en particulier pour ce qui concerne le développement territorial,
- outiller les pratiques en termes d'observation, de suivi et d'évaluation,
- engager un travail plus approfondi sur les liens entre culture, économie et attractivité économique,
- utiliser le réseau des musées des sciences et technologies pour diffuser les pratiques du développement durable,
- renforcer le pôle image régional, et mettre en place les synergies entre création et valorisation économique : faire émerger un milieu créatif,
- créer de grands événementiels réguliers relatifs aux découvertes interculturelles,
- favoriser les co-productions culturelles,
- favoriser l'égal accès à la culture.

## Développement économique et développement durable



P. DUPUICH

Le monde économique et les logiques dominantes du développement économique font souvent l'objet de tous les reproches dès lors que l'on parle de développement durable : effets néfastes sur l'environnement, problèmes sociaux, récupération du concept à des fins d'image... La tentation est alors grande de freiner le développement économique pour construire un avenir plus soutenable. Pour autant, la rationalité économique est l'un des principes du développement durable.

Il faut donc éviter cet écueil. Le monde économique comprend les entreprises avec les richesses qu'elles créent et les effets qu'elles peuvent produire ; il comprend aussi d'autres acteurs, dans des filières moins marchandes, plus expérimentales ou

tournées vers l'insertion, qui produisent aussi de la richesse et de l'emploi.

C'est un domaine d'intervention publique limitée (les entreprises sont libres en France, bien qu'agissant dans un cadre légal) et partagé (entre l'Etat, l'Union européenne, les collectivités, les organismes consulaires et autres).

La Région n'édicte pas de normes et n'a pas de pouvoir de coercition, pour autant elle est un acteur important du développement, par son action dans la mise en place d'un environnement favorable au développement, par l'incitation, l'impulsion, l'expérimentation, l'animation...

La stratégie de développement économique de la Région a été revue en

1996 pour y intégrer des méthodes d'intervention par projet et des volets plus forts en matière d'équité sociale et d'ancrage au territoire. Cette stratégie se décline opérationnellement, pour partie dans le Contrat de Plan Etat / Région. Les évolutions les plus récentes visent à perfectionner les modes d'intervention et à mieux intégrer le pilier environnemental. Aujourd'hui, l'action de la Région sur le développement économique intègre de manière plus équilibrée les principes d'intervention du développement durable.

## 1. Partir de l'analyse des besoins

- Des acteurs du développement économique, dans l'identification des actions et des politiques, en particulier dans le cadre des actions sur les filières, sur l'insertion... et localement dans le cadre des Plans locaux de développement de l'activité, de l'insertion et de l'emploi (PLDAIE). Dans ce dernier cas, la Région agit désormais sur l'ingénierie de manière à favoriser l'expression des besoins locaux et la mise en relation des acteurs.
- Des partenaires sociaux dans le cadre de l'approche par filière en organisant des espaces d'expression et de concertation sur les enjeux du développement durable.
- Des territoires et de leurs acteurs, par le même biais des PLDAIE, des Plans locaux d'innovation, des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi. La Région soutient l'élaboration des stratégies locales adaptées aux spécificités locales (depuis 1998).
- De très petites entreprises (TPE) qui n'ont que très peu de lieux d'expression ou de contacts avec les acteurs du développement. La Région les sollicite en particulier sur leurs besoins en qualification afin de créer de nouveaux

« débouchés » en termes d'intervention économique, ou de monter des groupements d'employeurs

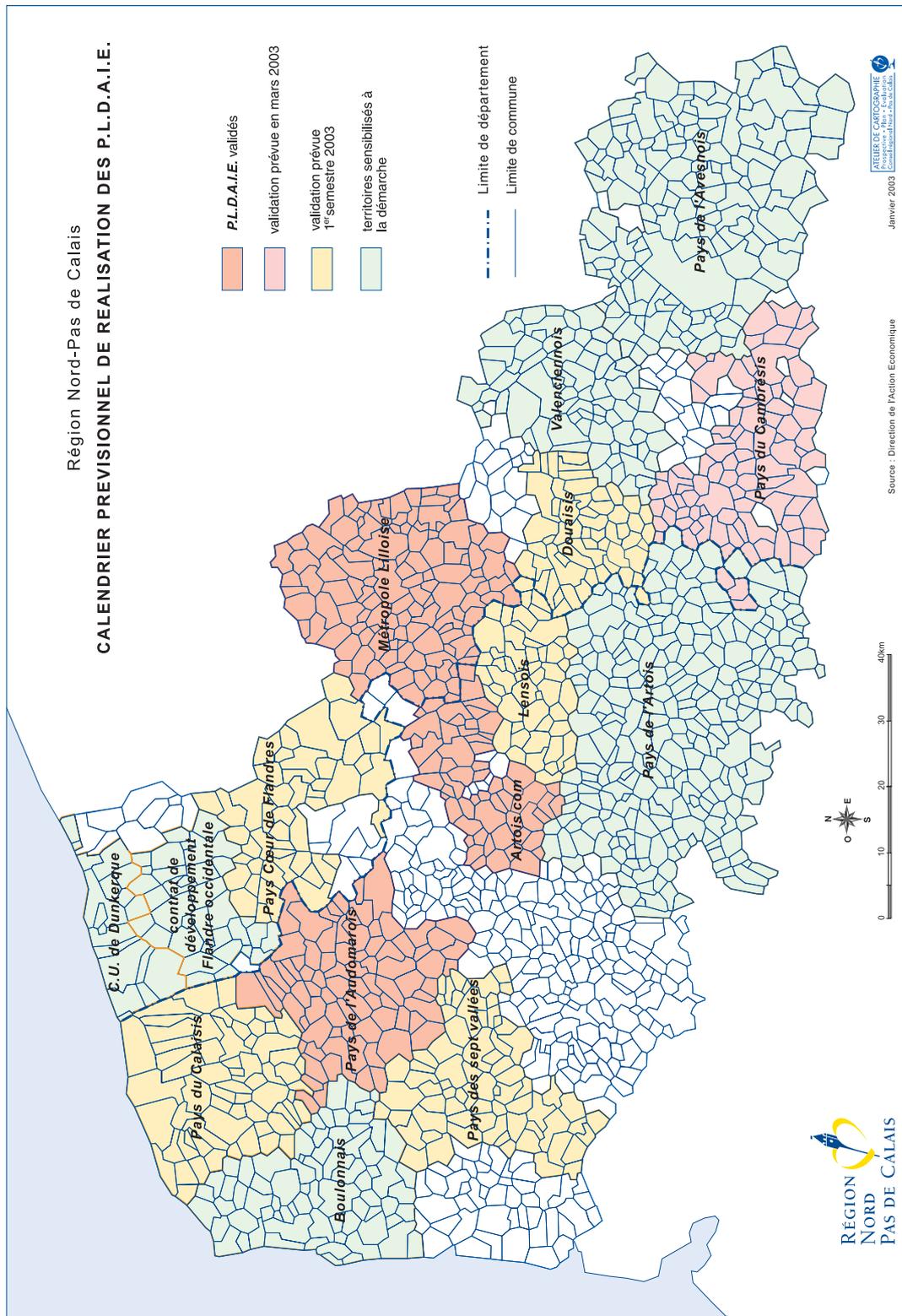
- Des populations, des employés ou des chômeurs dans le cadre des actions entreprises en matière d'économie solidaire, d'expression des besoins en matière de nouveaux services afin de structurer l'émergence de nouveaux métiers et emplois (depuis 96).

## 2. L'efficacité économique

Par essence, il s'agit bien entendu du principe le plus appliqué dans le domaine. L'action étant motivée par un objectif de développement : soutenir le développement des entreprises, les accueillir pour renforcer le développement économique de la région, favoriser l'innovation, élever le niveau de compétences au sein des entreprises, structurer des filières et les développer...

Mais l'efficacité économique c'est aussi :

- Travailler à la pérennisation des activités liées aux services de proximité. Depuis le démarrage de la politique en 1996, elle intègre un volet de structuration de l'offre et de la demande et de professionnalisation des emplois, afin de soutenir le développement du secteur. De plus des indicateurs ont été construits dès le départ pour imposer cette réflexion aux opérateurs. Plus récemment, un partenariat a été engagé avec la Caisse des dépôts et consignations et l'Etat, afin de mobiliser de l'ingénierie et des outils financiers pour pérenniser certaines de ces activités dans le secteur marchand.
- Une intervention innovante de la Région en direction des PLIE (Plans locaux d'insertion et d'emploi), afin de mieux relier l'insertion et le développement. Le Nord-Pas de Calais est le seul à avoir signé, en 2000, une convention avec les



PLIE en ce sens, et finance (direction de l'Action économique et la direction de la Formation professionnelle) une mission aux PLIE. Elle recouvre des travaux de type : anticipation en vue de préparer l'arrivée de gros projets d'implantation et de développement, en lien avec Nord France experts (NFX), rapprochement avec les TPE (très petites entreprises) pour en faire des partenaires de l'insertion, montage de projets d'entreprises d'insertion de groupements d'employeurs ou de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

L'efficacité économique, c'est aussi la rationalité économique. En ce sens, les actions de sensibilisation engagées auprès des entreprises en vue de l'économie de ressources (eau, énergie, matière...) peut aussi aller dans ce sens.

C'est encore l'anticipation des opportunités et des menaces pour les pôles de compétences régionaux afin de dynamiser les forces et d'atténuer les faiblesses des entreprises du Nord-Pas de Calais.

### 3. Équité et solidarité sociale

La Région a orienté une grosse partie de son intervention en matière économique sur cet axe, au cours des dernières années par :

- la mise en place depuis 1996 d'une intervention structurée en matière de services de proximité. La Région poursuit ainsi les objectifs suivants :
  - l'amélioration de la qualité de vie des habitants et la création d'emplois,
  - l'amélioration de la qualité de la vie et de la cohésion sociale par la construction d'une nouvelle offre de services dans différents domaines : personnes âgées, petite enfance, cadre de vie, environnement, culture, loisirs,...

- le développement local et le renforcement de relations de proximité,
- l'appropriation par le plus grand nombre des technologies de l'information et de la communication, en particulier dans des usages citoyens.

- l'accès à l'emploi de personnes en grande difficulté notamment au travers d'entreprises d'insertion et d'activités d'utilité sociale...,
- la création d'activités grâce à l'action de structures d'accompagnement de porteurs de projet,
- le développement de solidarités à travers l'expérimentation de nouveaux modes d'échanges et de pratiques solidaires tels que le commerce équitable, l'épargne solidaire, les épiceries sociales, les systèmes d'échange local, les réseaux d'échanges réciproques de savoirs...,
- la réalisation d'actions dans les domaines de l'environnement avec un souci d'intégration au développement durable : déclinaison des Agendas 21, réponses alternatives dans les domaines des transports, des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la gestion des déchets...,
- l'attachement au développement du dialogue social, à la prise en compte des conditions de travail et de qualification dans les entreprises, dans le cadre de l'approche par filière.

Depuis 1998, l'action de la Région a été revisitée de manière à la renforcer, et en particulier à encourager l'application des pratiques solidaires dans l'ensemble de l'économie.

- une intervention, en lien avec la direction de la Formation professionnelle, en matière d'insertion au travers des PLIE, des entreprises d'insertion de leur union régionale,

- un soutien affirmé à la Caisse solidaire, Autonomie et solidarité et l'ADIE (Association pour le développement et l'insertion pour l'économie) en matière de soutien à la création et au développement d'entreprises ayant moins facilement accès aux financements,
- une recherche systématique de pérennisation des nouveaux métiers et emplois liés au développement des services de proximité. A cet égard, il est à souligner que les évaluations réalisées de la politique « nouvelles activités-nouveaux services » mettent en avant le laboratoire d'innovation sociale qu'elle constitue.

#### 4. Equilibre territorial

L'intervention de la Région en matière de développement économique n'est pas différenciée par territoire. Cependant la Région veille depuis 1998 à assurer une mobilisation et une animation sur tous les territoires qui le souhaitent, afin de faciliter l'émergence de projets et de stratégie. Par souci de coordination locale et d'adéquation aux besoins, les territoires sont encouragés à élaborer des Plans locaux de développement (les PLDAIE)

Par ailleurs, la Région participe au renforcement des pôles locaux de compétences par un appui aux réseaux d'entreprises territorialisés (produits de la mer à Boulogne, broderie à Cambrai, faïence à Desvres, dentelles à Calais...)

#### 5. Principe de précaution et économie de ressources

Ce principe est le moins évident à prendre en compte dans le cadre d'une intervention à caractère économique, tant les 2 aspects sont souvent opposés.

Cependant, la Région s'est organisée, ces dernières années, de manière à mieux intégrer cette dimension.

- Les entreprises qui sollicitent une intervention de la Région, et qui signent un contrat de développement sont systématiquement sensibilisées aux problématiques de gestion des flux (énergie, eau, matière...) et aiguillées vers l'ADEME afin de bénéficier d'un appui en la matière, financé le cas échéant par le FRAMEE. Certes ces éléments n'ont pas valeur de contraintes mais la Région exerce un rôle incitatif.
- Dans le cadre des actions soutenues par la Région visant à soutenir des démarches qualité dans les entreprises, la certification environnementale ISO 14001 fait en particulier l'objet d'actions d'accompagnement, comme plus largement la promotion des systèmes de management environnemental.
- La Région soutient la structuration de filières nouvelles, en particulier autour des secteurs de l'environnement et du recyclage. C'est ainsi qu'elle soutient très fortement l'activité du centre de création et de développement des éco-entreprises (CD2E) dont c'est l'objet et la mise en place d'un programme de développement des technologies liées à l'environnement dans le cadre du Programme régional innovation.
- Au-delà, dans le cadre de son approche par filière, la Région intègre la politique environnementale comme l'un des éléments incontournables d'une stratégie de développement économique, notamment dans les secteurs industriels, mais aussi dans l'artisanat... Elle participe ainsi à l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de stratégies de développement s'appuyant sur les problématiques environnementales (éco-conception, technologies propres et sobres, gestion des risques...)

## 6. Transversalité

Au cours des dernières années, l'intervention économique s'est très fortement orientée vers une approche plus intégrée et transversale.

Dès 1996, la politique « nouvelles activités-nouveaux services » a été conçue dans ce sens, dans l'analyse et la conception, puis dans sa mise en oeuvre. L'aide régionale intègre en effet de manière contraignante des éléments de prise en compte croisée de l'utilité sociale, d'ancrage territorial, d'accessibilité et de pérennisation des emplois.

A l'échelle du territoire local, la mise en place en 1998 des PLDAIE visait clairement à la mise en contact de tous les partenaires locaux agissant sur un territoire pour définir un diagnostic et une

stratégie partagée couvrant le développement économique (exogène, endogène, solidaire) et l'emploi.

A l'échelle des filières, la construction d'un projet partagé par l'ensemble des partenaires n'excluant a priori aucune thématique – logistique, recherche, formation, environnement, développement économique, conditions de travail... permet une approche globale des problématiques dans un cadre cohérent et structuré.

Plus récemment, les interventions en faveur des PLIE, ou la remise à plat des politiques d'économie solidaire se sont faites en étroite articulation avec les interventions en formation professionnelle et en environnement.

### Acquis

- ancrage au territoire, prise en compte du développement endogène,
- liens avec la formation professionnelle et l'insertion,
- la pratique des nouveaux services et la constitution d'un laboratoire d'innovation sociale,
- la région dispose d'une capitale régionale connue qui veut jouer un rôle dans la compétition mondiale.

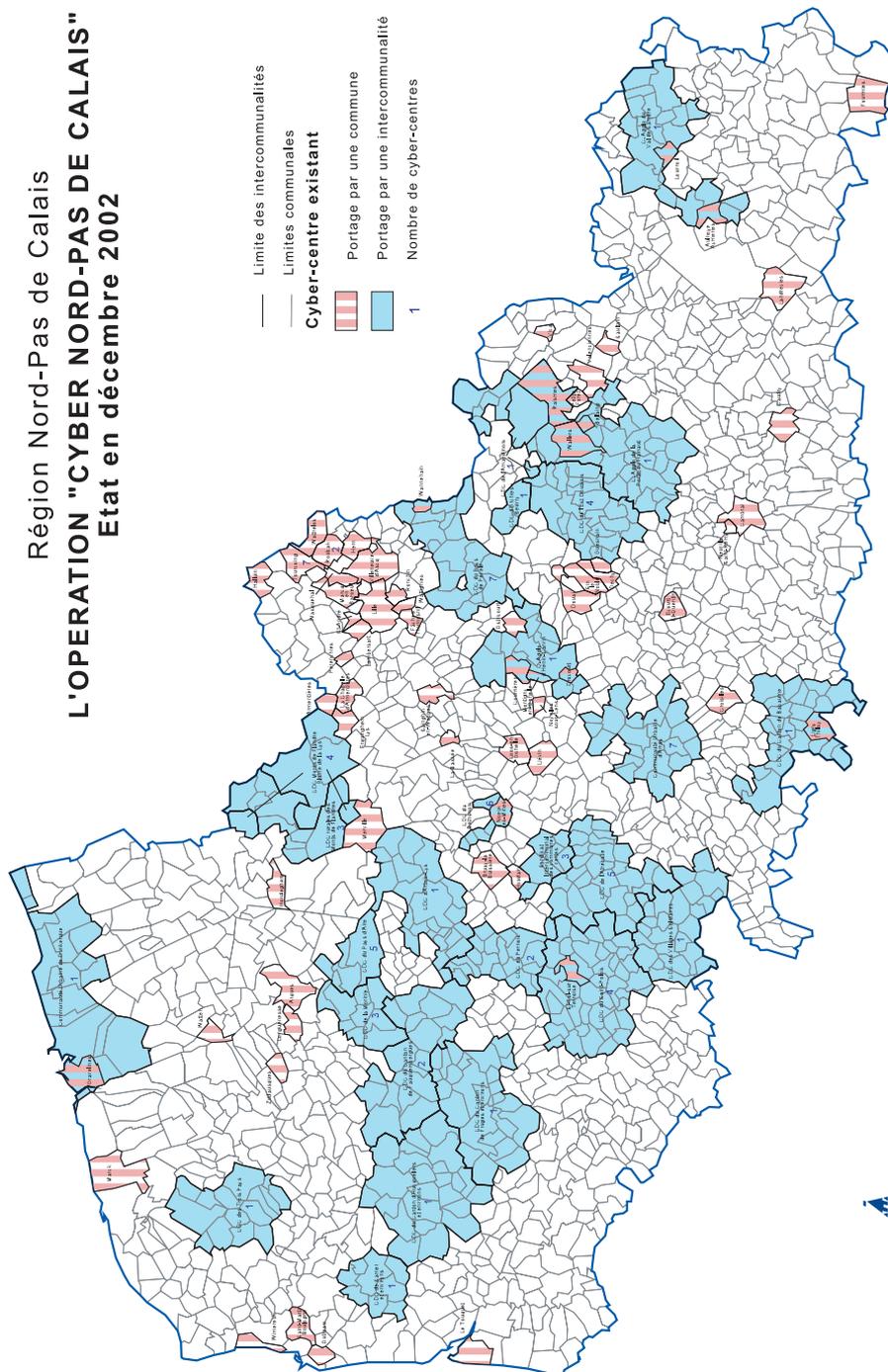
### Limites

- peu de données sur l'impact environnemental des décisions, des implantations,
- difficulté de prise en compte de l'environnement,
- déclin démographique de certains territoires de la région (Sambre, Bassin Minier) qui vont accroître les ségrégations spatiales et sociales.

### Perspectives

- pérennisation des emplois liés aux nouveaux services et aux PLIE,
- développement de l'environnement comme levier de développement économique :
  - \* en tant que filières : éco industrie, services aux entreprises, transports, énergies,
  - \* la certification comme arme de compétitivité,
  - \* les technologies propres comme vecteur de réduction des coûts de production.
- développement du commerce équitable,
- le vieillissement de la population peut induire de nouveaux besoins de services et d'équipements et présenter une opportunité en termes d'emplois. Il en est de même pour les nouveaux rapports au temps (ARTT),
- mise en place d'un Schéma régional d'urbanisme commercial.

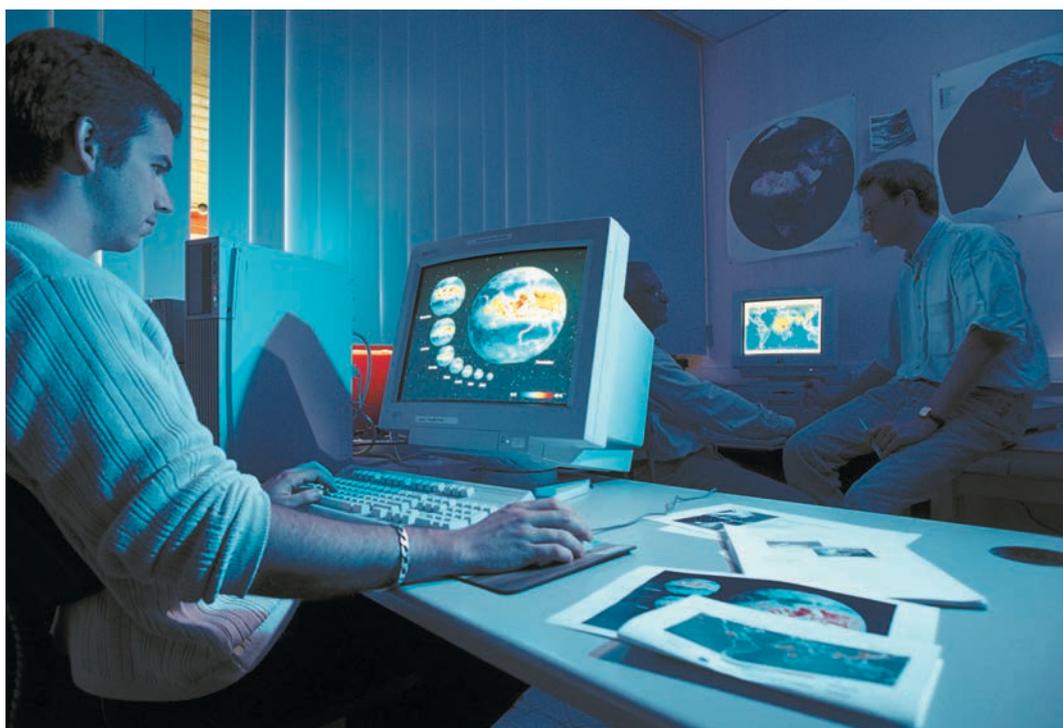
## Région Nord-Pas de Calais L'OPERATION "CYBER NORD-PAS DE CALAIS" Etat en décembre 2002



Sources :  
 - Limites administratives : IGN - BD Cartho®  
 - Cyber-centres : Région e-Direction - Décembre 2002



## Technologies de l'information et développement durable



C. WAEGHEMACKER

Le champ des TIC est au cœur d'une dynamique de changement inéluctable en marche dans tous les secteurs de la société : entreprises, association, économie, culture, administration, formation... avec un enjeu économique fort.

Le jeu pour la Région consiste à s'organiser pour accompagner ce changement de manière à en optimiser les retombées économiques et aider le territoire régional à s'adapter et à s'approprier cette nouvelle donne comme vecteur de développement. Le rôle de la Région dans ce domaine consiste à :

- faire prendre conscience du bouleversement en cours et des possibilités qu'il ouvre,
- accompagner les démarches de

changement, voire les provoquer, - veiller à ce que cette révolution se passe au mieux dans l'intérêt du territoire, des populations, de l'économie de la région.

Ainsi, la Région a-t-elle engagé son action en matière de technologies de l'information, à la fois en termes de méthodes et d'objectifs, autour des principes de développement durable.

### 1. Adéquation aux besoins

Ainsi, les moyens d'action retenus par la Région en la matière prennent-ils délibérément pour point de départ l'adéquation aux besoins et l'approche transversale et multithématique, par le

biais d'études de fonctionnement en réseau sur les territoires, et par un soutien en ingénierie au démarrage des projets (cybercentres, villes numériques...) pour travailler sur la définition et l'expression des besoins.

Par ailleurs, afin de structurer, sur le secteur des technologies de l'information, les outils permettant de mieux observer et mesurer l'efficacité de l'action au regard du développement durable.

Un travail de fond sera engagé avec la direction de la Prospective, du plan et de l'évaluation pour définir les indicateurs adaptés, les modalités de leur mesure et l'organisation de l'observation. D'ores et déjà, la Région met en place des centres de démonstration des possibilités techniques les plus récentes pour favoriser l'appropriation par tous et donc l'émergence de besoins.

## 2. Rationalité économique

Le développement du numérique constitue un bouleversement économique. Si elle est réussie, cette révolution peut amener :

- une « compétitivité » renouvelée pour des secteurs entiers de l'économie régionale et pour le territoire régional,
- le développement de nouvelles filières, et en particulier de secteurs de services à très forte valeur ajoutée, de proximité,
- la montée en qualification des emplois de la région.

Ainsi, dans le Contrat de Plan, le développement des technologies de l'information constitue un fil conducteur de l'ensemble de la stratégie régionale. C'est le cas aussi dans les documents de programmation des fonds structurels européens.

La Région travaille sur le développement de la filière même des technologies,

mais aussi sur les bonds que les technologies pourraient engendrer sur les autres secteurs de l'économie régionale.

- Automobile, agroalimentaire, VPC...
- Agriculture, afin d'accompagner les bouleversements de cette filière et dans un souci d'efficacité économique.
- Filière économique liée à la télémédecine.
- Développement de filières de productions locales, de logiciels de type générique (open-source) comme voie de création d'emplois qualifiés et d'activité locale. Une étude est en cours.

Au cours des prochaines années, il conviendra d'associer de manière systématique aux travaux collectifs de réflexion sur les filières économiques de la région et leur avenir la dimension technologies dans tout ce qu'elle peut engendrer (opportunités, exigences...), et en particulier pour ce qui concerne le développement des services dans ces filières.

## 3. Equité et solidarité sociale

Clairement, les piliers du développement durable que constituent l'équité et la solidarité, ainsi que l'adéquation aux besoins et la transversalité, sous-entendent l'ensemble de l'action régionale.

Un double objectif de développement équilibré des territoires et d'accès au plus grand nombre aux TIC sous-entendent la mise en œuvre de la politique phare de la Région en ce domaine, celle des cyber-centres. L'ambition de la Région dès le départ est d'assurer un maillage du territoire encourageant l'initiative et le développement et en évitant toute « fracture numérique ».

Cette politique peut aujourd'hui être considérée comme une réussite.

Un exercice d'évaluation engagé en 2002 a permis d'identifier des mesures à prendre afin de réorienter les actions et permettre ainsi d'améliorer les performances en termes d'accès de tous les publics à ces technologies. L'année 2003 verra ainsi cette politique évoluer en ce sens.

#### 4. Equilibre territorial

Les TIC constituent aussi un domaine important de contractualisation avec les territoires dans la nouvelle génération de contrats d'agglomération. Par ce biais, la Région pourra poursuivre son effort de tissage du territoire.

#### 5. Préservation de la ressource et principe de précaution

Cet axe est moins développé mais devra l'être, sous la pression en particulier de l'Union européenne, qui fixe désormais des exigences fortes en matière de déchets informatiques en particulier en 2003 le travail de création et de structuration d'une filière de traitement des déchets informatiques sera accéléré. Un tel choix peut paraître peu gratifiant, mais il faut rappeler que les équipements des technologies de l'information comportent des composants polluants dont la masse commence à être significative.

Peu à peu, l'application de principe du pollueur-payeur aidant, le traitement et le recyclage de ces produits deviendra une obligation légale en Europe puis au-delà. En ce sens, les premières régions à se positionner sur ce domaine bénéficient d'une « rente ».

Les technicités à déployer pour parvenir à traiter ces produits vont entraîner l'émergence des savoir-faire recherchés, et d'emplois s'y rapportant.

Une étude pré-opérationnelle devra être

engagée dans ce sens dès 2003 pour la E-direction, en lien avec les directions de l'Environnement, l'Action économique et la Recherche.

#### 6. Transversalité

La réussite de la transformation qu'amènent les nouvelles technologies de l'information passe par des modifications drastiques et structurelles des schémas de pensée et de modalités d'actions de chacun, à commencer par la Région. Cette base culturelle et organisationnelle n'est à ce jour pas construite.

Il convient donc de poursuivre et d'accélérer l'énorme chantier d'organisation de la transversalité et de l'approche pluri-disciplinaire tant en interne de la Région, qu'en lien avec les territoires, voire dans l'organisation des partenariats avec nos voisins européens. Ce chantier présente un enjeu majeur d'efficacité générale.

Plus spécifiquement, des travaux transversaux de longue haleine sont engagés dans les domaines de :

- La santé, dans une logique d'accès pour tous aux meilleures techniques de diagnostic et de soin par l'imagerie médicale, de structuration de la filière économique correspondante. Par ailleurs, le développement de la « télé médecine » peut permettre d'éviter des déplacements individuels.
- L'agriculture, afin de structurer les services nécessaires aux agriculteurs en matière de TIC autour d'un portail commun, partagé par tous les intervenants du secteur : banques, mutuelles, pouvoirs publics, syndicats... Ceci est mené dans un souci d'efficacité économique et administrative.
- La formation professionnelle autour du thème de l'égalité des chances entre

hommes et femmes, par le rassemblement des années intéressantes les femmes en matière de filières, d'embauche, de formation et de développement.

- Le développement territorial par l'incitation à la « structuration numérique » des territoires intercommunaux.

Un appel à projet est en cours en ce sens. Plusieurs objectifs sont visés.

- La bonne adéquation aux besoins locaux et l'aide à leur expression.
- L'organisation locale et en particulier la transversalité entre acteurs.
- Une contribution à la réflexion locale quant à la gestion des flux (d'information, de transports...) et des temps (d'accès aux services publics, au travail, ...).

## Acquis

- efficacité de la méthode de définition et d'évaluation des moyens d'action, notamment sur l'accès à tous aux nouvelles technologies et la diffusion territoriale,
- évaluation cybercentres.

## Limites

- risque permanent de fracture (sociale et territoriale) : nécessité de veille et d'évaluation permanente,
- les TIC restent souvent considérées comme une filière à part plus que comme un moyen d'action pour les autres filières économiques,
- difficulté de mesurer les effets économiques sur les autres filières.

## Perspectives

- se doter d'outils d'analyse et de mesures de l'efficacité et de l'adéquation aux besoins économiques,
- analyser le lien au développement territorial et à la performance globale des territoires, sur base de l'appel à projets en cours,
- constituer une filière de traitement des déchets informatiques.



# Perspectives et orientations : la prochaine étape

La Région se propose de poursuivre le processus de construction d'un développement réellement durable en Nord-Pas de Calais.

Pour cela, elle s'appuie sur 3 leviers d'actions :

- Le SRADT, comme élément de visibilité et d'orientation générale de l'action régionale pour les 20 prochaines années. Le SRADT constitue en effet un fondement de l'action régionale en matière de développement durable puisqu'il en intègre structurellement les principes : il repose sur une expression des besoins de la population et des acteurs de la région la plus complète et éclairée possible ; il est bâti sur une approche totalement transversale, et il intègre le facteur temps et l'anticipation sur les évolutions et l'impact de l'action de chacun. De ce point de vue, il est, de facto, la feuille de route de la Région en matière de développement durable.
- La poursuite de l'évolution au fond de chacune des politiques de la Région vers un développement durable, dans les objectifs, dans les modalités d'intervention et dans les pratiques, et de la montée en charge continue des politiques spécifiquement orientées vers le développement durable, comme la coopération décentralisée, l'économie sociale et solidaire...
- L'identification de 9 priorités d'action plus spécifiques pour les 3 prochaines années, qui sont déclinées ci-après.

## 1. Consolider la constitution des filières de développement économique appuyées sur l'environnement

Force est de constater, dans l'analyse de la situation actuelle, et en particulier dans ce qui constitue encore des limites et des freins au développement réellement durable, que l'environnement reste souvent considéré comme une contrainte : un luxe ou un frein à la compétitivité, voire parfois sans lien avec certaines thématiques.

Au-delà de la poursuite du travail de sensibilisation sur l'état de l'art, d'outillage et de mesure de l'impact de chaque action sur cet état, il importe de pouvoir aussi maintenant faire « basculer » ces expérimentations à une plus grande échelle, dans la sphère économique et marchande, et dans la perspective d'échanges Nord/Sud avec les Régions avec lesquelles la Région coopère. Cela provoquera un effet de démonstration plus grand et une approbation plus large du développement durable par les entreprises et la sphère économique.

Pour ce faire, la Région se fixe 3 objectifs :

- un fort soutien à l'activité du CD2E (Centre de Développement des Eco-Entreprises), récemment créé » sur l'initiative de la Région, dans sa mission de développement des éco-industries. Le CD2E travaillera pour cela en étroite collaboration avec les structures et

partenariats en place sur ces domaines : le pôle de compétence sites et sols pollués, NFX (Nord France Expert), l'ADEME, la CRCI, le pôle végétal alternatif dans son effort de structuration des filières HQE, éoliennes, ou de traitement des déchets, les pôles territoriaux du Dunkerquois, de Lens-Liévin et du Douaisis,

- un renforcement de l'action régionale par exemple en matière de mise en place de process de technologies propres et sobres dans les entreprises, comme facteur de rationalisation des coûts de production, et donc de compétitivité du tissu des entreprises régionales. La Région et l'ADEME ont plus de 10 ans d'expérience en ce domaine et peuvent mettre en avant la démonstration de l'efficacité de ces mesures. Le Centre de ressources du développement durable sera mobilisé pour diffuser les expériences et démultiplier les efforts de sensibilisation. L'intégration de cet objectif par l'Etat, via les DRIRE, dans ses priorités d'intervention vers un développement durable en 2002, permettra en outre de généraliser la mise en œuvre de tels procédés à l'ensemble du tissu économique. L'extension de leur application au monde agricole sera recherchée aussi. La Région élabore à l'heure actuelle un bilan de ces dix ans d'expérience afin de remettre en perspective les liens entre environnement et développement, afin de franchir de nouveaux seuils dans ce domaine. Un rapport sera présenté aux élus régionaux en ce sens ; il permettra de préciser de nouveaux modes d'intervention de la Région vers une meilleure intégration de l'environnement dans le monde de l'entreprise,
- le soutien à l'émergence d'opérateurs de dépollution, et de traitement des déchets

industriels spéciaux, les travaux accomplis par le pôle de compétence sites et sols pollués, les expérimentations réussies, la mise en place d'une base de données pointues et hiérarchisées de tous les sites pollués en région offre une base. De même les



DAHOU

travaux partenariaux engagés par la Région depuis 9 ans autour du Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS) permettent-ils d'envisager la mise en place d'une réelle filière, en région.

La non-existence d'une réelle filière d'élimination, malgré la très grande production locale de déchets industriels spéciaux, constitue un frein à la compétitivité des entreprises locales : elle engendre des coûts de traitements et de transports trop importants. Pour garantir la pérennité de son économie industrielle, la région doit pouvoir se doter de filières compétitives. Certains de ces déchets peuvent d'ailleurs donner lieu au développement des filières économiques innovantes, car très techniques. C'est le cas en particulier des déchets informatiques pour lesquels il n'existe à l'heure actuelle quasiment pas de filière constituée en Europe.

Un travail approfondi autour de ces 2 axes pourrait aussi être un vecteur de développement. La constitution de ces

filiales devrait désormais, au regard des nouvelles décisions relatives à la décentralisation, être dévolues aux Régions ; le Conseil régional sera donc en première ligne.

## 2. Construire un système de transport au service d'une mobilité raisonnée

En attendant la concrétisation du Schéma régional de transport, la Région s'engage sur 3 priorités :

- favoriser un fonctionnement compétitif et en réseau de la région,
- valoriser la situation géographique du Nord-Pas de Calais en tant que plateforme d'échange dans le Nord-Ouest européen, pour favoriser l'emploi et le développement économique,
- assurer la mobilité pour tous les habitants avec une priorité aux transports collectifs et à l'intermodalité.

Pour cela, la Région s'attellera dès 2003 et 2004 à la mise en place d'une série d'actions autour de ces 3 objectifs :

- la poursuite du programme de renouvellement et d'accroissement du matériel ferroviaire roulant,
- l'achèvement du programme de rénovation des gares et l'amélioration de l'accessibilité modale des principaux pôles d'échanges. 15 gares font l'objet d'études pour améliorer leur accessibilité, l'enjeu est de mieux intégrer le transport individuel au transport collectif,
- la mise en place d'un système d'information des clients à l'échelle régionale en liaison avec les autorités organisatrices de transports et les opérateurs,

- le développement du tram-train dans les agglomérations de la région. Un travail avec la CUDL est entamé en ce sens,
- le développement du transfert modal par l'optimisation de la voie fluviale, avec notamment le rehaussement des ponts à 5,25 mètres comme cela est prévu au Contrat de Plan,
- la réalisation d'opérations ponctuelles de désengorgement et d'accessibilité du réseau routier,
- la mise en œuvre du Schéma régional des véloroutes et voies vertes,
- la réduction des impacts des transports, et en particulier du bruit, pour une meilleure qualité de vie aux abords des infrastructures,
- la constitution d'un outil d'expertise permettant à la Région d'analyser au mieux l'impact des projets d'infrastructures au regard du développement durable.

**L'ensemble de cette ambition régionale, associée à la mise en place d'un plan de déplacement entreprise appliqué à la Région et aux efforts de lutte contre les inondations, contribue à l'effort particulier de la Région dans la lutte contre l'effet de serre.**

## 3. Aider à la structuration et au développement des filières du commerce éthique et équitable

Il apparaît clairement que pour garantir les meilleures conditions de développement durable, il faille agir sur les conditions de production et de commerce à l'échelle planétaire.

La Région entend s'engager plus fortement dans la constitution de filières

économiques viables de commerce éthique et équitable. Elle a noué des partenariats et des expériences en ce sens depuis quelques années sur lesquels elle pourra capitaliser.

Pour ce faire, la Région se fixe 4 objectifs :

- En Nord-Pas de Calais sur la sensibilisation et l'information des consommateurs sur l'importance du développement de ces filières et les modes de production des produits de consommation en général.
- Sur la promotion de ces filières, et l'intégration d'une plus grande équité dans les règles du commerce mondial (via des actions de lobbying à l'échelle européenne et mondiale).
- En Nord-Pas de Calais et en France, voire au-delà, avec ses partenaires en région et nationaux, sur la constitution de filières de diffusion.
- L'intégration de règles de soutien à ces filières dans les règles des marchés publics.
- Dans la mesure du possible avec les régions partenaires afin de construire les conditions de production de valeurs

ajoutées localement et de structuration de l'offre (il s'agira dans un premier temps de déterminer si il existe une demande en la matière de la part de nos partenaires du Sud).

#### 4. Généraliser les techniques de construction HQE à toutes les interventions régionales

Les expérimentations phares et la mise en place de référentiels précis, offrent désormais suffisamment de recul et de connaissances techniques et budgétaires pour permettre une généralisation. L'ensemble des directions concernées par cette dynamique seront outillées, de manière générale sur les techniques, les coûts, les moyens d'actions juridiques et financiers, les experts... afin de construire les projets.

L'objectif sera d'intégrer les techniques HQE de manière optimale. Ceci implique un juste équilibre entre les techniques et



V. VANBERKEL

matériaux employés d'une part, le fonctionnement des équipements par la suite (coûts de fonctionnement, simplicité d'utilisation...) et leur destruction par la suite. Il sera aussi de faire en sorte, par ces techniques, de faire diminuer le coût de la vie pour les habitants et les utilisateurs (réduction des factures de chauffage, d'eau,...).

Cette généralisation repose de ce fait aussi sur la mise en place d'éléments d'analyse budgétaire efficaces, pour mesurer le taux de « rentabilité » de l'usage de ces techniques, mais aussi sur une bonne information, formation, voire une co-construction avec les utilisateurs ou gérants de ces équipements. Les politiques concernées au premier chef sont bien entendu celles par lesquelles la Région agit directement sur la construction, au premier rang desquelles les lycées.

Mais la Région agira aussi comme levier par toutes les politiques par lesquelles elle participe financièrement à des investissements et constructions pour généraliser la pratique du HQE en région : politique d'aménagement urbain et des Grands projets de ville, sports, culture, transports ou autres...

En termes d'objectifs, la Région proposera à l'EPINORPA (Etablissement public de gestion du parc immobilier des Houillères), de consacrer 1M€ par an pour engager les travaux de rénovation selon les techniques Haute qualité environnementale. Cela permettra à la fois d'assurer le meilleur confort pour les locataires mais aussi de réduire leurs coûts de fonctionnement des logements (factures d'eau, d'énergie...), tout en préservant l'environnement. De plus, l'ampleur du programme de rénovation permet d'assurer le développement de la filière Haute qualité environnementale en région.

De même, et par souci de démultiplication, la Région entend signer des conventions

avec les territoires qui le souhaiteraient afin de favoriser la construction et la réhabilitation selon les techniques HQE. La première est signée avec la Communauté urbaine de Lille.

## 5. Faire de la consommation un instrument de développement durable

A l'origine, une politique de consommation permet d'informer, de protéger et de défendre le consommateur, ultime maillon de la chaîne économique. Cette politique est menée par le ministère de l'Economie et des Finances. La Région Nord-Pas de Calais, dans un souci de formation permanente du citoyen, a choisi de participer elle aussi au soutien de la politique de consommation.

La situation actuelle pourrait amener une nouvelle orientation d'une politique consumériste : il s'agirait d'accentuer et de soutenir les actions touchant au consommateur engagé et conscient de son rôle d'acteur de la vie économique. Cet engagement peut prendre la forme d'un positionnement collectif (campagnes d'information, mobilisation collective) ou s'inscrire dans la vie quotidienne (consommation consciente de l'environnement, prise en compte des éléments sociaux et économiques de production).

Ces orientations peuvent se décliner en 2 objectifs.

- **Une politique de consommation orientée vers la prévention des risques liés à la consommation grand public avec une attention particulière portée aux publics en difficulté.**

Cette action relève de la question de l'accès à la consommation, des risques et dérives liés à la consommation au

quotidien. Il s'agit de poursuivre une politique de formation permanente des citoyens, en matière de consommation.

- Contribuer à l'information et à la prévention du grand public sur les questions liées à la consommation : en passant par les publics usagers des services de la Région (relevant donc de la compétence régionale).
- Aider à prévenir les risques liés à la consommation (surendettement notamment), et ce, auprès des publics en difficulté : soutenir le réseau des écoles de consommateurs, accompagner les territoires, en fonction des priorités régionales.

• **Poursuivre une démarche affichée de consommation dans la lignée du développement durable**

Il s'agit de compléter de manière la plus cohérente possible la Mission « développement durable » déjà engagée par la Région avec un volet consommation « engagée, consciente et responsable ».

- Pour le grand public : favoriser un meilleur accès à l'information, articuler les actions déjà existantes pour une meilleure visibilité globale.
- Soutenir les initiatives des associations et autres acteurs toujours en lien avec l'existant.
- Formaliser un pôle expertise-recherche mettant en articulation différents pôles du développement durable.
- Mieux sensibiliser les consommateurs sur les liens entre la consommation et la santé : produits, qualité de production agricole, développement de filières de qualité...
- Les filières de production éthiques et équitables, l'impact des modes de production et de consommation sur le développement.
- Les modes de consommation d'énergie et d'eau : en termes de coûts pour les consommateurs et les conséquences environnementales.

- Les modes de construction ou de rénovation de l'habitat, les matériaux.
- Les modes d'utilisation des transports.

## 6. La création d'une université du développement durable

Sous ce terme générique, il s'agit en fait de construire l'évolution même des principes d'enseignement et d'apprentissage, de manière à y intégrer partout le développement durable. La Région a engagé une analyse approfondie de l'état des connaissances et de la sensibilisation en matière de développement durable, à la fois chez les institutionnels et professionnels du sujet, mais aussi parmi les collectivités locales, acteurs consulaires et professionnels, les organismes de formation... Il en ressort que la prise de conscience est réelle et que la nécessité d'une réforme des pratiques en profondeur s'impose à tous comme une évidence. Ainsi apparaît-il, au regard de ces analyses, qu'il est nécessaire de structurer l'offre de formation autour de plusieurs objectifs :

- Passer un cap vers un plus grand professionnalisme et un approfondissement autour du développement durable en tant que tel. Les collectivités, les structures de formation... sollicitées ou sensibilisées, mettent en place ou cherchent à mettre en place des formations sans que cette offre ne soit réellement structurée ni garantie dans sa qualité. Il ne s'agit bien entendu pas de pourvoir ces formations à la place de ces structures et des organismes privés, mais de qualifier l'offre, de former les formateurs, avec le niveau et la structuration adaptés à l'enjeu.
- Veiller à la prise en compte, dans les formations professionnelles et techniques, des principes, mais surtout

des techniques et technologies nouvelles, intégrant le développement durable. Il s'agit, au-delà de la compréhension des principes et des objectifs du développement durable, d'offrir aux techniciens, professionnels, bâtisseurs, aménageurs, agriculteurs... des techniques adaptées au sein même de l'exercice de leurs métiers. C'est bien là le moyen de transformer réellement les choses.

L'« université du développement durable » pourrait ainsi être le pôle central de cette évolution : centre de ressources pour les formateurs, outil de construction, de structuration, de labellisation, de co-construction secteur par secteur des formations. Elle travaillera avec les professionnels de la formation dans le but de renforcer leur action.

## 7. Mettre en œuvre le Plan bleu et la Trame verte

La Région s'est dotée d'une stratégie globale et partagée relative à la mise en œuvre de la Trame bleue et verte. L'un des objectifs visés est de faire en sorte que chaque habitant du Nord-Pas de Calais puisse accéder à pied à une déclinaison de la Trame verte et bleue en moins de 15 minutes.

Sur l'ensemble des domaines concernés par ces Trames, les compétences sont partagées. La Région, de par sa légitimité en matière d'aménagement du territoire, offre désormais un cadre d'actions cohérent et partageable par tous. Dès cette année, la déclinaison opérationnelle démarrera autour à la fois des espaces à enjeux régionaux et supra-régionaux, et sur les territoires infra-régionaux à irriguer. La Région va concentrer son intervention autour d'une action de gestion des espaces et des risques, de protection et de restauration des espaces, de la biodiversité et de l'eau, de manière à

servir 4 objectifs : les cœurs de nature, les connections entre ces cœurs et espaces (les corridors), les zones tampons, ainsi que sur la matrice générale régionale. Elle agira avec l'ensemble des intervenants publics, para-publics, associatifs et privés du sujet, Europe, Etat, Départements, Communes et leurs groupements, professionnels, gestionnaires publics et privés des espaces, Agence de l'eau... La Trame verte et bleue constitue donc pour les années à venir un outil structuré d'intervention, multifonctionnel, au service de :

- la sauvegarde de la biodiversité comme « assurance vie » pour l'homme,
- la reconquête des paysages et du cadre de vie,
- la protection des ressources naturelles de même que la prévention des risques d'inondation,
- la production de fonctions économiques et sociales de la nature (gisement d'emplois, valorisation économique des usages, biomasse...)

## 8. Le contrôle de la péri-urbanisation

Depuis des décennies, chacun affiche une volonté de maîtriser la péri-urbanisation, car elle entraîne une imperméabilisation des espaces et des sols. Le phénomène s'aggrave avec la montée en puissance de la métropolisation. Il convient donc d'aller plus loin.

La Région entend veiller, dans la mise en œuvre de ses politiques et par les contractualisations qu'elle suppose, à jouer le plus efficacement possible son rôle d'ensemblier régional.

L'élaboration en cours du SRADT aborde ainsi l'engagement de chacune des collectivités territoriales et locales qui le souhaitent dans la traduction opérationnelle du SRADT à l'échelle des 10 prochaines années. Dans ce cadre, la Région concentrera son action sur les

investissements à caractère régional, nécessaire pour assurer une cohérence globale du territoire.

Sur les enjeux particuliers que constituent la lutte contre la péri-urbanisation, il apparaît que l'engagement de tous dans la même voie constitue un enjeu fort. Mais, il importe donc que les prescriptions puissent être, dans une vision régionale, plus contraignantes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

La Région entend agir concrètement sur cette priorité à travers 3 objectifs :

- La Région souhaite établir à cette échelle une réelle **directive régionale d'aménagement**, qui s'attèle en particulier à la lutte contre la péri-urbanisation. Une forme d'action prescriptive appuyant le rôle fédérateur et d'ensemblier que peut jouer la Région est incontournable. Si l'Etat retenait cette possibilité dans les textes en préparation, la Région pourrait mobiliser une dynamique réelle autour de cette ambition.
- Ainsi, élaboré de manière concertée à l'instar et dans la poursuite des travaux du SRADT, ce document prescriptif permettrait de garantir l'engagement de tous sur le long terme dans une politique cohérente et donc efficace.
- En accompagnement de cette directive régionale d'aménagement, la Région engagera une politique foncière proactive autour de la lutte contre la péri-urbanisation. Ainsi, sur la base d'une analyse précise des effets, en termes de coûts, de la péri-urbanisation pour les collectivités, la Région veillera à la mise en place d'une politique foncière visant à favoriser et faciliter l'accès au foncier en zone urbaine au détriment de l'extension de l'urbanisation.
- Enfin, la Région mettra en place des critères d'intervention favorisant clairement la lutte contre la péri-urbanisation dans ses politiques de

renouvellement urbain, d'habitat, de transports, de territoire en général, de manière à favoriser d'avantage encore le renouvellement urbain.

## 9. Poursuivre le travail interne d'outillage et de management environnemental

La Région renforcera enfin les outils, méthodes et indicateurs lui permettant de continuer de faire évoluer l'ensemble de ses pratiques vers le développement durable et permettant à ses partenaires de faire de même.

### a) Mettre en place un mode d'observation du développement durable expérimental unique.

Les premiers éléments de constitution de la connaissance étant en place, tant en termes d'état des lieux qu'en termes de méthode, l'étape suivante sera celle de la construction d'éléments complexes et d'interprétation donnés en vue de la réalisation d'un véritable tableau de bord du développement durable en Nord-Pas de Calais.

Le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) pourrait jouer un rôle moteur dans la démarche de suivi d'indicateurs du développement durable régional.

Autant les travaux du SRADT que les analyses menées spécifiquement sur ces sujets mettent en avant la nécessité de repenser le rôle de la Région sur ces dimensions, l'enjeu que représente aujourd'hui l'évaluation des politiques publiques, le développement des politiques de qualité, et la nécessité d'approches globales et transversales indiquent une voie claire.

Les objectifs de la Région se déclinent en 2 objectifs.

- La construction, avec les partenaires de la Région, d'indicateurs de développement durable autour des 3 piliers du développement durable.
  - En matière de développement économique, la construction et la mise en relation d'indicateurs mesurant l'amélioration de la production économique, une meilleure répartition de la plus-value, sur le territoire et entre les personnes, le renforcement de la richesse en emplois, le développement d'entreprises citoyennes, la diversification des activités économiques, sont autant d'instruments qui permettraient de mesurer le développement autrement.
  - Les notions d'empreinte par filière d'activités pourraient aussi être développées : l'empreinte sociale (nombre d'emplois directs, nombre de chômeurs anciennement de la filière, nombre de familles dont la majorité du revenu dépend de la filière...), l'empreinte économique (part du chiffre d'affaires de la filière dans le PIB régional), d'empreinte environnementale (part de la filière dans la pollution de l'air, dans la consommation d'eau...).
  - La maîtrise de la diffusion urbaine, sur laquelle un pôle d'expertise pourrait se constituer.

Sur chacun de ces champs, la Région proposera des partenariats avec les institutions et observatoires concernés afin de construire ces données objectives.

- L'expérimentation dans la constitution d'indicateurs globaux régionaux de développement durable, autour de 2 pistes :
  - *L'empreinte écologique.*  
Ce type d'indice a une portée de communication forte et peut susciter le

débat. Son application n'a jamais été réalisée à l'échelle d'une région. Pourtant, produire un tel indice présenterait l'avantage de concrétiser ce que sont les pratiques durables à l'échelle du citoyen, et offrent le moyen d'intégrer différents critères de la région (maîtrise des ressources, limitation des pollutions...). Les travaux s'appuieront sur les réflexions de l'Institut français de l'environnement (IFEN) et WWF.

Deux produits pourraient en ressortir :

- \* l'empreinte écologique aujourd'hui en Nord-Pas de Calais,
- \* l'empreinte écologique que l'on vise en 2020.

La Région Nord-Pas de Calais peut être un vecteur essentiel des changements de mentalité nécessaires au développement durable du territoire régional, en favorisant une très large diffusion de l'information autour de l'empreinte écologique. Elle pourrait, sur ce plan, jouer un rôle d'avant-garde en France et faciliter la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement durable au niveau de la région, politique qui serait comprise et admise par le plus grand nombre, car ayant fait l'objet d'un important travail de sensibilisation préalable.

- *Un indicateur de développement humain.*

Il pourrait prendre en compte des données de longévité, santé, accès au savoir, niveau de vie, pauvreté humaine, participation des femmes... Construire un tel indicateur pour la région serait relativement aisé dans la mesure où la plupart des données nécessaires à sa constitution existent. Par ailleurs, un tel indicateur place l'homme au centre du développement. Il pourrait être complété par des indications relatives au bien-être de la population régionale.

### **b) Poursuivre la mise en place des outils d'analyse et de mesure**

Dans son organisation interne, la Région systématisera désormais la définition des instruments de mesures, la collecte et les traitements des données et indicateurs pour le suivi de politiques au regard du développement durable, en particulier dans le cadre du Contrat de Plan Etat / Région. Elle se fixe pour cela 3 objectifs :

- Poursuite de la définition d'indicateurs adaptés à chaque politique et de critères d'intervention permettant de promouvoir le développement durable.
- La collecte des indicateurs définis par politique lors du paiement des subventions ou de leur solde.
- La présentation d'un rendu annuel de ces analyses, en commission. Le travail d'appui méthodologique par thème sera bien entendu poursuivi, pour une meilleure efficacité.

### **c) Développer l'éco-management**

Par son action depuis quelques années, la Région a pu transformer ses modes opératoires en matière de consommation de papier, d'énergie, d'eau... Elle poursuivra cet effort par plusieurs biais :

- L'intégration de principes de développement durable dans les appels d'offres passés par la Région, dans le respect, bien évidemment, du code de marchés publics.
- Dans le cadre du projet éco-management, auquel la Région participe au titre du programme Interreg III franco-britannique, l'objectif visé est de mettre en place un système de management environnemental au sein de la Région.

Deux directions-pilote sont concernées : la direction de l'Environnement, de l'Energie et des Déchets (DEED) et la direction des Moyens généraux (DMG). Les travaux accomplis dans ce cadre seront ensuite généralisés à l'ensemble de l'Institution.

Dès 2003, les objectifs suivants seront réalisés :

- Réalisation d'un diagnostic du fonctionnement interne en matière de gestion et développement durable et de préconisations.
- Définitions d'objectifs de baisse de consommation d'eau, d'énergie, de papier dans les services.
- Relance et renforcement, par la sensibilisation et la communication interne, des pratiques d'économie, de tri, de recyclage...
- Mise en place des indicateurs et procédures permettant de suivre et coordonner les déplacements, les consommations, les moyens de transports utilisés, le temps passé...
- Mise en place et généralisation d'outils de mesure des fluides (eau, chauffage, électricité) dans la perspective de la construction du siège de Région.
- Sensibilisation et formation de l'encadrement et des directions au management environnemental et diffusion des actions entreprises.
- La mise en place d'un « plan de déplacement entreprises » pour la Région.

## CONCLUSION

**A**près plusieurs années d'expérimentation et d'innovation en matière de développement durable, la Région s'est dotée en janvier 2000 d'une stratégie intégrée en la matière. Cette stratégie exposait les principes d'actions que la Région s'imposerait désormais, et déclinait 4 axes et 12 actions prioritaires, dont une, très ambitieuse, qui visait à faire évoluer l'intégralité des politiques de la Région au regard du développement durable. 3 ans après, comme elle s'y était engagée alors, la Région expose l'état d'avancement de ses orientations.

Il ne s'agit pas d'un bilan au sens où le développement durable serait un objectif statique à réaliser, mais bien d'une démarche et d'une progression vers un développement durable. Les avancées sont significatives et touchent l'ensemble de l'action régionale.

La Région dispose ainsi désormais d'éléments structurants d'avancées dans la prise en compte effective du développement durable :

- le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire,
- des outils d'analyse et d'évaluation, de transfert de savoir-faire,
- des expérimentations probantes, et l'ensemble de son action vers le développement durable,
- l'engagement dans une démarche d'amélioration interne,
- l'identification de nouvelles actions prioritaires pour les 3 années à venir.

C'est cet ensemble qui constitue l'Agenda 21 de la Région.

## Sites régionaux

[www.nordpasdecals.fr](http://www.nordpasdecals.fr)  
[www.atlas.nordpasdecals.fr](http://www.atlas.nordpasdecals.fr)  
[www.2020.nordpasdecals.fr](http://www.2020.nordpasdecals.fr)  
[www.cerdd.org](http://www.cerdd.org)

## Sites et réseaux ressources

### Coopération internationale

- Programme des Nations-Unies pour le développement :  
<http://www.undp.org>
- Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté :  
<http://www.internationalcitiesfund.org>
- Fédération mondiale des Cités Unies :  
<http://www.cites-unies.org>
- Cités Unies France :  
<http://www.cites-unies-France.org>
- International council for local environmental initiatives :  
<http://www.iclei.org>
- International union of local authorities :  
<http://www.iula-emme.org/la21/index.htm>
- Agence française pour le développement des relations interculturelles :  
<http://www.adri.fr>

### Politiques et dispositifs nationaux

- Ministère de l'écologie et du développement durable :  
<http://environnement.gouv.fr>
- ADEME  
<http://www.ademe.fr> et [www.suivi-eolien.com](http://www.suivi-eolien.com)
- Agences de l'eau :  
<http://www.eaufrance.tm.fr>
- Institut français de l'environnement  
<http://www.IFEN.fr>

### Réseaux de collectivités ressources

- Association des Maires de France :  
<http://www.amf.fr>
- Les Eco-Maires :  
<http://www.ecomaires.com>
- Association française du conseil des communes et régions d'Europe :  
<http://www.afccre.asso.fr>

### Déchets, énergies

- Réseau des Agences régionales de l'environnement :  
<http://www.rare.fr>
- Déchets, énergies :  
<http://www.amorce.asso.fr/>  
<http://www.energie-cites/indexfr.htm>

### Transports

- <http://www.gart.org>
- Association internationale des villes et ports :  
[www.aivp.com](http://www.aivp.com)
- Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité :  
<http://www.inrets.fr>
- Réseau ferré de France :  
<http://www.rff.fr>

- SNCF :  
<http://www.sncf.fr>
- Transpole :  
<http://www.transpole.fr>
- Voies navigables de France :  
<http://www.vnf.fr>

### Fédération des parcs naturels régionaux :

- <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>
- Espace naturel régional  
<http://www.enr-lille.com>
- Parc naturel régional de l'Avesnois  
<http://www.parc-naturel-avesnois.fr>
- Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
<http://www.pnr.scarpe.escaut.fr>
- Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale  
(en cours – fin mai début juin)

### Réseaux associatifs ressources

- Informations générales sur le développement durable :  
<http://www.agora21.org>
- Comité de liaison énergies renouvelables (CLER) :  
<http://www.cler.org>
- Consommation, logement, cadre de vie (CLCV) :  
<http://www.clcv.org>
- Ecologie industrielle : ECOPAL :  
<http://www.ecopal.fr>
- Gestion environnementale des zones d'activités : OREE  
<http://www.oree.org>
- Haute qualité environnementale des bâtiments  
<http://hqe.fr>
- Economie solidaire : Finasol :  
<http://www.finanso.org>
- Protection des ressources (eau, nature, carrières, déchets, énergie...) : France nature environnement  
<http://www.fne.asso.fr>
- Commerce équitable  
<http://www.commerceequitable.org>
- Association Max Havelaar en France  
<http://www.maxhavelaarfrance.org>
- Etude de Alter/Eco sur l'attitude des consommateurs français face au commerce équitable  
[http://www.altereeco.com/etude/index\\_fichiers/frame.htm](http://www.altereeco.com/etude/index_fichiers/frame.htm)
- Produits éco-labellisés  
<http://www.afnor.fr>
- Label biologique européen  
[http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic/index_fr.htm)
- Liste des organismes certificateurs du label écologique français  
<http://www.agriculture.gouv.fr/alim/sign/agri/orgacertifi.html>
- Produits éthiques :  
<http://www.crc-cono.com/etic>
- Produits solidaires  
<http://www.bootiketik.com>
- Produits recyclés  
<http://www.produits-recyclés.com>
- Empreinte écologique  
<http://www.wwf.fr>
- Education, sensibilisation  
<http://www.planetecologie.org>
- Et de nombreux autres sites...  
<http://www.comite21.org>  
<http://www.agora21.org>

## BIBLIOGRAPHIE

- Une gestion durable pour l'avenir des territoires portuaires  
Actes de la conférence des 15 et 16 novembre 2001 à Dunkerque
- Evaluation du programme « Nos Quartiers d'Été »  
ALGOE – décembre 2001
- Evaluation de l'action régionale en matière de coopération décentralisée avec les régions du Centre Vietnam  
Conseil régional – janvier 2002
- Evaluation du concours jeunes « Devenons citoyens de la planète »  
QUAT'ALYSE QUATERNAIRE -Mai 2002
- Evaluer l'opération régionale Cyber Nord – Pas de Calais  
Ce qui a été fait et ce qui pourrait se faire – décembre 2002
- Petit guide de prospective Nord – Pas de Calais 2020  
Jean François Stevens – Edition l'Aube Nord – année 2000
- Etudes pour une Région – objectif 2020 – Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire – Imaginons ensemble notre futur –  
Région Nord-Pas de Calais – Décembre 2002
- Séance publique de lancement des travaux du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire et du Schéma régional des transports – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 24 novembre 2001 - Lille Nouveau Siècle
- Première séance de synthèse des réflexions des groupes de prospective du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 26 mars 2002 – Lille Nouveau Siècle
- Deuxième séance de synthèse des réflexions des groupes de prospective du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 28 mai 2002 – Lens Stade Bollaert
- Troisième séance de synthèse des réflexions des groupes de prospective du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 9 juillet 2002 – Lille Nouveau Siècle
- Séance publique de restitution des réflexions de la phase prospective du Schéma régional d'aménagement du territoire – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 9 décembre 2002 – Lille Nouveau Siècle
- Modes de vie, individus et société - Synthèse des réunions des groupes de prospective – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 9 juillet 2002
- La Région et l'Europe - Synthèse des réunions des groupes de prospective –objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 9 juillet 2002
- Institution, associations et participation – Synthèse des réunions des groupes de prospective – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 9 juillet 2020
- Région urbaine – Synthèse des réunions des groupes de prospective – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 9 juillet 2002
- Economie et développement – Synthèse des réunions des groupes de prospective – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 9 juillet 2002
- Environnement et ressources – Synthèse des réunions des groupes de prospective – objectif 2020  
Région Nord-Pas de Calais – 9 juillet 2002
- « Reconsidérer la Richesse »  
P. Viveret - Edition l'Aube Nord - 2003
- Tourisme durable : de la théorie aux pratiques  
organisé par Espace naturel régional, en partenariat avec le Comité régional de tourisme et la Fédération des parcs naturels régionaux de France. - Lille Nouveau Siècle – 7 et 8 janvier 1998
- La Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés  
Vers l'excellence en matière de développement touristique durable
- Une gestion durable pour l'avenir des territoires portuaires à Dunkerque – Grand littoral  
Communauté urbaine – actes de la conférence des 15 et 16 novembre 2001